



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA MOSELLE

Site Natura 2000 Vallons de GORZE et Grotte de Robert FEY

FR 4100188

Document d'objectifs

1 – SYNTHÈSE

Document définitif suite à validation

Synthèse et réalisation



Direction Régionale de l'Environnement

LORRAINE

SOMMAIRE

Rappel de quelques définitions	4
A) Le site et le réseau Natura 2000	5
- A1 : Rappels généraux, contexte	5
* A 1.1 Le contenu de la directive Habitats	5
* A 1.2 Le calendrier	6
* A 1.3 Qu'est-ce qu'un document d'objectifs ?	7
* A 1.4 Les enjeux de la directive Habitats	7
- A2 : Les modalités de réalisation du document d'objectifs sur le site de Gorze	8
* A 2.1 Les acteurs	8
* A 2.2 Les étapes	9
B) Diagnostic biologique et socio-économique	10
- B1 : Présentation générale du site	10
* B 1.1 – Caractéristiques et localisation du site	10
* B 1.2 – Les facteurs écologiques	12
B 1.2.1 – Topographie	12
B 1.2.2 – Hydrologie	12
B 1.2.3 - Géologie et géomorphologie	13
B 1.2.4 – Pédologie	13
B 1.2.5 – Climatologie	14
* B 1.3 – Le contexte économique et social	14
* B 1.4 – Synthèse	16
- B 2 : Diagnostic biologique	17
* B 2.1 - Les habitats naturels et leur état de conservation	17
B 2.1.1 : Méthodologie	17
B 2.1.2 : Résultats	18
B 2.1.3 : Fiches synthétiques de présentation des habitats	20
B 2.1.4 : Etat de conservation des habitats	51
* B 2.2 – Flore remarquable	52
* B 2.3 – Faune remarquable et habitats d'espèces	54
B 2.3.1 – Faune remarquable (sauf avifaune)	54
B 2.3.2 – Avifaune nicheuse	56
* B 2.4 – Synthèse générale : le fonctionnement écologique du site	58

- B 3 : Diagnostic socio-économique	59
* B 3.1 – La gestion sylvicole	59
B 3.1.1 : La gestion sylvicole dans les forêts relevant du régime forestier.....	59
B 3.1.2 : La gestion sylvicoles dans les forêts privées	60
* B 3.2 – La gestion cynégétique	61
* B 3.3 – Les pratiques agricoles	61
* B 3.4 – La gestion de l'eau	62
B 3.4.1 – Les cours d'eau et les mares	62
B 3.4.2 – Alimentation en eau potable	62
* B 3.5 - Les activités touristiques	63
* B 3.6 - Les activités pédagogiques et scientifiques	64
- B 4 : Les enjeux de conservation du patrimoine naturel	64
* B 4.1 – Valeur patrimoniale des habitats	64
* B 4.2 – Enjeux de conservation	66
* B 4.3 – Fonctionnalité écologique des habitats	67
* B 4.4 – Propositions d'ajustements du périmètre du site	68
C) Les objectifs retenus	69
- C1 : Définition des objectifs	69
- C2 : Synthèse des objectifs par habitat	70
D) Les propositions de gestion	71
- D1 : Les mesures de gestion	71
- D 2 : Fiches d'actions détaillées	73
- D 3 : Eléments de synthèse	82
* D 3.1 Tableau de bord des mesures préconisées	82
* D 3.2 Bilan financier général et récapitulatif des plans de financement	84
E) Cohérence avec les documents de planification existants	87
Conclusion	88
Annexes : cartes et tableau synthétique des modes de gestion.....	89

Bibliographie

Rappel de quelques définitions

Un habitat est défini par un milieu physique (un sol, un climat, un relief, une exposition, une position topographique) **et la végétation et la faune qui lui sont associées.**

L'Union Européenne a hiérarchisé ces habitats en fonction de leur intérêt. La directive Habitats définit :

- *des habitats d'intérêt communautaire,*
- *des habitats d'intérêt prioritaire.*

Un habitat d'intérêt communautaire est un habitat qui :

- est en danger de disparition dans son aire naturelle,
- ou possède une aire réduite (naturellement ou suite à une régression),
- ou est caractéristique d'une grande région biogéographique européenne (c'est le cas de nombreux habitats forestiers lorrains).

Un habitat d'intérêt prioritaire est un habitat :

- en danger de disparition
- **et pour lequel l'Union Européenne a une responsabilité particulière vis à vis de sa conservation (aire de répartition en grande partie en territoire européen).**

De la même façon, la Directive Habitats définit **des espèces** (animales ou végétales), **d'intérêt prioritaire** (ex : Bouquetin des Alpes) ou **d'intérêt communautaire.**

Le territoire d'une espèce peut correspondre à **un habitat unique** (ex : l'Azuré de la Sanguisorbe est strictement inféodé aux prairies humides à Sanguisorbe vigoureuse), ou, plus fréquemment, **couvrir plusieurs habitats** (ex : le Lynx occupe quinze à trente mille hectares, qu'il exploite par zones en fonction des proies disponibles et de leur vigilance).

Il convient de distinguer un habitat naturel d'un habitat d'espèce (son milieu de vie).

Un habitat d'espèce est un milieu spécifique où vit une espèce à l'un des stades de son cycle biologique.

Pour plus de précisions, se reporter à l'Art. 1 de la directive Habitats.

A) Le site et le réseau Natura 2000

Les vallons froids des plateaux calcaires de Lorraine constituent un héritage original et spécifique de la période glaciaire et une richesse patrimoniale régionale exceptionnelle.

Les vallons de Gorze qui sont les plus emblématiques d'entre eux ne pouvaient pas être absents du réseau Natura 2000, qui **permet d'assurer la préservation et la valorisation du patrimoine naturel européen et de sa diversité biologique, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles.**

- A1 : Rappels généraux, contexte

* A1.1 - Le contenu de la directive Habitats

La directive européenne 92-43 adoptée le 21 mai 1992 par le Conseil des Ministres de l'Environnement de l'Union Européenne, *dite directive Habitats*, est **la transcription dans le droit européen des accords mondiaux signés en juin 1992 à la convention internationale de Rio.**

Afin d'assurer le maintien de la biodiversité, la directive Habitats prévoit deux axes de travail :

- **protéger un ensemble d'espèces animales et végétales menacées** sur le territoire des Etats membres (Art. 12 à 16 et Annexes IV, V et VI). Le principe est le même que celui des listes nationales ou régionales d'espèces protégées. Cette mesure est déjà en application depuis 1994.

- **mettre en place à échéance 2004 un réseau européen de sites, appelés Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**, où sera assurée la conservation, voire la restauration d'habitats naturels (Annexe I) et/ou d'habitats d'espèce (Annexe II) dans le souci du maintien des activités socio-économiques locales.

Une autre directive européenne, la directive 79/409, *dite directive « Oiseaux »*, a été adoptée le 02 avril 1979 et **a pour but de protéger et gérer les populations d'oiseaux sauvages vivant en Europe.**

En effet, des études scientifiques menées par la Commission européenne avaient fait apparaître la disparition ou la diminution de certaines espèces.

Un grand nombre d'entre elles étant migratrices, le problème de leur protection était transfrontalier, d'où une gestion européenne de la directive.

La directive Oiseaux propose donc :

- **un système général de protection des oiseaux sauvages**, interdisant de les perturber, de les tuer, les capturer ou les détenir, de détruire, endommager ou ramasser leurs nids et leurs œufs (même vides),

- **la création de Zones de Protection Spéciale (ZPS).** La menace la plus grave qui pèse sur les oiseaux sauvages étant **la destruction des milieux qui composent leur habitat, les ZPS permettent le maintien ou le rétablissement d'une diversité et d'une superficie suffisantes de milieux naturels ou semi-naturels.**

Le réseau Natura 2000 est donc constitué :

- **de ZPS** : Zones de Protection Spéciales créées au titre de la directive Oiseaux
- **et de ZSC** : Zones Spéciales de Conservation créées au titre de la directive Habitats.

Le site de Gorze présente un enjeu relativement faible vis-à-vis de la directive Oiseaux. Le présent document analysera cet enjeu, mais ne s'attachera qu'aux objectifs de la directive Habitats.

*** A 1.2 – Le calendrier**

La directive Habitats prévoit que les Etats membres et la Commission européenne désignent conjointement les ZSC selon une procédure en trois étapes (Art. 4) :

- Les Etats membres réalisent un inventaire scientifique et envoient à la Commission européenne les propositions nationales de sites susceptibles de figurer dans le réseau Natura 2000.
- La Commission européenne, en accord avec les Etats membres, met en cohérence au sein de chaque région biogéographique européenne les propositions nationales et établit une liste de **Sites d'Importance Communautaire (SIC)** entre 1995 et 1998.
- Les Etats membres désignent dans les six années suivantes **les SIC qu'ils souhaitent retenir en tant que ZSC.**

En France, l'inventaire a été réalisé entre 1993 et 1995 par les Conseils Scientifiques Régionaux du Patrimoine Naturel et validé, après arbitrage, par le Muséum National d'Histoire Naturelle.

La France a voulu privilégier, pour la gestion des sites Natura 2000, une approche contractuelle. Elle a adressé à ce sujet un mémorandum à la Commission européenne qui a reconnu le bien fondé de la démarche.

Ceci se concrétise, pour la France, par :

- une étape supplémentaire de consultation
- l'élaboration d'un document d'objectifs pour chaque site (cf. §A13).

Pour la Moselle, les acteurs locaux ont été consultés au sein d'un Comité Départemental Natura 2000, qui s'est réuni au moins une fois par an depuis 1998.

Des consultations locales ont été organisées au cours du dernier trimestre de 1997 permettant l'envoi d'une première liste de sites (dont celui des vallons de Gorze) à la Commission européenne en décembre 1997 et de compléments ou d'extensions en juin 1998.

Suite à l'annulation par le Conseil d'Etat le 22 juin 2001, de certaines propositions de sites (dont celle des vallons de Gorze), une deuxième consultation a été organisée en décembre 2001 en conformité avec le décret du 8 novembre 2001, afin de recueillir l'avis des Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

* A 1.3 – Qu'est-ce qu'un document d'objectifs ?

Le document d'objectifs est un **outil d'appropriation locale** pour l'application des directives Oiseaux et Habitats sur un site donné.

Ce document est établi **sous la responsabilité du Préfet de département** en concertation avec les partenaires locaux concernés dans le cadre d'un comité de pilotage. Il traduit donc concrètement les engagements de l'Etat sur ce site.

Son rôle est de :

- identifier et localiser les habitats à préserver
- identifier les exigences économiques, sociales et culturelles du site
- définir les orientations de gestion et les mesures de conservation contractuelles
- préciser les moyens financiers d'accompagnement et les modalités de mise en œuvre des mesures contractuelles
- instaurer un système de surveillance de l'état de conservation des habitats et des espèces

C'est un outil de cohérence des actions publiques et privées qui ont des incidences sur les habitats d'un site.

En revanche, le document d'objectifs n'est pas :

- une étude scientifique du milieu, mais un document d'intentions et d'actions ;
- un document de planification se substituant à ceux prévus par les lois et les règlements (notamment les Orientations et Directives Locales d'Aménagement, les aménagements forestiers pour les forêts publiques ou les plans de gestion des réserves naturelles) ;
- un document normatif imposé par l'Etat ou l'Union Européenne.

* A 1.4 – Les enjeux de la directive Habitats

La première innovation de la directive est le niveau de protection :

- **on ne protège plus une espèce dans un lieu donné mais un habitat** (c'est-à-dire l'ensemble du milieu naturel) de façon cohérente sur l'ensemble du territoire européen.

Cette prise en compte de l'habitat permet également **d'intégrer l'aspect dynamique des milieux**, trop souvent négligé par le passé.

La mise en place de la directive est également une opportunité de clarifier la multitude de réglementations qui protègent en France les espaces naturels.

La directive Habitats est le premier programme à intégrer le fait que le maintien de la biodiversité, spécialement dans l'espace rural et forestier, dépend souvent de la présence d'activités humaines qui lui sont bénéfiques. Par exemple, certains types de prairies doivent être fauchés ou pâturés pour ne pas devenir des friches entraînant la disparition de certaines espèces menacées.

L'Etat français souhaiterait que la méthodologie spécifique qui a été mise au point serve d'exemple pour respecter la biodiversité dans les stratégies européennes de développement économique et d'aménagement du territoire.

De par sa situation au carrefour des quatre principales régions biogéographiques de la Communauté, **la France est particulièrement concernée par la constitution du réseau Natura 2000.**

Le territoire français accueille en effet :

- **133 habitats naturels (dont 33 prioritaires)** sur les 205 retenus dans l'annexe 1 de la directive, parmi lesquels les tourbières, les dunes, les sites à Orchidées remarquables ;

- **152 (dont 22 prioritaires)** des 632 espèces animales et végétales dont les habitats doivent être protégés (Annexe 2). Il s'agit par exemple de l'Ours brun dans les Pyrénées, de l'Esturgeon dans la Gironde ou de la Violette de Rouen endémique du bassin parisien.

En Moselle, les habitats concernés correspondent aux milieux forestiers des étages collinéen et montagnard, aux pelouses calcaires, aux landes et tourbières acides, aux marais alcalins, aux étangs, aux milieux alluviaux, aux secteurs halophiles et aux milieux cavernicoles.

A 2 – Les modalités de réalisation du document d'objectifs sur le site de Gorze

*** A 2.1 – Les acteurs**

Le Sous-Préfet de Metz-campagne est le maître d'ouvrage du document d'objectifs. En accord avec le comité de pilotage qu'il préside, il approuve le document d'objectifs final au regard des obligations de conservation de la directive Habitats.

L'opérateur local, l'Office National des Forêts, est le maître d'œuvre de la préparation et de la réalisation du documents d'objectifs.

Au sein de l'ONF, le chargé de mission anime la concertation, recherche et synthétise les données et facilite le travail du comité de pilotage.

Le comité de pilotage est l'organe central du processus de concertation. Son rôle est d'examiner, d'amender et de valider les documents et propositions que lui soumet l'opérateur. Il se compose d'administrations et établissements publics de l'Etat, des élus locaux concernés par le site, des usagers du site, d'organismes gestionnaires, d'organismes scientifiques et d'associations.

La composition du comité de pilotage du site des vallons de Gorze a été fixée par arrêté préfectoral du 27 septembre 1999.

Des groupes de travail permettent de réunir par thèmes, des experts et usagers pour définir des mesures de gestion adaptées aux contraintes, aux savoirs et aux pratiques de chacun.

*** A 2.2 – Les étapes**

La première réunion du comité de pilotage, le *1^{er} décembre 1999*, a permis de constituer 3 groupes de travail thématiques :

- * Groupe n° 1 : **Milieux forestiers**
- * Groupe n° 2 : **Milieux ouverts et milieux aquatiques**
- * Groupe n° 3 : **Chiroptères**

La tempête Lothar, du 26 décembre 1999, n'a pas permis de réaliser en 2000 les inventaires de terrain préalables à la réunion des groupes de travail.

Il fallait d'abord sécuriser la forêt et laisser le temps aux personnels de l'ONF et aux propriétaires forestiers privés d'assumer les conséquences de la tempête, pour aborder ensuite plus sereinement la problématique Natura 2000.

Les habitats ont été cartographiés *au printemps 2001* et le travail correspondant présenté sur le terrain lors d'un 2^o comité de pilotage, qui s'est tenu en forêt le 29 juin 2001.

L'opérateur a ensuite réalisé un certain nombre de consultations, qui ont conduit à envisager la **création d'une réserve biologique intégrale en forêt domaniale**. Les réflexions et les arbitrages nécessaires à la validation de ce projet n'ont permis de réunir les groupes de travail qu'en *février 2002*. Le groupe de travail « Milieux forestiers » s'est réuni une deuxième fois en mai 2002.

Des réunions ont eu lieu en *mai et septembre 2002*, afin d'engager une concertation sur les volets « Tourisme » et « Développement local » en lien avec le projet de réserve biologique domaniale intégrale.

Une troisième réunion du comité de pilotage en *février 2004* devrait permettre de valider les préconisations de gestion et de formuler un avis sur les légers ajustements du périmètre du site.

Commencera alors l'étape de réalisation et de suivi des actions de gestion retenues dans le document d'objectifs.

B – Diagnostic biologique et socio-économique

- B 1 : Présentation générale du site

* B 1.1- Caractéristiques et localisation du site (Cf. cartes CO, C1 et C2)

Le site Natura 2000 des vallons de Gorze et de la grotte Robert Fey est situé entièrement dans le département de la Moselle, au Sud-Ouest de la Ville de Metz, dans une petite région naturelle appelée le Val de Metz assise sur les côtes calcaires de Moselle et qui appartient à une zone de sensibilité paysagère particulière (cf. carte du patrimoine naturel et paysager de Lorraine (DIREN/AREL).

Le périmètre validé est de 299 ha . Après ajustement (cf. § B 4.4 et carte C2), le site occuperait une surface de **305 ha** (périmètre d'étude à valider, surface donnée par le SIG). **Il est réparti sur les territoires des communes de Gorze (222 ha), de Novéant-sur-Moselle (43 ha) et de Rezonville (40 ha)**, qui font partie du canton d'Ars-sur-Moselle et de l'arrondissement de Metz-campagne .

Il est constitué de 2 ensembles :

- les vallons forestiers du Parfond Val et du Fond Cugnot ainsi que le plateau qui les relie, d'une part,
- le vallon du Fond de la Gueule, d'autre part.

Les vallons du Parfond Val et du Fond Cugnot sont situés entre le village de Gorze et celui de Rezonville et sont séparés par un plateau traversé du Nord au Sud par la route départementale 103 b. Le vallon du Fond de la Gueule est situé au Sud du village de Gorze.

Le site est constitué majoritairement de forêts, mais également de prairies de fauche et d'une grotte naturelle souterraine calcaire.

☞ Les forêts : 297,18 ha

Elles appartiennent, d'une part :

- au domaine privé de l'Etat : forêt domaniale du Graoully pour partie (196,64 ha).
- une parcelle de 3,87 ha (entité de gestion D7) appartenait aux Houillères du Bassin de Lorraine. En cours d'acquisition par l'Etat, elle sera rattachée à la forêt domaniale du Graoully,

- aux communes de Gorze (9,59 ha), de Novéant-sur-Moselle (43,16 ha) et de Metz (1,10 ha),
- à l’Etablissement Public Hospitalier de la Maison de Retraite de Gorze (1,54 ha) (entité de gestion MR 1),
- à une cinquantaine de propriétaires privés (35,50 ha),

et relèvent, d’autre part :

- du Syndicat Mixte de Gestion Forestière du Val de Metz pour 5,78 ha qui correspondent à une partie de la forêt communale de Rezonville (entité de gestion S1) et une partie de la forêt de la Maison de Retraite de Gorze (entité de gestion S2)

La forêt domaniale, les forêts communales et la forêt syndicale du Val de Metz relèvent du régime forestier et sont gérées par l’Office National des Forêts (agence de Metz), à l’exception de la parcelle appartenant à la Ville de Metz (entité de gestion M1 : périmètre de protection immédiate d’un captage d’eau potable alimentant la Ville de Metz et bénéficiant d’un arrêté interpréfectoral de déclaration d’utilité publique en date du 19 février 1981).

En revanche, l’entité de gestion MR1 ne relève pas du régime forestier.

☞ **Les prairies : 7,14 ha**

Elles appartiennent à la Maison de Retraite de Gorze ainsi qu’à différents propriétaires privés.

☞ **La grotte naturelle souterraine calcaire**

Elle est située en forêt domaniale et bénéficie d’un **arrêté préfectoral de protection d’un biotope à chauves-souris en date du 7 juin 1988.**

La gestion de cette grotte fait l’objet d’une convention en date du 21 décembre 1998 entre l’Office National des Forêts, le Conservatoire des Sites Lorrains et le Parc Naturel Régional de Lorraine.

La grotte a été décrite en ZNIEFF de type I n° 0003/0044 en 1985 par Bernard HAMON.

Les vallons du Parfond Val et du Fond Cugnot ont, quant à eux, été décrits en ZNIEFF de type I n° 0003/0037 en 1986 par Georges-Henri PARENT.

Le site Natura 2000 des vallons de Gorze est inclus en totalité à l’intérieur du Parc Naturel Régional de Lorraine et appartient en grande partie à la ZNIEFF de type II du Pays messin décrite en 1988.

* B 1.2 – Les facteurs écologiques

B 1.2.1 – Topographie

Le site des vallons de Gorze est assis entièrement sur les côtes de Moselle. Les vallons du Parfond Val et du Fond Cugnot se présentent comme deux entailles parallèles dans le plateau calcaire. Ces entailles sont orientées Nord-Sud et sont situées entre les villages de Rezonville au Nord et de Gorze au Sud. Elles présentent des sinuosités marquées.

L'altitude moyenne du plateau est de 290 mètres, avec une légère différence d'altitude de 30 mètres du Nord au Sud. Les versants des vallons sont raides, avec une inclinaison comprise généralement entre 40° et 60° par rapport à l'horizontale. De petites falaises calcaires agrémentent par endroits le paysage.

Les fonds de vallon sont plats et étroits, de l'ordre de 10 à 20 mètres, parfois un peu plus larges. Leur altitude passe d'environ 250 mètres à l'amont pour descendre à moins de 200 mètres à l'aval. Parfond Val a un relief mieux marqué que Fond Cugnot et présente de surcroît quatre vallons latéraux à orientation Nord-Est/ Sud-Ouest mieux développés à l'aval qu'à l'amont.

Le vallon du Fond de la Gueule est, quant à lui, situé au Sud du village de Gorze. Le fond du vallon est large et occupé par une prairie. Il ne présente pas les caractéristiques géomorphologiques, climatiques ou phytosociologiques des vallons froids calcaires de Lorraine, auxquels sont rattachés le Parfond Val et le Fond Cugnot.

B 1.2.2 – Hydrologie

Le Fond Cugnot est un vallon sec le plus clair de l'année. L'eau circule en profondeur dans le réseau karstique, comme l'atteste la présence de sources captées au Nord du village de Gorze. Ce sont d'ailleurs ces sources qui ont permis la naissance de Gorze à la fin du 1^{er} siècle de notre ère, à l'époque gallo-romaine.

Elles furent en effet choisies et captées pour alimenter les thermes, les fontaines publiques ainsi que les bassins privés de la riche capitale des médiomatriques, l'antique Divodurum.

Le Parfond Val, quant à lui, présente un cours d'eau à écoulement temporaire « le Rau de Parfond Val » au lit large de 2 à 3 mètres maximum, pour une profondeur moyenne de 30 centimètres. Il se jette dans le ruisseau de Gorze qui aboutit lui-même dans la Moselle.

Ce cours d'eau coule en surface uniquement en hiver, et on constate actuellement une perturbation de sa dynamique avec de brusques afflux d'eau l'hiver lors des épisodes pluvieux contrastant avec une période estivale d'assez dont la durée est de plus en plus longue.

L'extrémité Sud du Parfond Val, en forêt, est occupée par des terrains appartenant à la ville de Metz qui constituent le périmètre de protection immédiate d'un captage d'eau potable alimentant la ville de Metz et situé à l'intérieur du site Natura 2000.

Le vallon du Fond de la Gueule est occupé par une prairie et présente des sources captées qui alimentent en eau potable la Maison de Retraite de Gorze.

B 1.2.3 – Géologie et géomorphologie

L'ensemble de la structure géologique affleurante du site date du jurassique. Par leur nature et leur tectonique, les roches en place sont à l'origine du relief de cuesta des côtes de Moselle, qui résultent de l'alternance de couches de calcaires durs et tendres.

Les vallons du Parfond Val et du Fond Cugnot découpent les différentes strates calcaires du Bajocien jusqu'à celles de l'Aalénien (contenant le minerai de fer lorrain).

L'entaille n'est pas assez profonde pour atteindre les marnes du Toarcien, mais il convient de noter l'existence d'une faille importante sur le plateau à l'Est du Parfond Val (au niveau du Bois des Chevaux), qui met en contact le calcaire oolithique du Bajocien avec les marnes.

L'eau de pluie qui s'infiltré dans le sous-sol calcaire a créé en dissolvant la roche un véritable réseau de cavités et de galeries (système karstique), encore imparfaitement connu, et très important du point de vue faunistique et de la dynamique hydrique.

Le meilleur exemple en est la grotte Robert Fey située sur le plateau à l'Ouest du Fond Cugnot.

Les vallons du Parfond Val et du Fond Cugnot ont une faible largeur d'un versant à l'autre et leur morphologie particulière résulte de la dynamique fluviale passée et de processus d'érosion liés aux changements climatiques du quaternaire.

La succession de périodes glaciaires a, en effet, favorisé les processus d'érosion, en alternance avec des phases de pédogénèse active pendant les périodes interglaciaires.

La période interglaciaire actuelle est marquée depuis 7000 ans par la pédogénèse, qui est conditionnée par le climat général tempéré de la région.

B 1.2.4 – Pédologie

Le site fait partie des plateaux calcaires de Lorraine et appartient à la région de l'Inventaire Forestier National du Pays Haut.

La pédologie y est dominée par les processus de décarbonation et les phénomènes qui en découlent : désaturation en cations échangeables, lessivage des argiles, évolution de la matière organique.

Sur les plateaux calcaires, le premier facteur limitant est l'eau ; la fertilité d'un sol calcaire dépend donc essentiellement de ses réserves en eau utile et de son approvisionnement.

Les sols les plus fertiles sont les plus profonds, donc les plus évolués, c'est-à-dire les plus décarbonatés, à l'exception toutefois des colluvions calcaires des bas de pente.

La liaison profondeur du sol/intensité de la décarbonation est toutefois à nuancer : certains sols faiblement décarbonatés (rendzines brunifiées) peuvent comporter des réserves en eau utile satisfaisantes si la roche-mère sous jacente est bien fragmentée.

A ces contraintes pédogénétiques s'ajoutent des contraintes liées à l'exposition et à la topographie. On note une différence assez marquée entre les versants exposés à l'Ouest et ceux exposés à l'Est.

Les premiers ont un sol généralement superficiel et assez sec, tandis que les seconds ont des sols plus profonds et plus frais.

Le relief exerce lui aussi une action importante sur la pédogénèse et les sols varient de façon continue le long des pentes selon des toposéquences.

Les fonds de vallon, quant à eux, portent des sols très profonds et très riches chimiquement et biologiquement.

B 1.2.5 – Climatologie

Le climat régional lorrain est un climat océanique à influences continentales sensibles.

Au niveau des vallons du Fond Cugnot et surtout du Parfond Val, il est modifié localement du fait de leur topographie particulière. Il existe des mésoclimats, dans lesquels interviennent deux phénomènes :

- l'exposition
- et l'encaissement.

Les versants exposés au Sud sont nettement plus chauds et plus secs que les plateaux, tandis que les versants exposés au Nord sont plus frais et plus humides.

L'encaissement intervient par l'accumulation d'air froid qui se produit dans le vallon du Parfond Val et dans une moindre mesure du Fond Cugnot et qui affecte les fonds mais aussi la base des versants.

De ce fait, les stations de fond de vallon peuvent être qualifiées d'abyssales (stations de basse altitude ayant un climat local nettement plus froid que le climat régional, et permettant de ce fait la survie d'espèces orophiles en dehors de leur aire normale).

Le vallon du Fond de la Gueule, quant à lui, ne présente pas de mésoclimat particulier marqué.

*** B 1.3 – Le contexte économique et social**

A l'Est du Val de Metz, la Moselle a constitué, de tout temps, un axe important de circulation des hommes et des biens.

Les premières traces d'occupation humaine se trouvent sur les hauteurs et date de l'époque préhistorique. Puis, dès le début de notre ère, moulins et fabriques permirent le développement d'une économie variée et dynamique.

La proximité de la Ville de Metz se traduit par l'existence de nombreux ouvrages bâtis au cours des siècles pour sa défense : églises fortifiées, fermes - châteaux et forts.

L'histoire de la région est particulièrement visible dans le village de Gorze, qui a hérité d'un magnifique patrimoine architectural.

La région naturelle du Val de Metz est occupée à **près de 50 % par des peuplements forestiers** essentiellement feuillus très variés et présentant une grande diversité d'essences. Les forêts sont morcelées et appartiennent à de très nombreux propriétaires.

Le site des vallons de Gorze est lui-même constitué à 97 % de forêts dont :

- 87 % sont gérées par l'Office National des Forêts (67 % de forêt domaniale et 20 % de forêts communales et syndicales)
- 13 % sont des forêts privées appartenant à 45 propriétaires (55 parcelles cadastrales surtout de petites surfaces et morcelées), mais également à la Ville de Metz et à la Maison de Retraite de Gorze.

Les activités humaines sur le site sont marquées par :

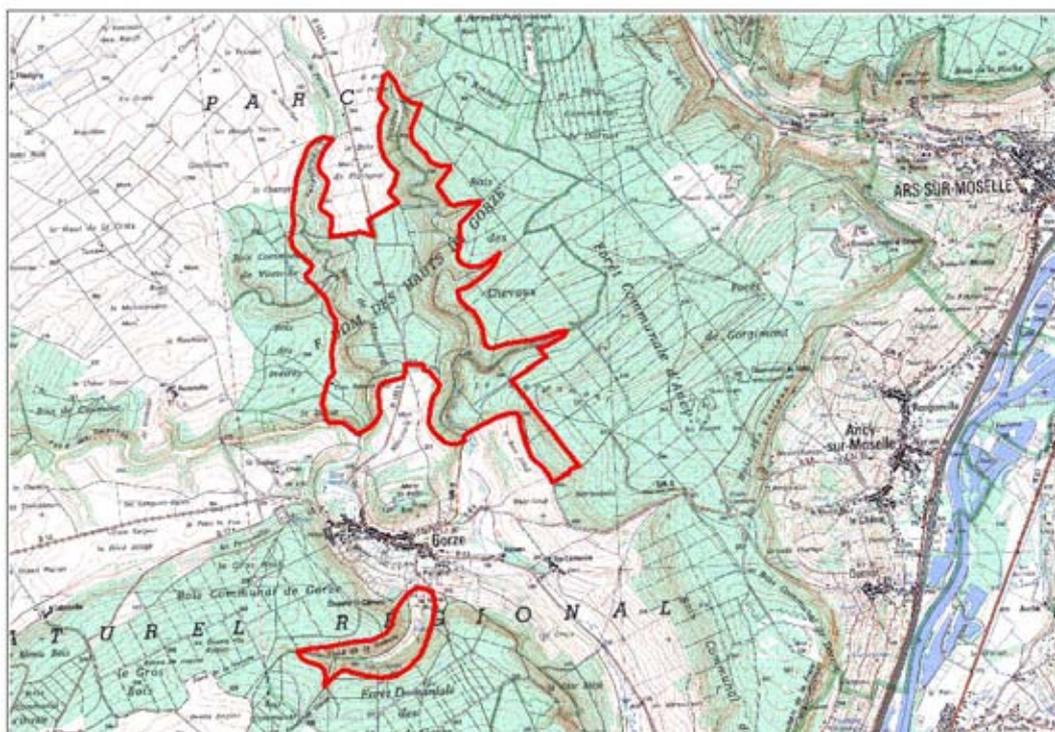
- la sylviculture (coupes et travaux) – Voir § B 3.1
- la gestion cynégétique – Voir § B 3.2
- l'agriculture (prairies de fauche) – Voir § B 3.3
- l'alimentation en eau potable (captages d'eau) de la Ville de Metz et de la Maison de Retraite de Gorze) – Voir § B 3.4.2
- les loisirs (GR5, sentiers pédestres locaux, sentiers équestres particuliers) – Voir § B 3.5
- les activités pédagogiques (ONF, ENGREF, Université de Metz, ferme pédagogique NAUT) – Voir § B 3.6.

* B 1.4 – Synthèse

Des contraintes
pédologiques et
géomorphologiques
particulières
**caractéristiques des côtes
calcaires de Moselle**

Un climat
lorrain à
tendances
continentales
marquées et
des
**mésoclimats
particuliers
et contrastés**

**Une hydrologie
spécifique**, en partie
souterraine à l'origine
d'un réseau souterrain
karstique et de
sources captées



Un site à
dominante
forestière (97 %
de la surface)

Des forêts
majoritairement
publiques en
surface (87 %)

Des forêts
privées
morcelées (moins
de 1 ha par
propriétaire en
moyenne)

Un site aux activités humaines variées :

- ◆ Sylvicoles
- ◆ Cynégétiques
- ◆ Agricoles
- ◆ Touristiques
- ◆ Pédagogiques
- ◆ Liées à l'alimentation en eau potable

- B 2 : Diagnostic biologique

* B 2.1 – Les habitats naturels et leur état de conservation

B 2.1.1 : Méthodologie

En 1996, les vallons forestiers du Parfond Val et du Fond Cugnot ont fait l'objet d'une **centaine de relevés floristiques** de 300 m² chacun (réalisés par l'ONF : Frédéric Ritz et Paul Velte).

Ces relevés ont été établis suivant un cheminement parallèle aux courbes de niveau, et à raison d'un relevé par hectare.

Chaque relevé comportait la **liste des espèces végétales rencontrées en distinguant les strates arborescente, arbustive, herbacée, et en affectant à chaque espèce un coefficient d'abondance / dominance** (coefficient de Braun - Blanquet).

Les caractéristiques topographiques et pédologiques ont également été prises en compte.

Chaque relevé fut comparé avec les groupes écologiques du catalogue des stations forestières des plateaux calcaires de Lorraine (Becker et al., 1980), ce qui permit l'établissement de la **carte des stations forestières des 2 vallons**.

En 1999 et 2001, des transects ont été réalisés sur le plateau qui relie les vallons, et dans les forêts privées (plus quelques mesures de complément dans le Vallon du Fond de la Gueule) rendant la **cartographie complète sur l'ensemble du site Natura 2000**.

Les stations forestières ont ensuite fait l'objet d'une expertise phytosociologique (F.Ritz et P.Velte, ONF 2001) qui a permis d'identifier et de cartographier **les différents habitats forestiers en terme d'Association Végétale**.

Ce travail a été validé par le Professeur Rameau (ENGREF).

Pour les milieux de prairies, l'identification est restée cantonnée à l'Alliance.

L'expertise a conclu à l'absence :

- d'habitat de chênaie pubescente, ce qui ne signifie pas que cet habitat n'ait jamais existé sur le site. Il a pu subir une évolution régressive suivie d'une dégradation vers la hêtraie climacique ou la hêtraie – chênaie à Sesslerie et Grémil.
En tout état de cause, cet habitat est peu représenté en Lorraine car il se trouve en limite nord de répartition.
- d'habitat de falaises ombragées. Les falaises du site sont des éléments intéressants sur le plan du paysage et de la biodiversité, mais le cortège floristique qui leur est associé est relativement pauvre et ne permet pas de valider un habitat spécifique sur le plan phytosociologique..
- de prairies semi – naturelles humides (code Corine 37-7) appartenant aux habitats humides. Contrairement à ce que mentionne le formulaire standard

du site, les prairies recensées sont exclusivement des prairies de fauche collinéennes mésohygrophiles (code Corine 38-22), appartenant aux habitats agropastoraux.

Seul un ourlet hygrophile, en bordure nord de la prairie du Fond de la Gueule appartient aux habitats humides (code Corine 37-72).

B 2.1.2 : Résultats

L'étude menée sur l'ensemble du site a permis de distinguer :

- 5 habitats forestiers
- 1 habitat agropastoral
- 1 habitat humide
- 1 habitat cavernicole

Ces 8 habitats sont tous d'intérêt communautaire, voire prioritaire pour l'un d'entre eux (cf. carte C4 + chapitre B 2.1.3).

La route départementale 103 b qui traverse une partie du site constitue un habitat artificiel, d'intérêt non communautaire.

Synthèse des résultats relatifs à la nature des habitats :

Habitat élémentaire	statut	Code Natura 2000	Code Corine Biotope	Surface (ha)	Surface (%)
Erablaie à scolopendre des pentes froides à éboulis grossiers	prioritaire	9180 *	41-4	0,28	0,09
Hêtraie-chênaie à aspérule odorante et mélisque uniflore	communautaire	9130	41-13	247,01	80,99
Hêtraie à tilleul d'ubac sur sol carbonaté	communautaire	9130	41-13	31,14	10,20
Chênaie-hêtraie collinéenne à séslerie bleue et grémil pourpre	communautaire	9150	41-16	2,33	0,77
Chênaie pédonculée calcicole continentale	communautaire	9160	41-24	13,86	4,55
Prairie fauchée collinéenne mésohygrophile	communautaire	6510-4	38-22	7,14	2,34
Végétation de lisières forestières nitrophiles, hygroclines, héliophiles à semi-héliophiles	communautaire	6430	37-72	0,68	0,22
Grotte naturelle non exploitée par le tourisme	communautaire	8310	65-4	Habitat souterrain	Habitat souterrain
Route départementale 103b	non communautaire			2,57	0,84
Total				305,01	100

soit

	en ha	en %
Habitats prioritaires	0,28	0,09
Habitats communautaires	302,16	99,06
Habitats concernés par la directive	302,44	99,16
Habitat non concerné par la directive	2,57	0,84

En d'autres termes :

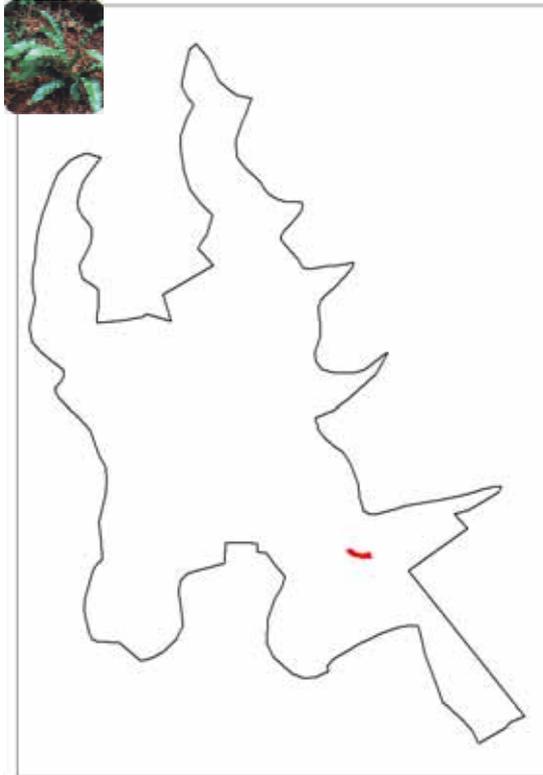
- les habitats forestiers représentent 297,18 ha soit 97,44 % de la surface du site
- l'habitat agropastoral représente 7,14 ha soit 2,34 % de la surface du site
- l'habitat humide représente 0,68 ha soit 0,22 % de la surface du site

B 2.1.3 : Fiches synthétiques de présentation des habitats naturels

Au total ce sont 8 fiches synthétiques qui sont présentées, une pour chacun des habitats :

- Erablaie à scolopendre des pentes froides à éboulis grossiers
- Hêtraie – chênaie à aspérule odorante et mélisse uniflore
- Hêtraie à tilleul d'ubac sur sol carbonaté
- Chênaie – hêtraie collinéenne à sésuvie bleue et grémil pourpre
- Chênaie pédonculée calcicole continentale
- Prairie fauchée collinéenne mésohygrophile
- Végétation de lisières forestières nitrophiles, hygroclines, héliophiles à semi-héliophiles
- Grotte naturelle non exploitée par le tourisme.

Dans les fiches, il est question de l'état favorable de l'habitat. Cela correspond à un état de conservation à privilégier, c'est à dire bon.



Erablaie à Scolopendre des pentes froides à éboulis grossiers

Code Natura 2000 : 9180*

Code Corine : 41-4



Scolopendre

Correspondances phytosociologiques

Erablaies ou tillaies en situation confinée

Alliance : Tilio platyphylli-Acerion pseudoplatani

Erablaie à Scolopendre des substrats calcaires ;

Association : Phyllitido scolopendri- Aceretum pseudoplatani

Part occupée sur le site (en % de la surface) :

Etat favorable de l'habitat	Autres états observables	Surface potentielle
0,28 ha	0,0 ha	0,28 ha
0,09 %	0 %	0,09 %

Description de l'habitat et état de conservation :

Il s'agit d'un **habitat forestier d'intérêt prioritaire** installé sur des pentes fortes exposées au Nord couvertes d'éboulis grossiers et de cailloux issus de matériaux calcaires, produisant des sols pauvres en terre fine. Le microclimat y est froid et humide.

Sur le site des vallons de Gorze, cet habitat n'est présent que sur quelques dizaines d'ares en forêt communale de Novéant-sur-Moselle, où **il est en excellent état de conservation**.

La strate arborescente est dominée par l'Erable sycomore, accompagné du Frêne commun, de l'Orme de montagne et du Tilleul à grandes feuilles.

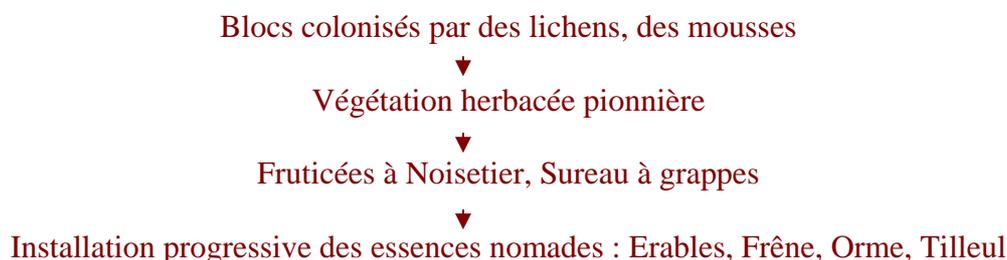
La strate arbustive est structurée par le Noisetier et le Sureau à grappes.

La strate herbacée est assez diversifiée avec des fougères (polystic à aiguillons,) et quelques herbacées recouvrantes comme l'Aspérule odorante.

Espèces indicatrices

Actée en épi	<i>Actaea spicata</i>
Polystic à aiguillons	<i>Polystichum aculeatum</i>
Erable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i>
Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i>
Orme de montagne	<i>Ulmus glabra</i>
Coudrier	<i>Corylus avellana</i>
Sureau à grappes	<i>Sambucus racemosa</i>
Bois joli	<i>Daphne mezereum</i>
Aconit tue-loup	<i>Aconitum vulparia</i>
Impatiente	<i>Impatiens noli-tangere</i>
Aspérule odorante	<i>Galium odoratum</i>
Lamier jaune	<i>Lamium galeobdolon</i>
Géranium herbe à robert	<i>Geranium robertianum</i>
Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i>

Dynamique naturelle



Valeur biologique et écologique

L'Erablaie à Scolopendre est un **habitat rare**, car il est **peu fréquent** et occupe des surfaces **peu étendues**. C'est la raison pour laquelle il a été classé en **habitat prioritaire** par l'Union Européenne.

Il offre de multiples niches écologiques avec une mosaïque de milieux associés (falaises, éboulis, colluvions, peuplement diversifié en essences et en strates,...)

Il est le refuge d'espèces patrimoniales comme la Scolopendre, l'Actée en épi, le Polystic à aiguillons, qui sont des espèces hygrosциphiles favorisées par un microclimat froid et humide.

Etats de conservation à privilégier

Essentiellement les futaies irrégulières mélangées.

Menaces et enjeux

L'habitat est sensible du fait de :

- la forte pente
- la mobilité éventuelle des blocs et l'instabilité du sol
- les risques d'érosion
- la présence d'espèces végétales à grande valeur patrimoniale

Les menaces potentielles sont liées à des **risques de surexploitations** qui conduiraient à la minéralisation de la matière organique du sol qui perdrait ainsi en peu de temps sa capacité d'alimentation en eau et ses éléments nutritifs.

Un autre risque pourrait être lié à la création de desserte à travers cet habitat.

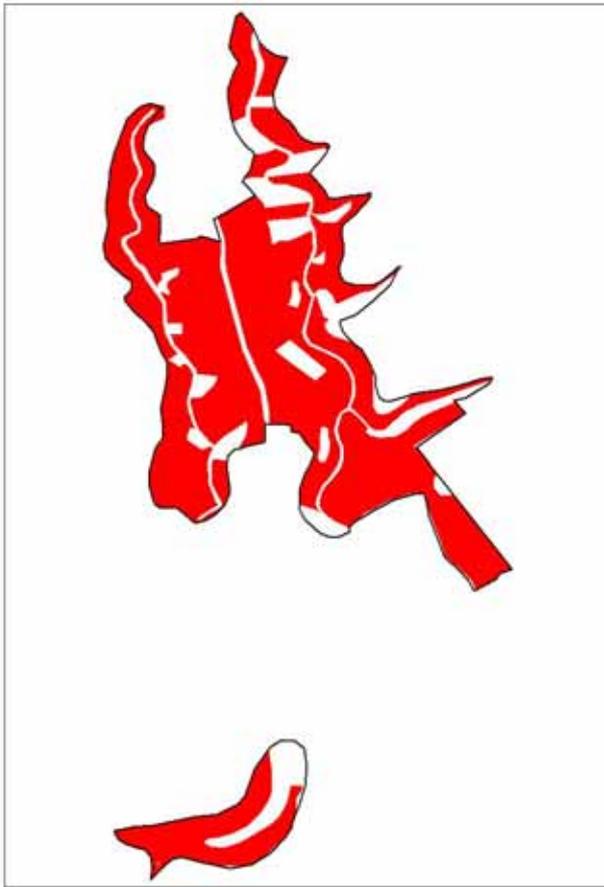
Objectifs :

Conservation stricte de l'habitat.

Propositions de gestion :

Le milieu étant très fragile et de faible étendue sur le site (quelques dizaines d'ares), une intervention sylvicole ne serait ni légitime, ni rentable.

On adoptera donc une gestion conservatoire stricte de l'habitat, gestion conservatoire qui sera étendue à une zone tampon de 50 m (dans la pente, de part et d'autre et en aval, ainsi que sur le plateau en amont pour éviter toute érosion).



Hêtraie-chênaie à Aspérule odorante et Mélisque uniflore

Code Natura 2000 : 9130
Code Corine : 41-13



Correspondances phytosociologiques :

Alliance : Carpinion betuli

(Hêtraies – chênaies collinéennes, calcicoles à mésoacidiphiles, intégrant les sylvo-faciès de type chênaies – charmaies)

Association : Galio odorati-Fagetum Sylvaticae

(Hêtraies – chênaies calcicoles à neutrophiles, à Aspérule odorante)

Part occupée sur le site (en % de la surface) :

Etat favorable de l'habitat	Autres états observables	Surface potentielle
237,85 ha	9,16 ha	247,01 ha
78,05 %	2,94 %	80,99 %

Description de l'habitat et état de conservation :

Cet **habitat forestier d'intérêt communautaire** occupe la plus grande partie du site des vallons de Gorze.

On peut le subdiviser en deux faciès :

- un faciès hygrosциaphile (plateau, et pentes Nord et Ouest pour parties)
- un faciès plus xérique (rebords de plateau, hauts de pentes, pentes Est et Sud pour partie).

Cet habitat est généralement **en bon état de conservation sous forme de taillis-sous-futaie ou futaies mélangées** dominées soit par le Hêtre (ex : plateau occupé par la forêt domaniale), soit par le Chêne sessile (essentiellement la partie du site située en forêt communale de Novéant-sur-Moselle).

La strate arborée : les Erables, le Frêne commun et le Merisier accompagnent le Hêtre et le Chêne sessile.

La strate arbustive : sous-bois de Charme, Erable champêtre, Noisetier et divers arbustes calcicoles.

La strate herbacée : la constitution du tapis herbacé dépend de la densité du couvert arborescent.

La strate muscinale est, en règle générale, très dispersée.

L'entité de gestion domaniale D9 du vallon du Fond de la Gueule est occupée par un gaulis pur de Hêtre et localement par un gaulis pur de Frêne. Ces états de conservation peuvent être considérés comme de bons états (**phases pionnières appelées à se diversifier à maturité**).

Les taillis-sous-futaies pauvres des propriétés privées du lieu-dit Varangineau sont probablement issus de l'abandon, depuis de nombreuses décennies, de pelouses à Brome dressé qui ont évolué spontanément vers des pelouses à Brachypode penné puis des fruticées à prunellier et cornouiller, avant d'aboutir à la formation boisée pauvre actuelle.

Espèces indicatrices :

Aspérule odorante	Galium odoratum
Mélique uniflore	Melica uniflora
Laîche digitée	Carex digitata
Campanule gantelée	Campanula trachelium
Pulmonaire des montagnes	Pulmonaria montana
Asperge des bois	Ornithogalum pyrenaicum
Renoncule tête d'or	Ranunculus auricomus
Renoncule des bois	Ranunculus nemorosus
Primevère élevée	Primula elatior
Gouet tacheté	Arum maculatum
Raiponce en épi	Phyteuma spicatum
Parisette	Paris quadrifolia
Lamier jaune	Lamiastrum galeobdolon
Euphorbe des bois	Euphorbia amygdaloides
Néottie nid d'oiseau	Neottia nidus avis
Sceau de Salomon multiflore	Polygonatum multiflorum
Violette des bois	Viola reichenbachiana

Dynamique naturelle :

La phase de maturité est dominée par le Hêtre ; les petites trouées favorisent sa régénération, alors que les plus grandes trouées entraînent le développement du Chêne sessile et des essences qui s'implantent facilement partout (Erables, Frêne, ...).

Le traitement passé en taillis-sous-futaie a pu conduire à des états de Chênaie sessiliflore-charmaie (par exemple en forêt communale de Novéant-sur-Moselle), voire de Chênaie pédonculée-charmaie.

L'abandon de pelouses (ex : au niveau des propriétés privées du lieu-dit Varangineau) conduit à une **évolution spontanée** :

pelouses à Brome dressé ⇒ pelouses à Brachypode penné ⇒ fruticées à Prunellier, Cornouillers, ... ⇒ phase pionnière à Erables, Frêne, Chêne pédonculé.

Valeur biologique et écologique :

Cet habitat est très répandu et possède une flore assez ordinaire. La grande diversité des stades d'évolution des peuplements permet aux divers éléments du cortège floristique de s'exprimer.

Deux espèces végétales remarquables sont néanmoins à signaler :

- L'essentiel des populations de Laser à trois lobes du site des vallons de Gorze est localisé dans cet habitat, qui n'est pas son habitat optimal plus xérique.
- Présence de la Renoncule à feuilles de platane au sein des faciès les plus hygrosclaphiles de cet habitat en contact avec les Hêtraies à Tilleul d'ubac.

Etats de conservation à privilégier :

Futaie mélangée dominée soit par le Hêtre, soit par le Chêne sessile.

Menaces et enjeux :

Ce type d'habitat, très répandu, a tendance à s'étendre encore du fait de la déprise agricole.

Il présente peu de menaces potentielles, les enrésinements étant très ralentis sur son aire de répartition. Les résineux représentent 0,18 % de la surface (forêts privées).

Il y a lieu néanmoins de **craindre des enrésinements à vocation cynégétique** de la part de certains propriétaires privés.

La fermeture du couvert arboré et la régression des lisières étant préjudiciables au Laser à trois lobes, un traitement irrégulier par parquets est préconisé dans les parcelles forestières où l'espèce est localisée et on aura soin de la mettre en lumière.

Sur l'ensemble de la surface de ce type d'habitat, il convient d'éviter toute ouverture brutale et importante du couvert forestier et de ne pas introduire d'essences non autochtones.

Objectifs :

- Conserver et restaurer l'habitat
- faire tendre les peuplements vers un état optimum et réhabiliter dans la mesure du possible, les secteurs enrésinés.
- améliorer la diversité biologique de l'habitat.

Propositions de gestion :

Une partie importante de cet habitat fait l'objet d'une proposition de classement en réserve biologique intégrale afin de permettre une liaison fonctionnelle entre le vallon du Parfond Val et le vallon du Fond Cugnot proposés en réserve intégrale.

En dehors de la réserve biologique intégrale :

- Les modes de gestion doivent tenir compte de la sensibilité aux chablis et de la présence de variantes xéroclines de l'habitat. **Ils doivent allier l'objectif de protection inhérent à une zone spéciale de conservation et l'objectif de production avéré.**
- Il est essentiel de **favoriser le maintien de l'état observé de l'habitat**, ou, le cas échéant, de le faire évoluer vers l'état à privilégier ; cela pouvant s'étaler sur des échelles de temps variables. Il convient dans tous les cas de conserver les potentialités du milieu.

Il est **très vivement déconseillé de procéder à un changement d'essences** dans les peuplements en dehors de celles du cortège de l'habitat (plantations monospécifiques en résineux par exemple).

Maintenir et favoriser le mélange des essences est le plus souhaitable. Le Hêtre étant en général très largement dominant, on limitera la monospécificité du peuplement en travaillant également au profit des essences minoritaires et secondaires (Alisier torminal, Cormier, Erables sycomore, plane et champêtre, Chêne sessile).

On conservera en accompagnement des essences comme le Charme (à titre écologique et sylvicole) et **on maintiendra et favorisera la présence d'une strate arbustive** (Noisetier, Cornouillers).

La régénération naturelle sera privilégiée. Si une régénération artificielle s'avère nécessaire (qualité et/ou diversité spécifique peu exprimée), on utilisera des provenances et des plants adaptés à la station : les proportions Hêtre / autres feuillus (Alisier torminal, Erables) seront notamment définies en fonction des conditions stationnelles et des objectifs locaux.

Les opérations de gestion courante seront adaptées :

- **dégagements** de préférence mécaniques ou manuels ; l'utilisation de produits agropharmaceutiques est à limiter aux cas critiques (développement herbacé trop concurrentiel et empêchant une régénération naturelle ou une croissance satisfaisante de plants).
- **Eclaircies** : d'une manière générale, elles seront suffisamment fortes et réalisées à des périodicités adaptées pour optimiser l'éclaircissement au sol, permettre une bonne croissance du peuplement, une bonne qualité technologique des produits et le développement de la flore associée.

Sur les sols d'adret ou superficiels (variantes xéroclines), il faudra **éviter les découverts trop importants lors des opérations de régénération** (risques de dessiccation).

La pente accentuant les phénomènes d'érosion, **ne pas négliger alors le rôle de protection que joue le couvert forestier.**

Il serait intéressant de **maintenir des arbres morts, surannés ou dépérissants** (1 à 5 par ha). Les arbres maintenus seront des individus sans intérêt commercial ou des arbres monumentaux et sans risque pour les arbres sains.

Ils favoriseront la présence de coléoptères saproxylophages ou de champignons se développant ou vivant aux dépens du bois mort.

Les arbres retenus seront éloignés au maximum des éventuels chemins, pistes et sentiers pour minimiser les risques de chutes de branches ou d'arbres sur les promeneurs ou les personnels techniques.

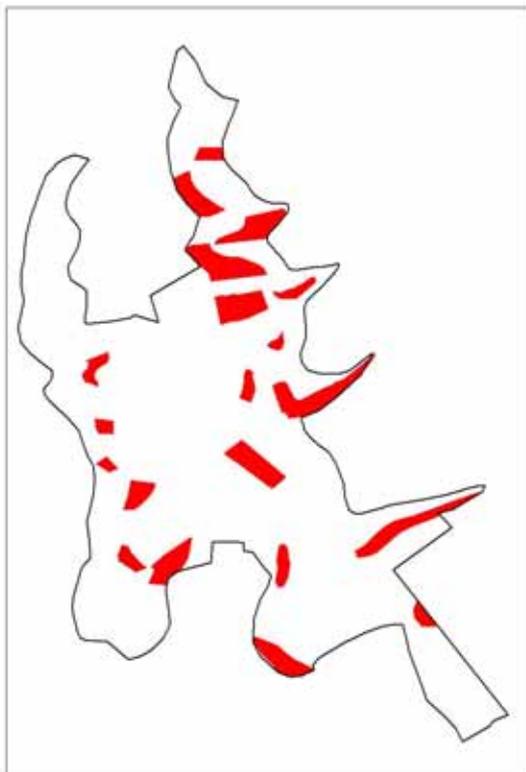
Il serait également souhaitable de maintenir des ourlets préforestiers et lisières, entrant dans la composition d'une mosaïque d'habitats originale et qui sont, de plus, riches en espèces faunistiques et floristiques patrimoniales.

Le choix précis du mode de traitement (régulier ou irrégulier) porte peu à conséquence, l'essentiel étant de ne pas avoir recours à des coupes rases trop fortes.

- **On préférera le traitement irrégulier pour les variantes les plus sèches** et on l'adoptera dans les pentes et les rebords de plateau en continuité avec les Hêtraies à Tilleul et les Chênaies-hêtraies à Sesslerie bleue et Grémil pourpre également traitées en irrégulier. (En particulier, entités privées P1, P2, P6, P7 et réserve biologique domaniale dirigée D2 et entités D3, D5 et D7).

- **Ailleurs, on adoptera un traitement régulier** dans le cadre d'entités intégrées à une série traitée en conversion et classées en amélioration (Forêt communale de Novéant-sur-Moselle, entités D4 et D9 Forêt Domaniale Graoully) ou dans le cadre d'entités dont la régénération est presque terminée (Parcelle S2 Forêt syndicale (Maison de retraite de Gorze) ou D6 et D8 de la forêt domaniale).

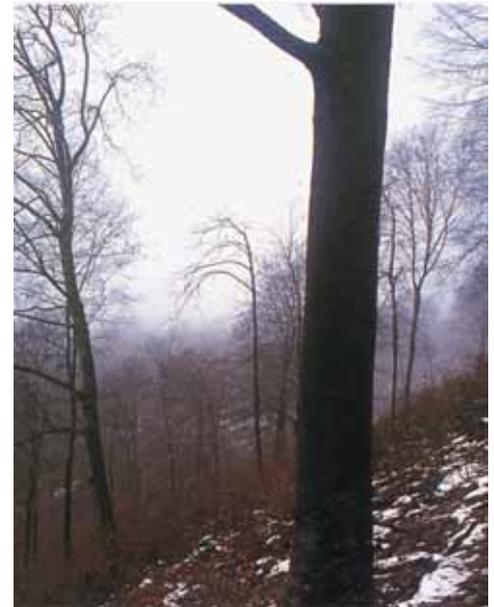
- Les pentes Sud occupées par les entités G2 de la forêt communale Gorze et P8 et MR1 (forêts privées) en partie touchées par la tempête de 1999 seront **traitées en futaie irrégulière**, en ayant soin de mettre en lumière les très belles stations de Laser à trois lobes.



Hêtraie à Tilleul d'ubac sur sol carbonaté

Code Natura 2000 : 9130

Code Corine : 41-13



Correspondances phytosociologiques :

Forêts montagnardes mésophiles, calcaricoles à acidiclinales européennes .

Alliance : Fagion sylvaticae.

Forêts montagnardes mésophiles calcaricoles à acidiclinales médio-européennes.

Sous-alliance :Eu-Fagenion sylvaticae

Hêtraie à Tilleul médio-européenne .

Association : Tilio platyphyllo-Fagetum sylvaticae.

Part occupée sur le site (en % de la surface) :

Etat favorable de l'habitat	Autres états observables	Surface potentielle
31,14 ha	0,0 ha	31,14 ha
10,20 %	%	10,20 %

Description de l'habitat et état de conservation :

Il s'agit d'un **habitat forestier d'intérêt communautaire**, dont l'aire générale en France est développée, mais dont les stations sont de surface plus ou moins réduite. Elles occupent le plus souvent des versants ombragés d'ubac à pente forte et sont **caractérisées par une végétation hygrosциophile et des sols carbonatés à litière épaisse.**

Sur le site des vallons de Gorze, cet habitat est situé majoritairement en forêt domaniale, dans une moindre mesure en forêt privée (entités de gestion P1, P2, P7) et en forêt communale de Novéant-sur-Moselle. Il est absent du vallon du Fond de la Gueule.

Il est en **bon état de conservation sous forme de hêtraies pures ou mélangées adultes**.

La strate arborée : parfois, le Chêne sessile est dominant. Le Tilleul à grandes feuilles, l'Érable sycomore, le Frêne commun, l'Orme des montagnes viennent en accompagnement du Hêtre et du Chêne sessile.

La strate arbustive est peu recouvrante : Camerisier à balais, Noisetier .

La strate herbacée est assez dispersée avec la Dentaire pennée, l'Actée en épi....

La strate muscinale est faiblement représentée.

A noter parfois la présence de rochers ombragés, qui jouent le rôle de milieux associés.

Espèces indicatrices :

Hêtre	<i>Fagus sylvatica</i>
Tilleul à grandes feuilles	<i>Tilia platyphyllos</i>
Érable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i>
Noisetier	<i>Corylus avellana</i>
Dentaire pennée	<i>Cardamine heptaphylla</i>
Mercuriale pérenne	<i>Mercurialis perennis</i>
Frêne	<i>Fraxinus excelsior</i>
Érable plane	<i>Acer platanoides</i>
Orme des montagnes	<i>Ulmus glabra</i>
Sorbier des oiseleurs	<i>Sorbus aucuparia</i>
Sureau à grappes	<i>Sambucus racemosa</i>
Orge d'Europe	<i>Hordelymus europaeus</i>
Géranium Robert	<i>Geranium robertianum</i>
Scolopendre	<i>Phyllitis scolopendrium</i>
Aspérule odorante	<i>Galium odoratum</i>
Lamier jaune	<i>Lamium galeobdolon</i>
Fougère mâle	<i>Dryopteris filix mas</i>

Dynamique naturelle :

Spontanément, **l'évolution est très lente** et peut passer par des pelouses à Sésuvie bleue et *Gymnocarpium robertianum*, puis des fruticées à Noisetier et des phases pionnières à Frêne et Erables, avant d'atteindre la phase de maturité à Hêtre.

La gestion forestière peut conduire à l'obtention de taillis de Hêtre ou de taillis – sous - futaie, voire à des phases régressives à Frêne et Erables.

Valeur biologique et écologique :

Cet habitat a une aire générale développée, mais il occupe des stations de surface plus ou moins réduite.

A l'étage collinéen (cas du site des vallons de Gorze), il a un **très grand intérêt patrimonial**, car il comporte des **îlots de végétation montagnarde en situation abyssale avec présence d'espèces rares à l'échelle régionale** comme la Dentaire pennée (*Cardamine heptaphylla*) et surtout la Renoncule à feuilles de platane (*Ranunculus platanifolius*).

Etats de conservation à privilégier :

Hêtraies mélangées en futaie.

Hêtraies pures en futaie

Phase pionnière ou régressive à Frêne, Erable, Orme

Menaces et enjeux :

Cet habitat occupe une **surface actuellement stable**. Certaines stations peuvent être mal stabilisées et pentues, pauvres en terre fine, et de ce fait sensibles à l'érosion. **Il convient donc d'éviter toute ouverture brutale et importante du couvert forestier.**

Objectifs :

- Conserver et restaurer l'habitat ;
- Faire tendre les peuplements vers un état optimum ;
- Améliorer la diversité biologique de l'habitat.

Propositions de gestion :

Cet habitat est **en bon état de conservation sous forme de hêtraies pures ou mélangées adultes**.

Souvent, le Chêne sessile y est dominant. Il convient de le maintenir, compte tenu de la très grande fragilité des sols, qui ne permet pas une modification rapide des peuplements.

On évitera les ouvertures brutales du couvert et on favorisera les essences associées comme le Tilleul à grandes feuilles, l'Erable sycomore, le Frêne et l'Orme des montagnes, pour limiter les phénomènes de régularisation et de monospécification excessive avec le Hêtre.

Le choix a été fait par l'ONF de proposer **le classement de la majorité des zones de Hêtraies à Tilleul, situées en forêt domaniale, en réserve biologique intégrale.**

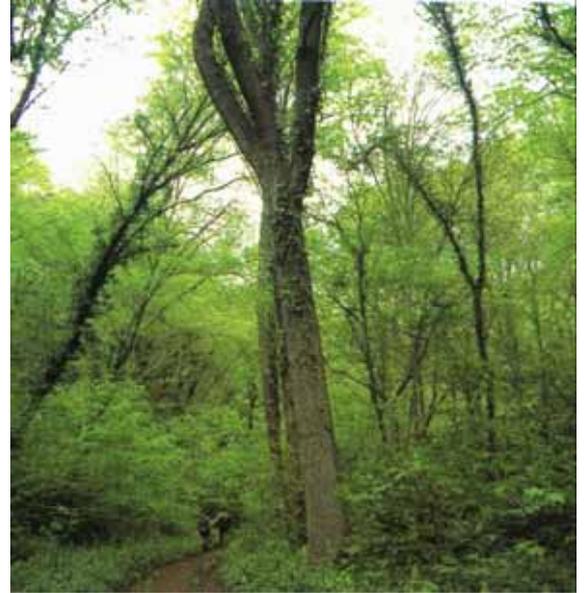
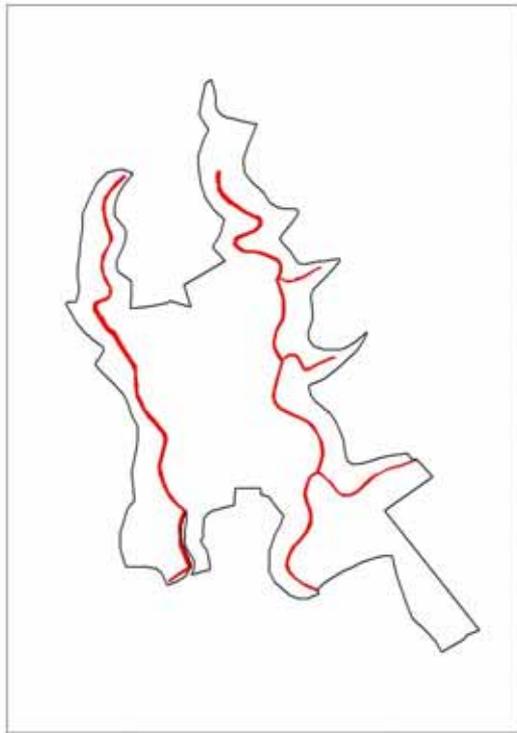
Ces peuplements seront gérées tantôt dans le cadre d'une réserve biologique intégrale, tantôt dans celui d'une réserve biologique dirigée ou encore dans une série de production (conversion en futaie régulière) avec localement (entité D 3 du Parfond Val Nord) des règles de gestion de type irrégulier.

Ailleurs en forêt domaniale, mais aussi en forêt privée et en forêt communale de Novéant-sur-Moselle, on orientera la gestion vers **un traitement irrégulier**, afin d'avoir une plus grande souplesse dans les classes d'âge et d'éviter les ouvertures brutales du couvert.

Compte - tenu des possibilités de valorisation variées de cet habitat, **il est fortement déconseillé de transformer les peuplements en utilisant des essences autres que celles du cortège.**

**Chênaie pédonculée calcicole
continentale**

Code Natura 2000 : 9160
Code Corine : 41-24



Correspondances phytosociologiques :

Chênaies pédonculées édaphiques.

Alliance : Fraxino excelsioris – Quercion roboris

Chênaies pédonculées calcicoles continentales.

Associations : Scillo-Quercetum roboris et Aconito
vulpariae-Quercetum roboris.

Part occupé sur le site (en % de la surface) :

Etat favorable de l'habitat	Autres états observables	Surface potentielle
8,98 ha	4,88 ha	13,86 ha
2,98 %	1,57 %	4,55 %

Description et état de conservation :

Il s'agit d'un habitat forestier d'intérêt communautaire localisé dans le domaine continental à l'étage collinéen.

Il est **installé en fond de vallons et en bas de versants** sur des colluvions généralement épaisses. Il présente un mésoclimat caractérisé par des gelées tardives et une forte humidité atmosphérique, surtout dans le cas de vallons étroits.

Les sols de ce type d'habitat sont riches en éléments minéraux, épais et comportent une très bonne réserve en eau toute l'année ainsi qu'une bonne activité biologique.

Sur le site des Vallons de Gorze :

- la Chênaie pédonculée calcicole continentale est installée en fond des vallons étroits orientés Nord-Sud du Parfond Val et du Fond Cugnot, ainsi que dans les vallons latéraux orientés Nord-Est / Sud-Ouest du Parfond Val.
- Elle est absente du vallon du Fond de la Gueule occupé en grande partie par une prairie de fauche mésohygrophile et dont le mésoclimat est peu modifié par rapport au plateau (vallon large).
- Le Parfond Val est un **vallon froid encaissé d'un très grand intérêt écologique**, dans lequel l'association phytosociologique dominante est la Chênaie pédonculée à Aconit tue-loup.
- Le Fond Cugnot est un vallon froid plus large et moins typique, qui a subi des **phénomènes importants d'anthropisation** et dans lequel la Chênaie pédonculée à Scille à deux feuilles alterne plus largement avec la Chênaie à Aconit tue-loup que dans le Parfond Val.

Le Parfond Val

Il est occupé par un taillis sous futaie.

La strate arborescente est dominée par le Chêne pédonculé, le Frêne commun, l'Erable sycomore et le Merisier. Le taillis est dominé soit par le Noisetier, soit par le Charme.

La strate arbustive est constituée de nombreux arbustes calcicoles: Cornouiller sanguin, Troène, Aubépines, Camerisier, Fusain, Viorne obier, ..

La strate herbacée et le tapis muscinal présentent un fort recouvrement.

L'habitat du Parfond Val est **en bon état de conservation**, si l'on excepte la présence sporadique de plantations résineuses dans sa partie Sud.

Le Fond Cugnot

Dans ce vallon, le Chêne pédonculé est peu présent et l'habitat est en **moins bon état de conservation**.

La partie domaniale présente des **traces marquées d'anthropisation** (en particulier une série de terrassements consécutifs à la création ancienne de chemins).

La partie Sud est constituée d'une propriété privée où l'on trouve un perchis de Peupliers, Aulnes et Frênes, et localement des plantations d'épicéas.

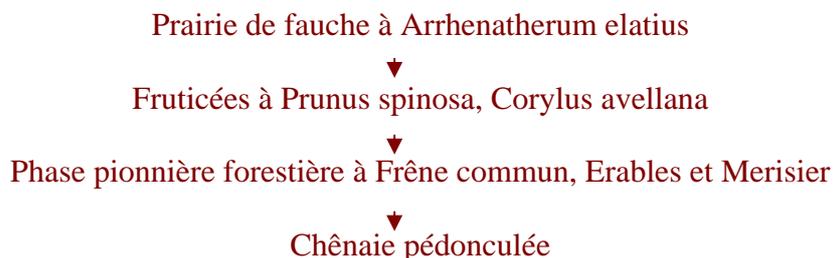
La partie Nord du Fond Cugnot, dite Varangineau, est occupée par une fruticée et un taillis de Noisetier appartenant à M. NAUT, propriétaire d'une ferme pédagogique à Rezonville.

Cet état de l'habitat correspond à une dynamique spontanée de la végétation après abandon d'une prairie de fauche. Il s'agit d'une phase pionnière et d'un sylvofaciès de transition avant la recolonisation par le Chêne pédonculé.

Espèces indicatrices :

Chêne pédonculé	Quercus robur
Frêne commun	Fraxinus excelsior
Erable sycomore	Acer pseudoplatanus
Primevère élevée	Primula elatior
Moschatelline	Adoxa moschatellina
Gouet tacheté	Arum maculatum
Scille à deux feuilles	Scilla bifolia
Campanule gantelée	Campanula trachelium
Mercuriale pérenne	Mercurialis perennis
Lierre terrestre	Glechoma hederacea
Noisetier	Corylus avellana
Rosier des champs	Rosa arvensis
Cornouiller sanguin	Cornus sanguinea
Camerisier à balai	Lonicera xylosteum
Fusain d'Europe	Euonymus europaeus
Pulmonaire sombre	Pulmonaria obscura
Laîche des bois	Carex sylvatica
Euphorbe faux amandier	Europhorbia amygdaloides

Dynamique naturelle :



Valeur biologique et écologique :

Cet habitat présente des individus de taille réduite qui se sont raréfiés du fait des déboisements anciens.

Il s'agit donc **d'un habitat assez rare à valeur biologique élevée** de par la présence de nombreuses espèces patrimoniales comme la gagée jaune (protégée au niveau national), l'Aconit tue-loup ou la Lathrée écaillée.

Etats de conservation à privilégier :

Futaie mélangée avec taillis de Noisetier
Taillis-sous-futaie avec taillis de Charme ou Noisetier

Menaces et enjeux :

Ce type d'habitat a **tendance à s'étendre du fait de la déprise agricole** (par des phases juvéniles à Frênes et Erables).

Les principales menaces sont les enrésinements (encore observés, ils représentent 1,3% de la surface essentiellement chez les privés) **et la création de desserte** pouvant détruire une partie de l'habitat en vallon étroit.

Les sols sont sensibles au tassement et la fréquence des gelées tardives peut compromettre les régénérations.

Les mort-bois calcicoles peuvent être envahissants en cas d'ouverture brutale du couvert forestier.

Objectifs :

- Conserver et restaurer l'habitat ;
- Faire tendre les peuplements vers un état optimum et réhabiliter, dans la mesure du possible, les secteurs enrésinés ;
- Améliorer la diversité biologique de l'habitat.

Propositions de gestion :

L'Office National des Forêts souhaite expérimenter une gestion d'une grande partie des fonds de vallons (Parfond Val et Fond Cugnot) **en réserve biologique domaniale intégrale**, afin de contribuer à l'exhaustivité de la représentation des habitats forestiers métropolitains dans le réseau national des réserves intégrales.

Ce choix permettra d'améliorer la naturalité du Fond Cugnot et de mieux connaître la sylvigénèse des habitats de fonds de vallons.

Hors du périmètre de la réserve intégrale, le fond de vallon du Parfond Val aura pour objectif, en forêts domaniale et privée, la **production de bois d'œuvre feuillu de qualité** (Chêne pédonculé, Erable sycomore et Merisier en priorité, le Frêne présentant des risques de fourchaison dus aux gelées tardives dans les vallons étroits).

Les arbres seront récoltés à leur **optimum individuel de maturité sylvicole dans un traitement irrégulier par petits parquets**, afin d'éviter les découverts sur de trop grandes surfaces et de limiter les risques d'envahissement par les arbustes calcicoles et d'apparition de brogues sur le Chêne pédonculé.

Dans les travaux de régénération, **on favorisera le Chêne pédonculé**, qui se régénère beaucoup moins bien que le Frêne et l'Erable sycomore et risque de décliner ou de disparaître, sans intervention de l'homme pour l'aider.

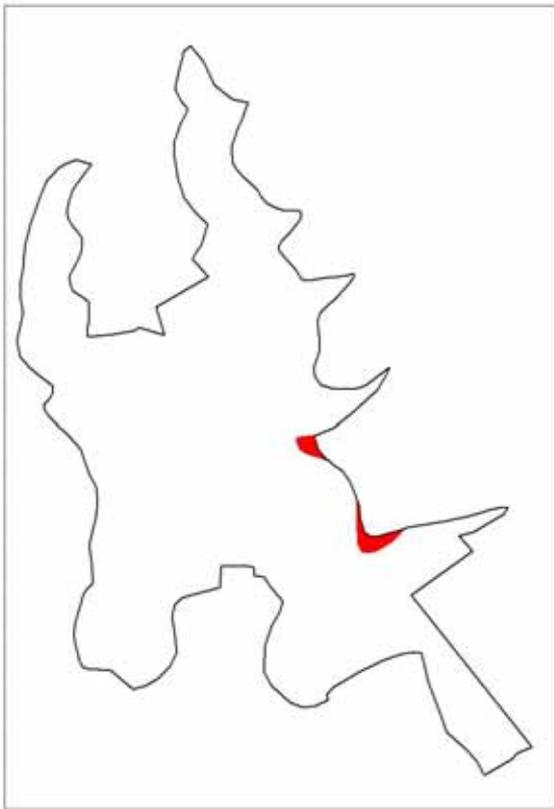
La partie Sud du Fond Cugnot pourra être améliorée par la **plantation d'essences du cortège de l'habitat** (Chêne pédonculé, Frêne, Merisier, Erable sycomore) lorsque les Peupliers seront arrivés à maturité et auront été récoltés.

De même, la partie Varangineau pourra être enrichie en essences du cortège pour accélérer l'évolution de la fruticée et du taillis de Noisetier vers un faciès de plus grande maturité.

Partout, dans les fonds de vallons, on **évitera les passages répétés d'engins mécaniques**. On débardera en période de gel et on n'exclura pas le recours au débardage par câble. On évitera la création de nouvelles dessertes.

On conservera un maximum d'essences d'accompagnement (Erable champêtre, Tilleul à grandes feuilles, Ormes, Charme) à titre de diversification en plus des essences principales valorisées à titre sylvicole.

On maintiendra des arbres morts, surannés ou dépérissants (1 à 5 par ha). Ce seront des individus sans intérêt commercial et sans risque pour les arbres sains. Les arbres retenus seront également éloignés des éventuels chemins, pistes et sentiers pour minimiser les risques de chutes de branches ou d'arbres sur les promeneurs.



**Chênaies – hêtraies collinéennes
à Séslerie bleue et Grémil pourpre**

Code Natura 2000 : 9150
Code Corine : 41-16



Grémil pourpre

Correspondances phytosociologiques :

Forêts calcicoles, sèches.

Alliance : Cephalanthero rubrae-Fagion sylvaticae
Chênaie sessiliflore, chênaie-hêtraie à Séslerie bleue ;

Association : Buglossoido purpuro-caeruleae,
quercetum petraeae

Part occupée sur le site (en % de la surface) :

Etat favorable de l'habitat	Autres états observables	Surface potentielle
2,33 ha	0,0 ha	2,33 ha
0,77 %	%	0,77 %

Description de l'habitat et état de conservation :

Cet **habitat forestier d'intérêt communautaire** est attesté en deux zones de la parcelle 47 de la forêt domaniale du Graouilly par des espèces qui lui sont inféodées (*Thlaspi montanum*, *Buglossoides purpuro-caerulea*, *Sesleria albicans*, *Arabis pauciflora*, *Polygonatum odoratum*, ...).

Le cortège floristique est cependant relativement peu typique et les surfaces concernées petites (quelques dizaines d'ares), ce qui s'explique en partie par le fait que l'habitat est en limite de son aire de répartition.

L'habitat est installé sur des sols plutôt superficiels de rebords de plateaux ou de hauts de pentes, exposés au sud et à l'ouest, à l'origine de peuplements assez bas.

Les sols sont très riches en cailloux, carbonatés souvent dès la surface, à litière épaisse et bilan hydrique très défavorable.

La strate arborée : les peuplements sont peu élevés, souvent ouverts et dominés par le Chêne sessile accompagné du Hêtre devenant rare ou absent dans les conditions les plus sèches.

L'Alisier blanc et le Tilleul à grandes feuilles sont présents.

La strate arbustive : le sous-bois est très riche en essences diverses : Cornouillers mâle et sanguin, Nerprun cathartique, Cerisier de Sainte-Lucie, Viorne lantane ...

La strate herbacée : plutôt recouvrante avec la Séslerie bleue, la Laïche des montagnes ...

Espèces indicatrices :

Séslerie bleue	<i>Sesleria caerulea</i>
Grémil pourpre	<i>Buglossoides purpuro-caerulea</i>
Laïche humble	<i>Carex humilis</i>
Dompte-venin	<i>Vincetoxicum hirundinaria</i>
Tabouret des montagnes	<i>Thlaspi montanum</i>
Mélique penchée	<i>Melica nutans</i>
Pulmonaire des montagnes	<i>Pulmonaria montana</i>
Laïche des montagnes	<i>Carex montana</i>
Violette étonnante	<i>Viola mirabilis</i>
Laïche digitée	<i>Carex digitata</i>
Euphorbe douce	<i>Euphorbia dulcis</i>
Epipactis à feuilles larges	<i>Epipactis helleborine</i>
Germandrée scorodoine	<i>Teucrium scorodonia</i>
Melampyre des prés	<i>Melampyrum pratense</i>
Bétoine officinale	<i>Stachys officinalis</i>

Dynamique naturelle :

Les conditions de bilan hydrique étant très défavorables, la **dynamique spontanée est très lente**.

A partir de pelouses à Séslerie bleue se forment des milieux préforestiers (clairières et lisières à Séslerie et Tabouret des montagnes, parfois à Laser à 3 lobes), puis des fruticées à Cerisier de Sainte-Lucie et Nerprun cathartique, qui vont finalement être colonisées par l'Alisier blanc, le Chêne sessile et le Hêtre.

Valeur biologique et écologique :

Cet habitat a une **aire peu étendue** et présente des **individus souvent de dimensions réduites**. Présence d'espèces rares, parfois protégées (Laser trilobum, Thlaspi montanum...)

Cet habitat est riche en espèces diverses qui offrent une multitude de conditions aux espèces animales.

A noter que, sur le site des vallons de Gorze, **le Laser à trois lobes n'occupe pas les stations où il pourrait trouver son optimum écologique**. Il est en particulier absent de la Chênaie-hêtraie à Séslerie bleue et Grémil pourpre.

Etats de conservation à privilégier :

- Futaies de Hêtre et/ou de Chêne, futaies de Chêne en mélange avec des fruitiers.
- Phase pionnière à Alisier blanc.
- Mosaïque habitats forestiers/pelouses, lisières.

Le maintien d'ourlets à plusieurs strates se révèle très intéressant quant à la richesse et la diversité du milieu.

Menaces et enjeux :

Pas de menaces potentielles compte-tenu de la faible productivité de cet habitat et de sa localisation éloignée des fonds de vallons.

Le caractère superficiel des sols et le bilan hydrique très défavorable doivent inciter cependant à une **grande prudence au niveau des interventions forestières** (coupes notamment) et d'une manière générale en matière de règles de gestion.

Objectifs :

- **Conserver et restaurer l'habitat ;**
- **Faire tendre les peuplements vers un état optimum ;**
- **Améliorer la diversité biologique de l'habitat.**

Propositions de gestion :

La station située le plus au Nord et marquée par l'absence de Tabouret des montagnes **sera englobée à la réserve biologique domaniale intégrale en projet**.

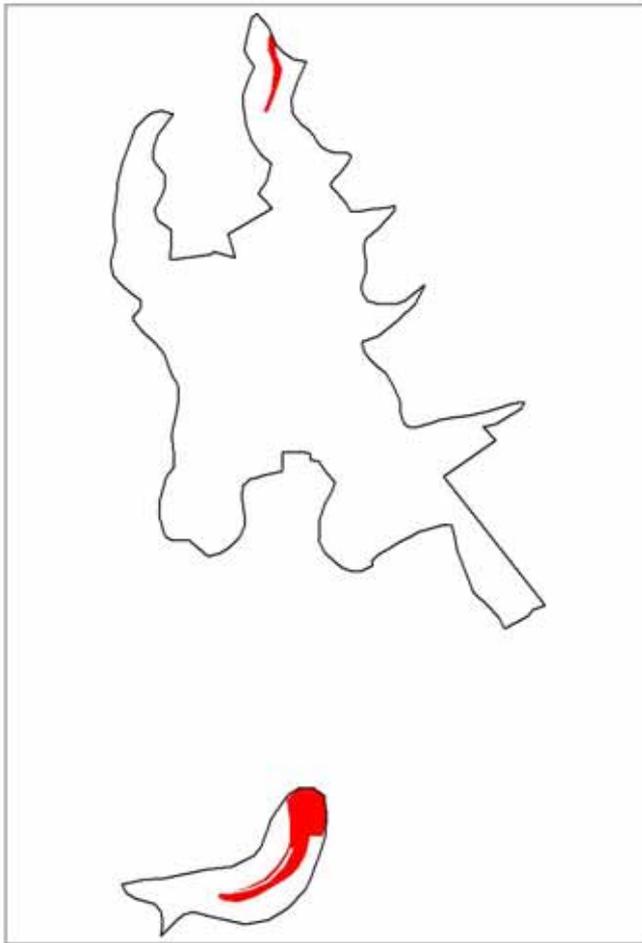
En ce qui concerne la deuxième station, elle sera gérée dans le cadre **d'une réserve biologique domaniale dirigée**. Il conviendra d'opérer les interventions forestières avec une grande prudence.

Le traitement irrégulier par bouquets sera favorisé en pratiquant des ouvertures de 5 à 10 ares maximum (la taille des trouées sera adaptée de façon à minimiser la concurrence entre le Hêtre et les autres essences) et on **évitera toute coupe forestière à proximité de la rupture de pente**, sensible à l'érosion.

Les ouvertures devront être réalisées **préférentiellement au contact de la Hêtraie-chênaie à Aspérule et Mélique du plateau**, le plus loin possible de la rupture de pente, pour permettre aux espèces héliophiles de l'habitat de coloniser des clairières et des ourlets où elles ne sont pas encore présentes.

Les coupes favoriseront le mélange des essences et en particulier l'Alisier, le Tilleul à grandes feuilles et le Cormier lorsqu'ils sont présents afin d'améliorer la qualité du peuplement d'un point de vue biologique et économique.

Il faudra favoriser également la **diversité structurale par le maintien d'une strate arbustive**.



**Prairie fauchée collinéenne,
mésohygrophile**

Code Natura 2000 : 6510-4
Code Corine : 38-22

Correspondances phytosociologiques :

Prairies mésohygrophiles de fauche .

Alliance : Arrhenatherion elatioris

Sous-alliance : Colchico autumnalis – Arrhenatherion elatioris

Part occupée sur le site (en % de la surface) :

Etat favorable de l'habitat	Autres états observables	Surface potentielle
2,80 ha	4,34 ha	7,14 ha
0,91 %	1,42 %	2,34 %

Description et état de conservation :

Il s'agit d'un **habitat agropastoral d'intérêt communautaire**, à structure de prairie élevée dense typique.

Une stratification nette sépare les plus hautes herbes (graminées élevées, apiacées, composées ...) des herbes plus basses (petites graminées, herbes à tiges rampantes).

Les deux plus beaux exemples de cet habitat sont situés dans le vallon du Fond de la Gueule (entité de gestion MR2) et au Nord du Parfond Val (au sein de l'entité P1) où ils sont **en bon état de conservation, bien entretenus et peu ou pas amendés**.

Localement, la partie Nord de l'entité MR2 est cependant envahie par un **recrû forestier caducifolié au stade du gaulis qui constitue un faciès dégradé de l'habitat**, de même que le Nord de l'entité S2, qui est enrésiné.

L'entité de gestion P9 est constituée de très petites propriétés privées. La proximité d'un petit étang, d'une aire de loisirs, de vergers et d'habitations sont des **facteurs d'anthropisation qui conduisent à une certaine altération de l'habitat**, dont l'état de conservation est à considérer comme moyen pour cette entité de gestion.

Espèces indicatrices :

Berce des prés	Heracleum sphondylium
Brome mou	Bromus hordeaceus
Colchique d'automne	Colchicum autumnale
Crépide bisannuelle	Crepis biennis
Fromental élevé	Arrhenatherum elatius
Orge faux-seigle	Hordeum secalinum
Peucedan à feuilles de carvi	Holandrea carvifolia
Salsifis des prés	Tragopogon gr. Pratensis
Scabieuse des prés	Scabiosa columbaria subsp. pratensis
Silaüs des prés	Silaum silaus
Trisetè jaunâtre	Trisetum flavescens
Brome en grappes	Bromus racemosus
Carum carvi	Carum carvi
Centaurées du groupe nigra	Centaurea nigra, C. thuillierii, C. jacea, C. nemoralis
Fétuque des prés	Festuca pratensis
Narcisse des poètes	Narcissus poeticus
Oenanthe à feuilles de silaüs	Oenanthe silaifolia

Dynamique de la végétation :

Les habitats de prairie constituent des **formations végétales secondaires créées par les activités humaines depuis des temps très anciens**. Ils résultent du déboisement des forêts primaires et forment des milieux semi-naturels façonnés par l'agriculture.

Le fauchage stabilise la dynamique ; l'arrêt de cette pratique entraîne le retour de communautés pré-forestières, ourlets et mégaphorbiaies mésohygrophiles.

Valeur biologique et écologique :

Ce type d'habitat a un **intérêt floristique le plus souvent régional** ainsi qu'un **intérêt faunistique au regard de la faune invertébrée** en particulier.

Sur le site de Gorze, il convient de noter :

- La prairie MR2 du vallon du Fond de la Gueule présente des captages de source, qui alimentent la Maison de retraite de Gorze. **L'une de ces sources carbonatée est très intéressante sur le plan écologique et renferme différentes mousses**, en particulier Cratoneurion commutatum. Cette source est un élément de biodiversité de la prairie, qu'il convient de protéger, mais on ne peut l'assimiler à une véritable source tuffeuse pétrifiante de l'alliance du cratoneurion commutati, qui constituerait un habitat d'intérêt prioritaire.
- Le Nord de la prairie abrite, en outre, un ourlet hygrophile de l'ordre des Glechometalia hederaceae.

Etats à privilégier :

Privilégier les états non influencés par le pâturage et par une trop forte fertilisation.

Menaces et enjeux :

Habitat **souvent menacé par les modifications de ses usages** : traitement en pâture, mise en culture, boisement ou enrichissement (4,8 % de la surface en résineux, forêt syndicale).

Les amendements modifient la composition floristique des prairies et en diminuent la biodiversité. Sur le site de Gorze, **ce risque est très faible, voire nul**, les deux prairies les plus intéressantes n'étant pas amendées.

A noter que de nombreux agriculteurs du village de Gorze ont adhéré au programme Fertimieux destiné à raisonner la fertilisation azotée et à protéger la ressource en eau.

Un autre risque potentiel existe, par ailleurs, pour les prairies du vallon du Fond de la Gueule qui sont facilement accessibles et menacées **par la pratique du moto-cross**.

Objectifs :

Maintien de l'habitat dans un bon état de conservation garant de sa grande diversité biologique.

Propositions de gestion :

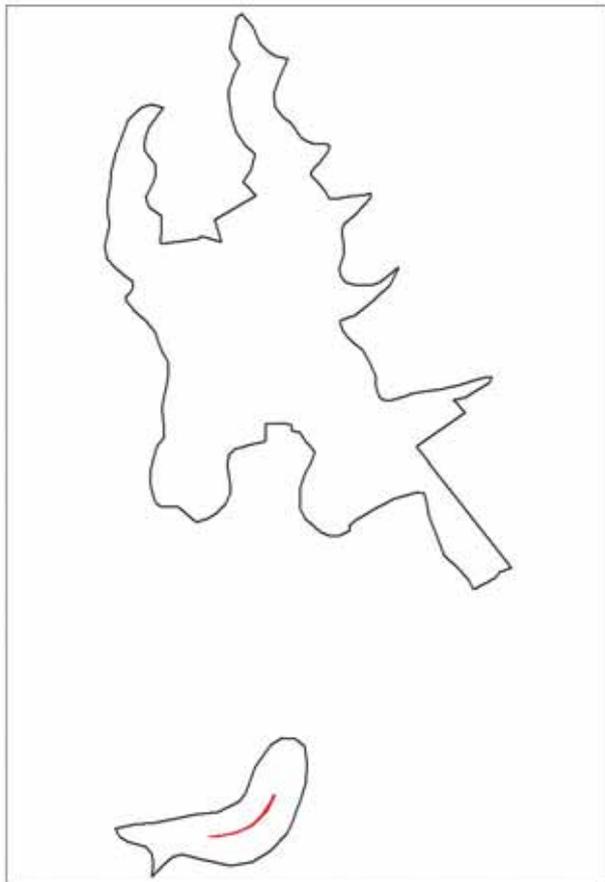
Le **fauchage des prairies permet le maintien d'une structure adaptée** au cortège faunistique caractéristique de ces systèmes.

La fauche sera faite de préférence en juillet, pour respecter notamment la nidification des oiseaux.

Il faudra limiter les apports de fertilisants et ils seront interdits dans les périmètres de captage des eaux.

Les prairies seront **maintenues naturelles sans boisement, ni retournement** pour mise en culture. Les ligneux seront maîtrisés au moment de la fauche.

A noter que les prairies du site constituent des lieux de gagnage pour les grands mammifères vivant en forêt et des terrains de chasse pour les chauves-souris.



**Végétation des lisières forestières
nitrophiles, hygroclines, héliophiles à
semi-héliophiles**

Code Natura 2000 : 6430

Code Corine : 37-72

Correspondances phytosociologiques :

Lisières nitrophiles sur sols plus ou moins hygroclines

Classe : Galio aparines – Urticetea dioicae

Communautés des sols bien alimentés en eau (sans excès) :

Ordre : Glechometalia hederaceae

Communautés héliophiles à semi-héliophiles :

Alliance : de l'Aegopodion podagrariae

Ourlets externes forestiers :

Association à Ortie dioïque et Gaillet croisettes
(Urtico dioicae – Cruciatetum laevipedis)

Association à Ortie dioïque et Egopode podagraire (Urtico
dioicae – Aegopodietum podagrariae)

Part occupée sur le site (en % de la surface) :

Etat favorable de l'habitat	Autres états	Surface potentielle
0,68 ha	0,0 ha	0,68 ha
0,22 %	%	0,22 %

Description et état de conservation :

Cet **habitat d'intérêt communautaire** forme une lisière externe pour les entités forestières G2, MR1 et P8 du vallon du Fond de la Gueule. Il est séparé de ces entités de gestion par une piste de débardage.

Le microclimat est marqué par une lumière importante et une humidité suffisante du sol et de l'air (situation d'écotone) avec pour effet d'accélérer l'activité biologique microbienne, ce qui contribue à libérer plus d'azote qu'en forêt.

Cet habitat est donc installé sur des **sols frais et riches en azote**, au Nord de la prairie MR2 et se présente en liseré étroit, en **bon état de conservation** et en position héliophile à semi-héliophile.

Espèces indicatrices :

Egopode podagraire	<i>Aegopodium podagraria</i>
Gaillet croisette	<i>Cruciata laevipes</i>
Lamier tacheté	<i>Lamium maculatum</i>
Compagnon-rouge	<i>Silene dioica</i>
Lamier blanc	<i>Lamium album</i>
Renoncule ficaria	<i>Ranunculus ficaria</i>
Lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i>
Cerfeuil des prés	<i>Anthriscus sylvestris</i>
Berce sphondyle	<i>Heracleum sphondylium</i>
Grande chélidoine	<i>Chelidonium majus</i>
Chiendent des chiens	<i>Roegneria canina</i>
Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>
Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i>
Galéopsis tétrahit	<i>Galeopsis tetrahit</i>
Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>
Cirse de champs	<i>Cirsium arvense</i>
Chérophylle bulbeux	<i>Chaerophyllum bulbosum</i>
Chérophylle doré	<i>Chaerophyllum aureum</i>
Cerfeuil lustré	<i>Anthriscus nitida</i>
Campanule à larges feuilles	<i>Campanula latifolia</i>
Géranium livide	<i>Geranium phaeum</i>

Dynamique de la végétation :

En règle générale, **ce type de végétation est stabilisé en lisière forestière externe** ou le long des pénétrantes (dessertes, grandes sentes).

La lisière externe est souvent progressive : prairie pâturée – lisière nitrophile – manteau arbustif – phase forestière pionnière. Les communautés de lisière peuvent donc être facilement envahies par les ligneux.

En cas de dynamique de reconquête, elles se reconstituent peu à peu à l'emplacement de la nouvelle lisière et autour des noyaux ligneux installés au sein de la prairie abandonnée.

Valeur biologique et écologique :

Ce type d'habitat offre souvent une flore banale. Mais, **sa situation en écotone en fait un milieu refuge** pour certaines espèces ou une « voie de circulation » privilégiée (corridor) pour de nombreux animaux.

Il participe à des mosaïques d'habitats intéressantes, par les niches particulières qu'il offre à diverses espèces.

Il sert de refuge et fournit de la nourriture à de nombreuses espèces animales (ex. : rongeurs, chauves-souris, oiseaux, insectes,...)

L'ourlet du vallon du Fond de la Gueule héberge **une espèce floristique relativement rare à cette altitude** : Geum rivale (Benoîte des ruisseaux).

Etats à privilégier :

- Les lisières d'une certaine longueur et d'une certaine profondeur.
- Les lisières hébergeant des espèces rares à assez rares.

Menaces et enjeux :

Lorsque la lisière se trouve au contact d'espaces intensivement cultivés, **elle peut être exposée aux traitements mécaniques et chimiques.**

L'utilisation de ces zones en guise de **places de dépôt de bois** peut aussi contribuer à sa destruction.

L'installation de certaines plantes exotiques peut faire disparaître certaines espèces autochtones qui structurent l'habitat.

Objectif :

Assurer la pérennité de l'habitat et le maintenir en bon état de conservation.

Propositions de gestion :

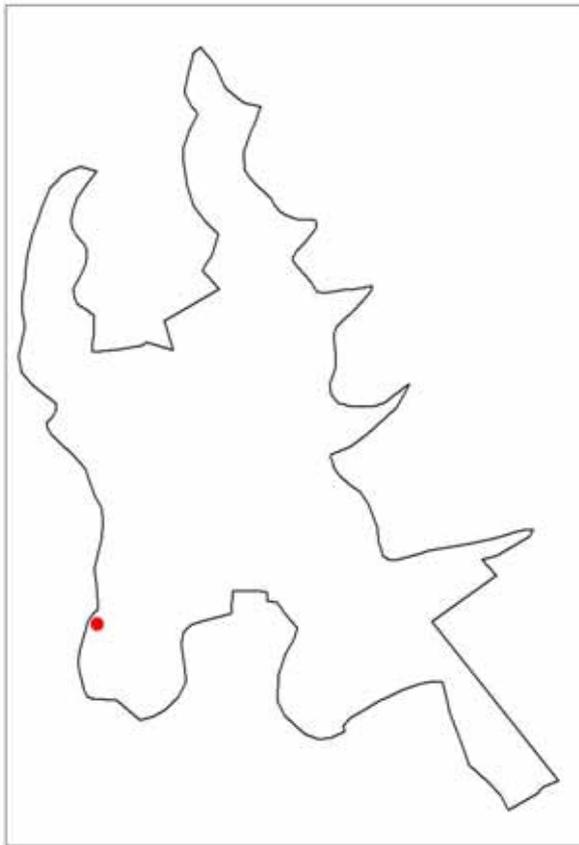
La plus grande attention sera portée **dans le choix de l'emplacement des places de dépôt du vallon** du Fond de la Gueule.

Il conviendra également de **protéger l'ourlet** lors d'opérations éventuelles de débroussaillage ou de fauchage de la prairie MR2.

Les produits chimiques seront proscrits au sein du vallon du Fond de la Gueule du fait de la présence de captages destinés à alimenter en eau potable la maison de retraite de Gorze.

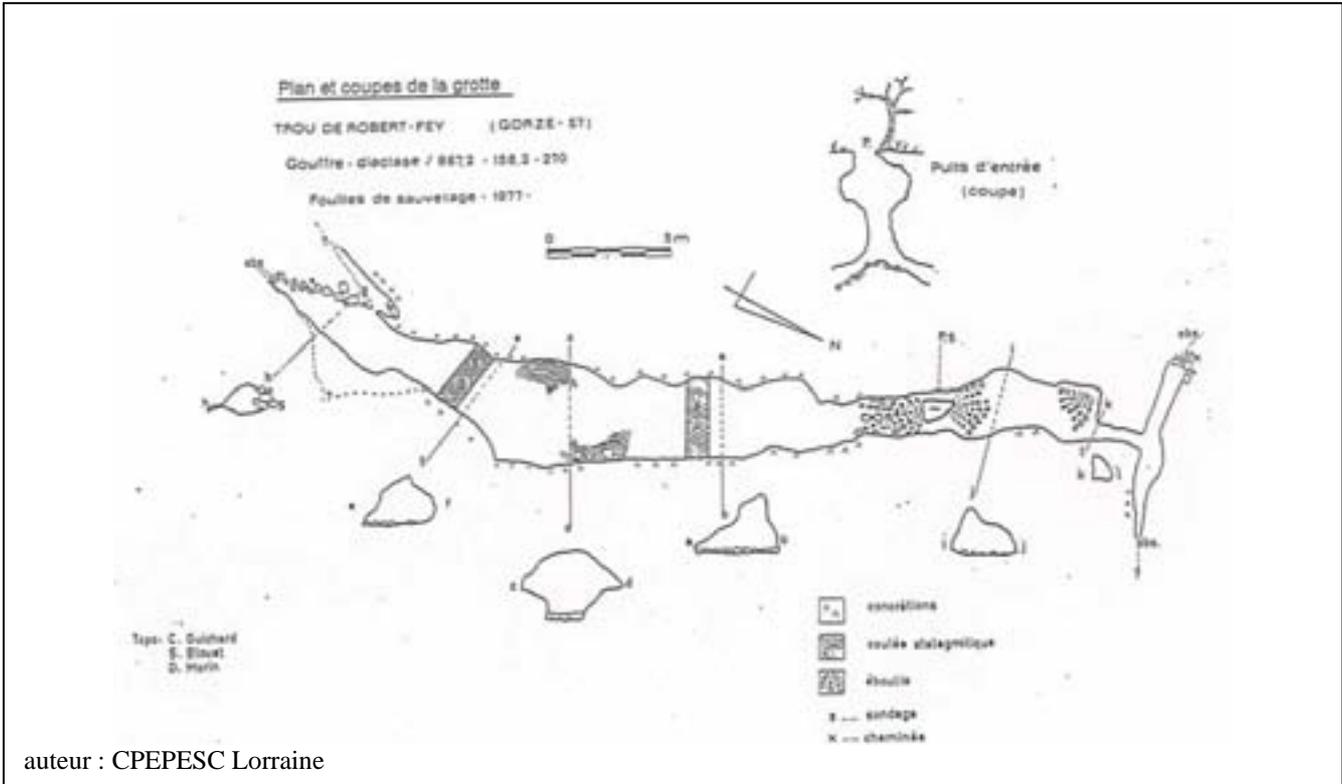
La **gestion extensive de la prairie MR2** devrait donc permettre de maintenir l'ourlet en bon état de conservation.

On favorisera **une structure progressive**, facteur de stabilité pour les parcelles forestières que l'ourlet jouxte au Nord.



Grotte naturelle non exploitée par le tourisme

Code Natura 2000 : 8310
Code Corine : 65-4



Description de l'habitat et état de conservation :

Le trou Robert Fey est une **grotte d'origine naturelle** constituée d'un puits de 7 mètres de profondeur environ débouchant sur un boyau horizontal d'environ 40 m.

Cette grotte est issue d'une diaclase d'origine karstique dans le calcaire bajocien du plateau et constitue un **habitat naturel d'intérêt communautaire en bon état de conservation**. Elle constitue également un **habitat d'espèce** (présence du grand Rhinolophe).

La grotte est **protégée par un arrêté de protection de biotope en date du 7 juin 1988**. Son accès est fermé par une grille spéciale.

Le boyau présente une température stable, une humidité ambiante élevée et de faibles courants d'air, ce qui lui permet **d'accueillir des chiroptères** en transit ou en repos, ainsi que **des batraciens, de l'entomofaune forestière** (en particulier des trichoptères), **des arachnides et des mollusques**.

La grotte constitue également une **richesse archéologique**, puisque des fouilles effectuées en 1977 ont révélé la présence d'ossements humains datant de la période moderne (XVI^e au XIX^e siècles) ainsi que des inscriptions sur les parois.

Espèces présentes dans la grotte :

- **Les chiroptères** : le *grand Rhinolophe*, espèce inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats. Le *petit Rhinolophe* également inscrit à l'annexe II de la Directive Habitats n'a plus été retrouvé depuis plusieurs années. Une autre espèce inscrite à l'annexe IV est présente dans la grotte et nécessite une protection stricte : *individus du genre Oreillard* qui comporte deux espèces dites jumelles, l'Oreillard roux et l'Oreillard gris, difficilement distinguables entre elles. Enfin, 4 espèces gâtant dans les arbres à proximité de la grotte peuvent la fréquenter occasionnellement : *Vespertilion à moustaches*, *Noctule commune*, *Sérotine commune* et *Pipistrelle commune*. Toutes ces espèces ont un statut de protection stricte en France et sont inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitats.
- **Les amphibiens** : 4 espèces ont été observées dans la grotte : la Salamandre tachetée, le Crapaud commun, la Grenouille rousse, le Triton alpestre. Elles ne sont inscrites ni à l'annexe II ni à l'annexe IV de la Directive Habitats.
- **Présence d'insectes** (en particulier des Phryganes), **d'arachnides et de divers mollusques**.

Intérêt biologique et écologique :

L'occupation de la grotte Robert Fey par les chiroptères est relativement faible, mais elle présente un **potentiel important dans l'accueil des chauves-souris en transit et en repos pendant la nuit**.

Elle bénéficie, en outre, d'un suivi régulier effectué par la CPEPESC Lorraine (Comité Permanent d'Etude et de Protection des Eaux du Sous-sol et des Cavernes de Lorraine).

Par ailleurs, la grotte Robert Fey est un élément du maillage régional dans les couloirs de circulation privilégiés du Rupt de Mad et de la vallée de la Moselle.

Menaces possibles :

L'effondrement du puits, bien qu'il soit consolidé, reste un risque potentiel, surtout après des hivers très froids.

L'accès peut être obstrué par des buissons ou d'autres végétaux et doit être entretenu.

Les risques de vandalisme sont fortement réduits, car la grille d'accès a été renforcée.

Objectifs :

- Favoriser l'occupation de la grotte par le grand Rhinolophe et par les espèces forestières et, si possible, obtenir la réoccupation par le petit Rhinolophe.

- Compte tenu de l'aspect de la grotte et de sa difficulté d'accès, il n'est pas possible d'envisager un objectif pédagogique sur le site.

- Le suivi écologique par la CPEPESC doit être poursuivi et dans la mesure du possible un inventaire plus précis de la faune cavernicole mériterait d'être réalisé.

Propositions de gestion :

Enlever les débris éventuels : des déchets peuvent être jetés du haut du puits. Il faut prévoir de les enlever, car ils pourraient nuire à la faune présente dans la litière.

Conserver la litière accumulée au fond du trou, elle accueille des insectes, des batraciens et d'autres animaux. Il faut donc la laisser s'accumuler et éviter, si possible, de la piétiner.

Eviter la fermeture naturelle de l'entrée par des broussailles qui risqueraient de diminuer l'accès du site pour les chauves-souris.

Les abords immédiats de la grotte ne seront pas intégrés à la réserve biologique domaniale intégrale, afin d'assurer une gestion autour de l'accès de la grotte et de réserver des zones dégagées pour l'envol des chauves-souris et pour leur chasse nocturne (routes de vol).

Un peu plus loin, la réserve biologique intégrale permettra d'accueillir des colonies de chauves-souris forestières, qui ont un besoin impérieux de cavités dont l'apparition et le développement seront favorisés par le maintien des arbres cassés et morts.

Il convient de noter enfin que **les enrésinements sont à proscrire**, car ils sont trop souvent monospécifiques et conduisent à des peuplements peu stratifiés, peu favorables aux déplacements des chauves-souris.

B 2.1.4 : Etat de conservation des habitats

Si l'Union Européenne demande aux Etats d'assurer le maintien, ou la restauration, de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire des sites Natura 2000, elle ne donne en revanche aucune méthode pour caractériser cet état et assurer son suivi dans le temps.

Au niveau national, il existe encore peu de documents permettant d'établir une méthode cohérente et reproductible pour caractériser l'état de conservation des habitats naturels.

Les cahiers d'habitats font partie des rares documents de référence. Ils ont servi de base à l'élaboration de la méthode utilisée à Gorze pour caractériser l'état de conservation des habitats du site.

Sur le site des Vallons de Gorze, les critères d'évaluation utilisés sont :

- la composition en essences des peuplements ;
- le mode de régénération (naturelle ou artificielle) ;
- la présence d'enrésinements purs ou en mélange, et leur nature (épicéas, pins noirs,...) ;
- le niveau d'anthropisation (route, terrassements, véhicules 4x4 ou motos, ...)
- le stade d'évolution de l'habitat (phase pionnière ou mature).

Les cahiers d'habitats donnent, par habitat, deux niveaux de conservation :

- les états à privilégier
- les « autres états observables »

Pour le site de Gorze, les états à privilégier ont été regroupés en **états favorables de l'habitat** (c'est à dire bon état de conservation).

Les « autres états observables » ont été répartis en :

- **état de conservation moyen** : peuplements mélangés feuillus – résineux ou plantations feuillues différentes du cortège de l'habitat, certaines phases pionnières, les milieux anthropisés.
- **état de conservation dégradé** : plantations pures de résineux (habitat forestier et agropastoral), recrû forestier caducifolié au stade « gaulis » dans le cas d'un habitat potentiel de prairie.

(Cf. carte C5 et synthèse ci-après)

Habitat potentiel	Etat de conservation favorable		Autres états de conservation				Total	
			état moyen		état dégradé			
	surface	%	surface	%	surface	%	surface	%
Erablaie à scolopendre	0,28	0,09					0,28	0,09
Hêtraie-chênaie à aspérule odorante	237,85	77,98	8,72	2,86	0,44 (résineux)	0,14	247,01	80,99
Hêtraie à tilleul	31,14	10,20					31,14	10,20
Chênaie pédonculée calcicole continentale	8,98	2,89	4,70	1,51	0,18 (résineux)	0,06	13,86	4,55
Chênaie-hêtraie à séslerie et grémil	2,33	0,75					2,33	0,77
Prairie de fauche mésohygrophile	2,80	0,92	2,57	0,84	1,77 (résineux 0,48)	0,58	7,14	2,34
Frange des bords boisés ombragés	0,68	0,22					0,68	0,22
Grotte naturelle calcaire	oui		non		non			
Total	284,06	9,13	15,99	5,24	2,39	0,78	302,44	99,16

* B 2.2 – Flore remarquable

Les côtes de Moselle font partie du **domaine floristique médioeuropéen** marqué par :

- l'absence, ou la rareté, des espèces caractéristiques du domaine atlantique (comme la Jacinthe des bois ou le Fragon) .
- la rareté des espèces subméditerranéennes qui se localisent dans des endroits où la topographie crée des microclimats favorables à leur maintien.
- la présence d'espèces montagnardes, en particulier dans les stations froides (Hêtraie à Tilleul d'ubac et Chênaie pédonculée calcicole continentale).
- l'abondance des éléments médioeuropéens que l'on trouve dans tous les types d'habitats .

A noter que pour un certain nombre de ces derniers éléments, les côtes de Moselle semblent constituer une limite occidentale de répartition. Ainsi, *Laser trilobum* atteint en Lorraine la limite occidentale absolue de son aire de répartition.

Le site des Vallons de Gorze présente une grande variété de mésoclimats, de positions topographiques et d'expositions différentes. Cette mosaïque de milieux a permis l'installation ou le maintien, après la période glaciaire, de nombreuses espèces végétales.

Les inventaires de 1996 ont recensé **35 espèces ligneuses et 110 espèces herbacées** différentes. Aucune n'est inscrite à l'annexe II de la directive Habitats mais 4 d'entre elles ont un statut de protection :

- 2 au niveau national : la Gagée jaune (*Gagea lutea*), le Laser à trois lobes (*Laser trilobum*)
- 2 au niveau régional : la Renoncule à feuille de platane (*Ranunculus Platanifolias*), le Tabouret des montagnes (*Thlaspi montanum*).

Cf. carte C7 pour la localisation de ces 4 espèces.

A noter que la Nivéole printanière, espèce végétale protégée au niveau national, est présente dans les côtes de Meuse mais absente des côtes de Moselle.

Le Chêne pubescent et le Buis sont également absents des Vallons de Gorze.

Les espèces végétales patrimoniales associées à chacun des habitats et recensées sur le site sont :

- pour l'Erablaie à Scolopendre :

- la Scolopendre (*Phyllitis scolopendrium*)
- le Polystic à aiguillons (*Polystichum aculeatum*)

- pour la Chênaie – Hêtraie collinéenne à Sestérie bleue et Grémil pourpre :

- le Tabouret des montagnes (*Thlaspi montanum*)
- le Grémil pourpre bleu (*Buglossoides purpureo-caerulea*)
- la Sestérie blanchâtre (*Sesleria albicans*)

- pour la Chênaie pédonculée calcicole continentale :

- la Gagée jaune (*Gagea lutea*)
- l'Aconit tue – loup (*Aconitum vulparia*)
- la Lathrée écaillée (*Lathraea squamaria*)
- la Corydale creuse (*Corydalis cava*)

- pour la Hêtraie à Tilleul d'ubac :

- la Dentaire pennée (*Cardamine heptaphylla*)
- la Renoncule à feuilles de platane (*Ranunculus platanifolius*)
- l'Actée en épi (*Actaea spicata*)

Pour la Hêtraie – Chênaie à Aspérule odorante et Mélique uniflore (qui occupe la majorité du site), la flore présente est classique.

Il convient néanmoins de signaler que les **4 populations de Laser à trois lobes** présentes sur le site y sont localisées, bien que ce ne soit pas leur habitat optimal. Cette espèce, qui ne figure pas à l'annexe II de la directive Habitats, est **inscrite sur la liste rouge de la flore menacée** en France. Le fait d'en recenser 4 populations distinctes sur la vingtaine connue en France **confère au site un intérêt patrimonial particulier**.

Notons enfin, que l'ourlet hygrophile du Vallon du Fond de la Gueule héberge la Benoîte des ruisseaux (*Geum rivale*), rare à cette altitude.

* B 2.3 – Faune remarquable et habitats d'espèces

Les informations concernant la faune sauvage proviennent de données fournies par l'ONF, la CPEPESC Lorraine (pour la grotte Robert Fey), la ZNIEFF type 1 (0003/0037) décrite par Georges – Henri PARENT (1986), et par des inventaires réalisés en 1997 par Michel RENNER (pour le compte de l'ONF) et en 1998 / 1999 par André CLAUDE, agent technique ONF (inventaire lépidoptérologiques).

B 2.3.1 : faune remarquable (sauf avifaune)

Le tableau ci-dessous synthétise les renseignements connus relatifs à la faune patrimoniale.

Classe	espèce		statut	Annexe II de la directive habitats	Annexe IV de la directive habitats	Annexe V de la directive habitats
MAMMIFERES						
	Grand Rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum	N	DH 2	DH 4	
	Oreillard	Plecotus sp	N		DH 4	
	Vespertilion à moustache	Myotis mystacinus	N		DH 4	
	Noctule commune	Nyctalus noctula	N		DH 4	
	Sérotine commune	Eptesicus serotinus	N		DH 4	
	Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus	N		DH 4	
	Lynx boréal	Lynx lynx	N	DH 2	DH 4	
	Chat forestier	Felis sylvestris	N		DH 4	
	Hérisson d'Europe	Erinaceus europaeus	N			
	Écureuil roux	Sciurus vulgaris	N			
	martre	Martes martes	N/Ch, Nu			DH 5
	hermine	Mustela erminea	N/Ch			
	Blaireau européen	Meles meles	Ch			
REPTILES						
	Lézard des souches	Lacerta agilis	N		DH 4	
	Orvet fragile	Anguis fragilis	N			
	Vipère aspic	Vipera aspis	N *			

AMPHIBIENS						
	Salamandre tachetée	Salamandra salamandra	N			
	Triton alpestre	Trituns alpestris	N			
	Crapaud commun	Bufo bufo	N			
	Grenouille rousse	Rana temporaris	N *			DH 5
INSECTES						
	Ecaille chinée	Callimorpha quadripunctaria		DH 2		

N : protection au niveau national N * : protection partielle

Ch : espèce chassable

Nu : espèce susceptible d'être classée nuisible

Espèces figurant à l'annexe II de la directive Habitats : protection stricte de l'espèce et protection de son habitat (habitat d'espèce classé en ZSC)

- **Le Lynx boréal** : il est présent depuis une dizaine d'années dans les côtes de Moselle, de Metz au Rupt - de - Mad (Courtade et Renner, 1993), et a été observé à la fin de l'été 2001 par un chasseur sur la commune de Rezonville.

Il s'agit d'une espèce à grand rayon d'action. **Le site de Gorze est trop petit pour y adopter des règles de gestion spécifiques au Lynx.**

- **Le grand Rhinolophe** : c'est une espèce très menacée dont la survie sera assurée par la protection stricte de la grotte Robert Fey. Le dégagement de ses abords, le maintien d'arbres morts ou à cavités à proximité, et l'abandon de tout type d'enrésinement sont des mesures indispensables pour son maintien sur le site. La grotte constitue un **habitat d'espèce à classer en ZSC.**

- **L'Ecaille chinée** : bien qu'espèce prioritaire de la directive Habitats, elle est très répandue dans toute l'Europe, et très commune dans la majeure partie de la France (en particulier en Lorraine).

Elle ne répond donc pas aux critères de l'annexe II pour le site de Gorze. Seule une sous-espèce, endémique de l'Ile de Rhodes est menacée en Europe.

Sur le site des Vallons de Gorze, l'Ecaille chinée est inféodée à la prairie du vallon du Fond de la Gueule. Le fauchage tardif, le maintien de l'ourlet hygrophile et la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires sont des mesures souhaitables pour son maintien sur le site.

Espèces figurant à l'annexe IV de la directive Habitats : protection stricte de l'espèce mais pas de son habitat.

Ces espèces nécessitent **une protection stricte.** Le chat sauvage est un élément patrimonial du site qui mérite une attention toute particulière.

Espèces figurant à l'annexe V de la directive Habitats : espèces d'intérêt communautaire

Ces espèces sont d'intérêt communautaire mais **ne sont pas protégées**. Elles peuvent faire l'objet de mesures de gestion particulières, au cas par cas.

B 2.3.2 – Avifaune nicheuse

Au printemps 1997, des inventaires de l'avifaune nicheuse ont été réalisés, dans les vallons de Parfond Val et du Fond Cugnot, par Michel RENNER, pour le compte de l'ONF.

Les résultats sont repris dans le tableau ci – dessous.

Espèces rencontrées		Statut	Directive Oiseaux
<i>Espèces dominantes (par ordre de fréquence)</i>			
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	N	
Erithacus rubecula	Rouge-gorge	N	
Turdus merula	Merle noir	Ch	O II/2
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	N	
Turdus philomelos	Grive musicienne	Ch	O II/2
Phylloscopus sibilatrix	Pouillot siffleur	N	
Phylloscopus collyota	Pouillot véloce	N	
Regulus ignicapillus	Roitelet triple bandeau	N	
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	N	
Sitta europaea	Sitelle torchepot	N	
<i>Espèces peu représentées ou rares</i>			
Parus major	Mésange charbonnière	N	
Parus caeruleus	Mésange bleue	N	
Parus palustris	Mésange nonnette	N	
Certhia familiaris	Grimpereau des jardins	N	
Certhia brachydactyla	Grimpereau des bois	N	
Parus ater	Mésange noire	N	
Dendrocopos major	Pic épeiche	N	
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet	Ch / Nu	O II/2
Dendrocopos minor	Pic épeichette	N	
<i>Espèces à grand territoire potentiellement nicheuses</i>			
Dryocopus martius	Pic noir	N	O I
Cuculus canorus	Coucou gris	N	
Columba palumbus	Pigeon ramier	Ch / Nu	O II /1 - O III /1
Garrulus glandarius	Geai des chênes	Ch / Nu	O II /2
Turdus viscivorus	Grive draine	Ch	O II /2
Corvus corone	Corneille noire	Ch / Nu	O II /2
Buteo buteo	Buse variable	N	
Accipiter nisus	Epervier d'Europe	N	
Strix aluco	Chouette hulotte	N	

N : protection au niveau national

Ch : espèce chassable

Nu : espèce susceptible d'être classée nuisible

O I : directive Oiseaux annexe I

O II /1 : directive Oiseaux annexe II, partie 1

O II /2 : directive Oiseaux annexe II, partie 2

O III /1 : directive Oiseaux annexe III, partie 1

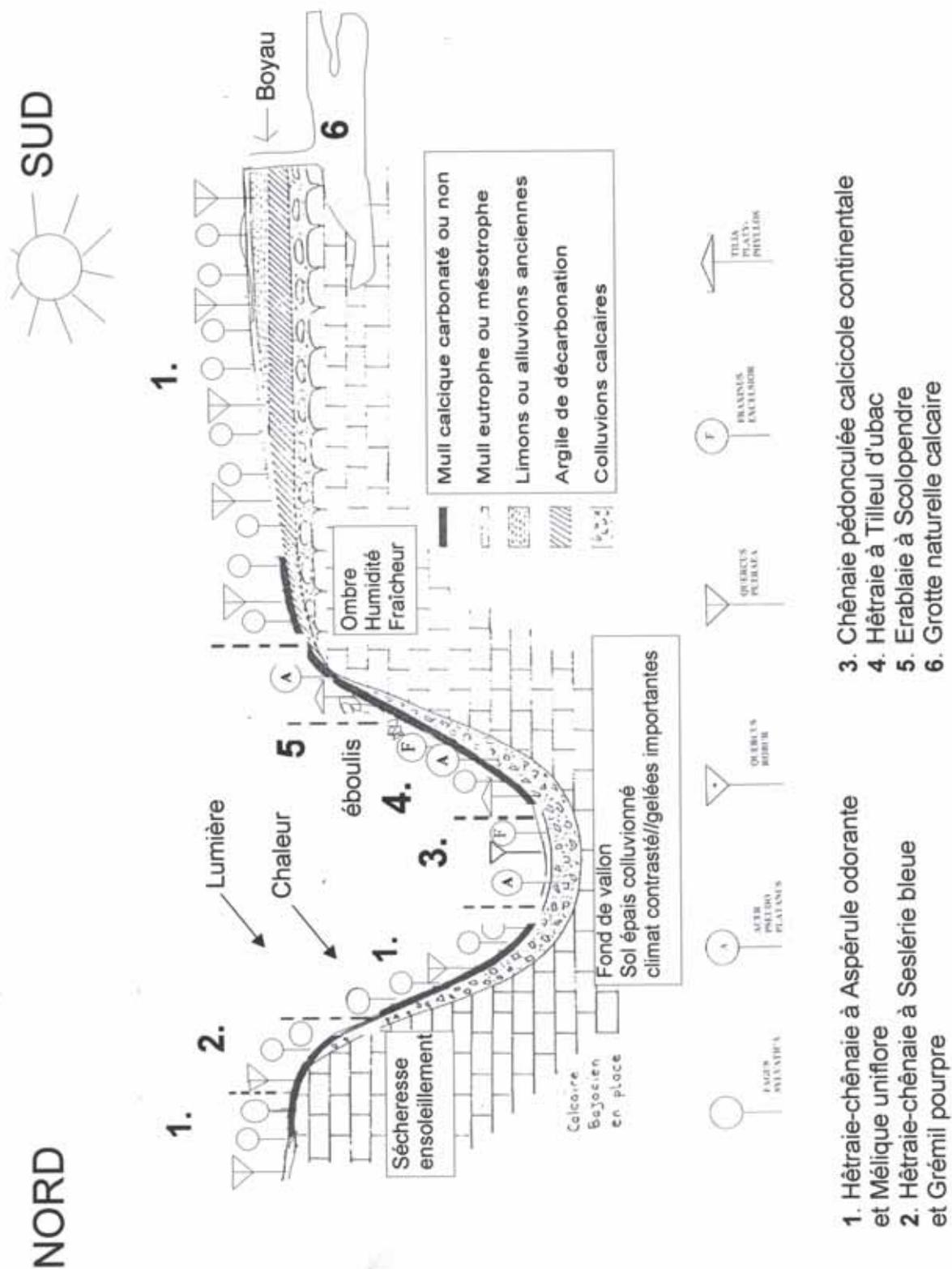
Il y a 10 espèces nicheuses dominantes (dont 9 non cavernicoles). La présence du Grimpereau des bois est l'un des points forts.

Les résultats de l'inventaire soulignent le manque d'espèces nicheuses cavernicoles sur le site des Vallons de Gorze, vraisemblablement lié au manque de cavités (peu de vieux arbres ou d'arbres morts sur pied).

Le site de Gorze est peu concerné par la directive Oiseaux de 1979. Seul le Pic noir figure à l'annexe I de la directive Oiseaux, toutes les autres espèces ne font pas l'objet d'une protection stricte au titre de la directive, et certaines sont même susceptibles d'être chassées.

Le site des Vallons de Gorze ne justifie pas la création d'une Zone de Protection Spéciale.

* B 2.4 – Synthèse générale : le fonctionnement écologique du site



- B 3 : Diagnostic socio-économique

*** B 3.1 – La gestion sylvicole**

B 3.1.1 – La gestion sylvicole dans les forêts relevant du régime forestier

Historique :

La partie de la forêt domaniale du Graoully située au Nord de Gorze et qui englobe les vallons du Parfond Val et du Fond Cugnot est une ancienne forêt privée appartenant aux Houillères de Sarre et de Moselle acquise par l'Etat par voie d'échange en 1928.

Avant 1871, la forêt était traitée selon le régime du taillis-sous-futaie à courte révolution, c'est à dire avec des parcelles exploitées tous les 10 à 12 ans.

Par ces coupes répétées et assez radicales, le régime du taillis-sous-futaie contribua à favoriser les espèces héliophiles et thermophiles des versants sud et sud-est des vallons. Il favorisa également les Chênes et les Charmes rejetant bien de souche au détriment du Hêtre ce qui explique la prédominance des peuplements à base de Chênes observés dans les vallons du Parfond Val et du Fond Cugnot.

La période de l'annexion (1871 – 1918) fut une période d'enrichissement des peuplements suite à la conversion en futaie imposée par les allemands .

Mais c'est seulement avec le premier aménagement de la forêt, en 1964, que la véritable conversion en futaie régulière va s'engager.

L'affectation unique désignait l'ensemble des parcelles destinées à être régénérées naturellement ou artificiellement au cours de la période, les autres parcelles étant parcourues par des coupes d'amélioration destinées à façonner qualitativement les peuplements.

Mais l'affectation unique ne concernait que des parcelles assises sur le plateau, ce qui explique le vieillissement de la futaie dans les vallons du Parfond Val et du Fond Cugnot et l'état d'avancement de la conversion sur le plateau, accélérée par les tempêtes de l'hiver 1990.

Les dégâts suite au passage de la tempête Lothar (décembre 1999) ont, quant à eux, été relativement limités.

Actuellement :

La forêt domaniale du Graoully, la forêt syndicale du Val de Metz et les forêts communales de Gorze et de Novéant-sur-Moselle relèvent du régime forestier et sont gérées par l'Office National des Forêts (Agence de Metz).

Leur mode de traitement actuel est la conversion en futaie régulière. L'objectif principal assigné à ces forêts est la production de bois d'œuvre feuillu de qualité, tout en assurant la protection des milieux et des paysages.

Ces forêts bénéficient de plans de gestion appelés « aménagements forestiers », garants d'une gestion durable et approuvés par arrêté du Ministre de l'Agriculture pour les forêts domaniales et par arrêté du Préfet de région pour les forêts communales ou syndicales.

La gestion préconisée est « multifonctionnelle » : elle prend en compte les fonctions de production, de protection des milieux et des paysages ainsi que les fonctions sociales et récréatives des forêts.

Actuellement, l'aménagement de la forêt de Gorze est en cours de révision, celui de Novéant-sur – Moselle est valide jusqu'en 2005, et pour la forêt syndicale il court jusqu'en 2016.

L'aménagement de la forêt domaniale du Graoully est valide jusqu'en 2009. Les vallons du Parfond Val et du Fond Cugnot y bénéficient d'un statut particulier compte - tenu de leur haute valeur patrimoniale et sont classés, dans cet aménagement, en série d'intérêt écologique particulier appelée à devenir une réserve biologique domaniale dirigée, dans laquelle la fonction de protection des milieux serait prédominante.

En 2002, l'Office National des Forêts a fait le choix de créer conjointement une grande réserve biologique domaniale intégrale au sein des vallons du Fond Cugnot et du Parfond Val englobant également le plateau qui les relie et une réserve biologique domaniale dirigée dans la partie Sud du Parfond Val.

La réserve biologique domaniale intégrale a vocation à mieux connaître la sylvigénèse naturelle de la Chênaie pédonculée calcicole continentale et de la Hêtraie à Tilleul d'ubac et à constituer un maillon du réseau national de réserves intégrales que l'ONF s'est engagé à créer d'ici fin 2006.

B 3.1.2 – La gestion sylvicole dans les forêts privées.

La forêt privée couvre une surface d'une quarantaine d'hectares répartis entre une cinquantaine de propriétaires.

Les propriétés sont réduites et très morcelées, sauf pour 2 propriétaires (M. Claude NAUT et M. Denis GRATIEN) qui totalisent 20 hectares.

Les propriétaires appartiennent à toutes les classes socio - professionnelles avec une majorité de personnes retraitées. La plupart d'entre eux résident sur place. Aucune propriété ne bénéficie d'un plan simple de gestion.

M. Claude NAUT envisage de s'engager dans cette démarche à moyen terme.

Les interventions en forêt privée depuis ces 20 dernières années peuvent être regroupées en 3 grands types de comportement :

- * l'absence d'intervention : par manque de temps, par manque de disponibilité, par manque de connaissances forestières, pour des raisons de santé,...
- * les interventions ponctuelles limitées au prélèvement de bois pour un usage personnel (bois de chauffage, bois d'œuvre,...)
- * les interventions plus régulières du fait d'une surface propice à une gestion, en y pratiquant des opérations sylvicoles adaptées aux contraintes du massif forestier.

La tempête LOTHAR du 26 décembre 1999 a eu des incidences limitées sur le site, mais a pu toucher sérieusement certaines petites propriétés privées.

* B 3.2 – La gestion cynégétique

Le site, essentiellement forestier, offre des potentialités importantes d'accueil pour le grand gibier, notamment le chevreuil et le sanglier qui sont déjà bien présents (de l'ordre de 15 à 20 animaux aux 100 ha pour le chevreuil), appréciant la végétation diversifiée et la topographie accidentée qui offrent de nombreuses possibilités de remise ou de fuite.

On note également la présence possible de daims, échappés de parcs privés.

La chasse a divers objectifs en fonction des acteurs impliqués :

- pour les chasseurs, c'est avant tout un loisir,
- pour le propriétaire forestier, c'est une source de revenus (de l'ordre de 30 € /ha / an en forêt domaniale),
- pour les gestionnaires du milieu naturel, c'est une nécessité afin de réguler les populations de grand gibier et de préserver les équilibres agro et sylvocynégétiques.

Si un certain déséquilibre entre la population de grand gibier et la capacité d'accueil du site (nombre d'animaux aux 100 ha) devait arriver, cela induirait une détérioration des habitats forestiers. Cela serait totalement incompatible avec l'état de conservation favorable exigé par la directive Habitats (lequel repose à la fois sur les notions de pérennité de l'habitat et de typicité de son ensemble spécifique).

Il est donc important que l'ensemble du site fasse l'objet d'une gestion cynégétique, y compris la réserve biologique domaniale intégrale.

La forêt domaniale est divisée en 2 lots :

- un lot correspondant au Bois des Prêtres, Bois Moussard et Bois des Chevaux dans lequel sont inclus les vallons du Parfond Val et du Fond Cugnot,
- un lot correspondant au Bois le Prince au Sud du Vallon du Fond de la Gueule.

Les forêts communales et les terrains privés sont également chassés, à l'exception de certaines réserves de chasse comme les propriétés de M. Claude NAUT.

* B 3.3 – Les pratiques agricoles

Elles sont relativement limitées sur le site et correspondent à la gestion extensive de prairies de fauche mésohygrophiles situées dans vallon du Fond de la Gueule (Ban de Gorze) et au Nord du Parfond Val, au lieu-dit « Pontoux » (Ban de Rezonville).

La prairie du Fond de la Gueule appartient à la Maison de Retraite de Gorze, qui l'entretient en propre avec son personnel technique et ne pratique aucun amendement.

La présence d'un captage d'eau potable au sein de cette prairie justifie pleinement qu'aucune utilisation de produits chimiques n'y soit pratiquée.

De nombreux agriculteurs du village de Gorze ont adhéré au programme « Fertimieux » destiné à raisonner la fertilisation azotée et à protéger la ressource en eau.

La prairie située au lieu-dit Pontoux appartient à deux propriétaires privés qui pratiquent eux aussi une gestion extensive.

*** B 3.4 – La gestion de l’eau**

B 3.4.1 – Les cours d’eau et les mares

Le Fond Cugnot est un vallon sec le plus clair de l’année (pertes en eau liées au fonctionnement du système karstique). Le Parfond Val présente, quant à lui, un cours d’eau temporaire «le Rau de Parfond Val» (cf. chapitre B 1.2.2)

Les mares forestières, quant à elles, sont des habitats nécessaires au cycle vital de nombreux amphibiens et reptiles. Elles sont relativement peu présentes sur le site, ce qui explique la pauvreté de l’herpétofaune.

Il peut donc être envisagé de ne pas combler systématiquement les ornières de débardage pour créer de petits milieux humides de substitution susceptibles de permettre la reproduction des amphibiens.

Le site des vallons de Gorze ne fait l’objet d’aucune activité piscicole.

B 3.4.2 – L’alimentation en eau potable

Le site présente deux sources d’eau captées :

♀ La source du Parfond Val, qui bénéficie de l’arrêté interpréfectoral de déclaration d’utilité publique du 19 février 1981.

♀ La source du vallon du Fond de la Gueule est une source privée alimentant la Maison de Retraite de Gorze et qui ne bénéficie d’aucune mesure de protection réglementaire.

La source du Parfond Val :

Le périmètre de protection immédiate de cette source correspond à trois parcelles appartenant à la Ville de Metz situées entièrement dans le site Natura 2000 des vallons de Gorze.

Toute activité y est interdite en dehors de celles nécessaires à l’exploitation et à l’entretien du captage.

Le périmètre de protection rapprochée de cette source concerne une partie importante du site des vallons de Gorze. A l’intérieur de ce périmètre, de nombreuses activités sont interdites :

- * le forage de puits
- * l'exploitation de carrières à ciel ouvert
- * l'ouverture d'excavations à ciel ouvert
- * le dépôt d'ordures ménagères, immondiçes, détritiques, produits radioactifs et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux,
- * l'installation de canalisations d'hydrocarbures liquides, de produits chimiques,
- * l'installation de réservoirs ou dépôts d'hydrocarbures liquides, de produits chimiques de toute nature.

Enfin, de nombreuses activités y sont réglementées, et il paraît nécessaire, à l'intérieur du site, de conseiller d'interdire tout acte susceptible de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité de l'eau et en particulier l'utilisation de produits chimiques.

Le périmètre de protection éloignée de la source du Parfond Val concerne le reste du site (sauf le vallon du Fond de la Gueule). Dans cette zone, toutes les activités qui sont interdites ou réglementées dans le périmètre de protection rapprochée, font l'objet d'une réglementation.

La source du Vallon de Fond de la Gueule :

Il serait souhaitable d'appliquer **sur l'ensemble des terrains du vallon** du Fond de la Gueule inclus dans le site Natura 2000 **les mêmes mesures que celles prévues dans le périmètre de protection rapprochée de la source du Parfond Val.**

Les mesures de protection des sources captées de Gorze et la mise en œuvre de bonnes pratiques agricoles et sylvicoles sont d'autant plus nécessaires que les communes de Gorze et de Rezonville sont situées en zone vulnérable dans le cadre de la directive européenne sur les nitrates, c'est à dire dans une zone dont la teneur en nitrates dans les eaux superficielles et/ou souterraines est supérieure à 50 mg/l.

*** B 3.5 – Les activités touristiques**

Les vallons de Gorze sont situés à une demi-heure de voiture de la ville de Metz. Ils contribuent au charme d'un espace rural environnant paisible et agréable.

La vallée du ruisseau de Gorze constitue une alternance harmonieuse de prés cultivés, de vergers et de forêts qui constituent un paysage très apprécié.

Le village de Gorze lui-même est un village lorrain typique au riche patrimoine historique, qui est très bien mis en valeur et attractif.

Il est traversé par un chemin de grande randonnée, le GR5, dont le tracé longe le site Natura 2000 au Sud du Parfond Val, en bordure de la forêt communale de Novéant-sur-Moselle.

Le Club Touristique Lorrain section de Gorze et l'Office de Tourisme de Gorze ont créé, de leur côté, des circuits pédestres qui permettent de découvrir le village, mais également les vallons dont l'intérêt paysager est indéniable.

Il existe donc une réelle fréquentation touristique du site, particulièrement en fin de semaine et les jours fériés.

Aux promeneurs s'ajoutent des cyclistes (VTT) ainsi que des cavaliers provenant de la ferme pédagogique de M. NAUT qui envisage de développer son activité équestre.

Ces modes de fréquentation ne provoquent pas de perturbation du site et les concertations faites dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs ont permis d'esquisser une meilleure organisation des pratiques.

Par contre, **des nuisances et des dégradations importantes du site sont causées régulièrement par des engins motorisés (motos vertes, 4x4)**, qui peuvent créer des ornières profondes et mutiler la végétation, portant ainsi atteinte aux habitats naturels forestiers ou agropastoraux.

*** B 3.6 – Les activités pédagogiques et scientifiques**

Les vallons de Gorze ont fait l'objet depuis une dizaine d'années de nombreuses tournées de formation professionnelle au profit des personnels de l'ONF et parfois également des élus locaux.

Ils sont bien connus des enseignants de l'ENGREF de Nancy et de l'Université de Metz, qui les utilisent comme support de tournées ou de travaux pratiques de terrain à l'usage de leurs étudiants.

Ils sont également connus au niveau national (ils ont fait l'objet d'une visite de la Société Botanique de France) et au niveau européen (botanistes belges notamment).

Ils pourraient être support d'activités pour la Ferme pédagogique de M. NAUT.

- B 4 : Les enjeux de conservation du patrimoine naturel.

*** B 4.1 – Valeur patrimoniale des habitats**

Six critères ont été évalués pour permettre un classement des habitats. Il s'agit, pour chacun des habitats, de mesurer :

- sa représentativité ;
- sa vulnérabilité ;
- sa naturalité ;
- sa taille ;
- sa situation dans son aire de répartition ;
- le nombre d'espèces rares contenues dans l'habitat .

Une note de 1 à 5 est alors affectée à chacun de ces critères, la note totale de l'habitat étant la somme de ces six notes.

Cette technique utilisée par le Conservatoire des Sites Lorrains est issue de la méthode mise au point pour la bio évaluation des Espaces Naturels Sensibles.

Pour le site des Vallons de Gorze, les résultats obtenus sont repris dans le tableau ci-dessous

Habitats de la directive	Code Natura 2000	Code Corine biotopes	Critères d'évaluation des habitats (cotes de valeur patrimoniale croissante de 0 à 5)						Cotes totalisées
			représentativité	vulnérabilité	naturalité	Situation dans aire de répartition	taille	Nombre d'espèces rares	
Erable à scolopendre	9180 *	41-4	5	4	5	5	1	2	22
Hêtraie-chênaie à aspérule et mélèze	9130	41-13	3	1	2	5	4	1	16
Hêtraie à tilleul d'ubac	9130	41-13	4	3	3	5	3	2	20
Chênaie-hêtraie à seslérie et grémil	9150	41-16	3	4	4	5	1	1	18
Chênaie pédonculée calcicole continentale	9160	41-24	5	3	4	5	3	3	23
Prairie de fauche mésophyophile	6510-4	38-22	3	3	3	5	2	1	17
Frange des bords boisés ombragés	6430	37-72	3	3	3	5	2	1	17
Grotte naturelle	8310	65-4	4	3	3	5	2	2	19

Sur le site des Vallons de Gorze, on constate que les habitats ont des valeurs patrimoniales très proches (entre 16 et 23). On peut distinguer 2 grands ensembles :

- **les habitats dont les valeurs sont supérieures ou égales à 20** : ils présentent un intérêt patrimonial très élevé :
 - *Chênaie pédonculée calcicole continentale* : forte naturalité et haute valeur biologique du Vallon de Parfond Val qui est à l'origine du projet de classement en RBI.
 - *Erablaie à scolopendre* : habitat prioritaire rare, vulnérable et à grande naturalité.
 - *Hêtraie à Tilleul d'ubac* : habitat caractéristique des vallons froids bien représenté sur le site et inclus en grande partie dans le projet de RBI.
- **les autres habitats** dont les valeurs patrimoniales sont très semblables, inférieures à 20 et dont l'intérêt est moindre.

En 1996, Lionel Marnat, étudiant à l'I.U.T du Montet, avait réalisé une évaluation patrimoniale de l'ensemble des vallons forestiers des plateaux calcaires de Lorraine. Il avait attribué la meilleure note aux vallons du site de Gorze.

L'extrême variété des habitats rencontrés, la richesse de la flore remarquable expliquent que les vallons de Gorze font partie des sites retenus dans la liste des stations botaniques exceptionnelles de la carte de la végétation (feuille de Metz, Timbal, 1979).

*** B 4.2 – Enjeux de conservation.**

Les informations relatives à la description des habitats, à leurs exigences écologiques et à leur dynamique figurent dans les fiches descriptives du chapitre B 2.1.3.

Les menaces pesant sur les habitats d'intérêt communautaire du site peuvent être synthétisées comme suit :

Pour les habitats forestiers :

Risque d'enrésinements surtout dans les forêts privées : ils sont à proscrire sur l'ensemble du site.

Risque d'érosion et de déstabilisation des peuplements dans les pentes : éviter toute ouverture brutale du couvert forestier.

Risque de dégradation des fonds de vallon : si création d'une nouvelle desserte ou passage de véhicules 4x4 et moto – cross.

Le projet de réserve biologique intégrale en forêt domaniale permettra de réduire certains de ces risques, notamment au niveau de la desserte.

Les techniques de débardage sur le site devront être respectueuses des sols et éviter tout tassement. Le recours au débardage par câble dans les pentes pourra être une alternative.

Pour les prairies :

Risque lié à la modification de leur usage : traitement en pâture, mise en culture, boisement ou enrichissement : l'usage ne devra pas être modifié et l'entretien régulier par une fauche (tardive) est une nécessité.

Risque de perte de biodiversité en cas d'amendement : tout amendement est à proscrire.

Risque de dégradation lié au moto – cross : cette menace est difficile à éviter et nécessite une vigilance des propriétaires et des riverains (en particulier pour les prairies du Vallon du Fond de le Gueule).

Pour l'ourlet hygrophile :

Pérennité menacée par le fauchage de la prairie ou la création d'une place de dépôt pour les bois.

Le propriétaire (maison de retraite de Gorze) devra être sensibilisé à l'existence de cet habitat et à la nécessité de le protéger.

Pour le milieu cavernicole :

Risque lié à l'obstruction du puit ou de son entrée

L'ONF devra être vigilant quant à d'éventuelles modifications qui pourraient mettre en danger les populations de chauves - souris hébergées dans la grotte Robert Fey.

*** B 4.3 – Fonctionnalité écologique des habitats**

Le guide méthodologique des documents d'objectifs préconise de distinguer sur les sites Natura 2000 :

- des foyers de biodiversité : ce sont les espaces dont les habitats naturels et les habitats d'espèces doivent être maintenus ou rétablis dans un état de conservation favorable ;
- des zones d'influence : ce sont les espaces qui peuvent avoir une implication directe ou indirecte sur l'état de conservation d'un foyer de biodiversité ;
- des zones interstitielles : ce sont des zones dans lesquelles il n'y a pas d'objectif vis-à-vis de la directive Habitats.

Au vu de ces définitions, et compte - tenu de la délimitation du site des Vallons de Gorze et des habitats qui le constituent, **l'essentiel du site peut être considéré comme un foyer de biodiversité au sens de la directive Habitats. Le site est, en effet, presque entièrement couvert par des habitats de la directive en bon état de conservation.**

On peut cependant recenser 3 petites zones interstitielles :

- la RD 103 b

- la partie Nord-Est du vallon du Fond de la Gueule occupée par une prairie de fauche anthropisée (P9) ou dégradée (recrû ligneux au stade du gaulis (MR2 Nord), enrésinement (S2 Nord)).

- l'ensemble des parcelles privées P4 constituées d'une Hêtraie-chênaie à Aspérule odorante et Mélique uniflore très banale, partiellement enrésinée et située au contact d'un milieu anthropisé (chemin rural, terres agricoles, chalet).

Sur le reste du site, certaines zones présentent une diversité biologique plus importante que d'autres (Erablaie à Scolopendre, Chênaie pédonculée calcicole continentale, par exemple), mais **l'orientation retenue est d'obtenir un milieu naturel de qualité sur l'ensemble du site, qui constitue un foyer de biodiversité de grande valeur patrimoniale dans son intégralité.**

*** B 4.4 – Propositions d'ajustement du périmètre du site :**

La carte C2 propose de légers ajustements du périmètre du site.

Ces ajustements sont destinés à **adapter légèrement le périmètre du site à certaines limites de propriété**. Ils n'ont pas pour but d'exclure des zones interstitielles ou des parcelles en mauvais état de conservation, mais de donner au périmètre du site une meilleure cohérence.

Ils permettent, en outre, d'intégrer au site un habitat forestier d'intérêt communautaire situé en forêt domaniale qui en était exclu : la Chênaie-hêtraie collinéenne à Séslerie et Grémil, qui contribue à enrichir la mosaïque des habitats du site.

La superficie ainsi modifiée passerait d'une valeur de **299 ha à une valeur de 311 ha**.

C – Les objectifs retenus

- C 1 : Définition des objectifs

L'analyse croisée des besoins écologiques des habitats et des besoins liés aux activités humaines existant sur le site a permis d'aboutir à la définition des objectifs et à leur hiérarchisation :

- 1** – Maintien ou restauration des habitats naturels sur l'ensemble du site ;
- 2** – Mesures conservatoires destinées à maintenir la population de grand Rhinolophe de la grotte Robert Fey ;
- 3** – Maintien ou amélioration de la qualité des biotopes d'accueil des espèces végétales à valeur patrimoniale élevée (en particulier les espèces à statut de protection) qui contribuent au bon état de conservation des habitats naturels ;
- 4** – Amélioration de la biodiversité notamment au travers de la création d'une réserve biologique domaniale intégrale et d'une réserve biologique domaniale dirigée, du maintien d'arbres morts (ou creux) ou de très gros bois en forêt domaniale, mise en place de mesures adaptées au traitement des lisières et des clairières ;
- 5** – Information des propriétaires, gestionnaires et usagers sur les pratiques à mettre en œuvre.

La production de bois de qualité sera également recherchée dans la mesure où elle est compatible avec les objectifs de préservation des habitats et des espèces patrimoniales.

- C 2 : Synthèse des objectifs par habitat

Habitat	Code Natura 2000	Code Corine Biotope	Objectifs retenus
Erablaie à Scolopendre	9180*	41.4	Conservation stricte de l'habitat
Hêtraie-chênaie à Aspérule odorante et Mélisque uniflore	9130	41.13	<p>1 – Conservation et restauration de l'habitat : * faire tendre les peuplements vers un état optimal en structure et en composition</p> <p>* Améliorer la diversité biologique de l'habitat</p> <p>2 – Production de bois de qualité (sauf dans la réserve intégrale)</p>
Hêtraie à Tilleul d'ubac	9130	41.13	<p>1 – Conservation et restauration de l'habitat : * faire tendre les peuplements vers un état optimal en structure et en composition</p> <p>* Améliorer la diversité biologique de l'habitat</p> <p>2 – Production de bois de qualité (sauf dans la réserve intégrale)</p>
Chênaie-hêtraie à Sesslerie et Grémil	9150	41.16	<p>Conservation et restauration de l'habitat : * faire tendre les peuplements vers un état optimal en structure et en composition * Améliorer la diversité biologique de l'habitat</p>
Chênaie pédonculée calcicole continentale	9160	41.24	<p>1 – Conservation et restauration de l'habitat : * faire tendre les peuplements vers un état optimal en structure et en composition * Améliorer la diversité biologique de l'habitat</p> <p>2 – Production de bois de qualité (sauf dans la réserve intégrale)</p>
Prairie fauchée collinéenne mésohygrophile	6510-4	38.22	Maintien de l'habitat dans un bon état de conservation garant d'une bonne diversité biologique
Frange des bords boisés ombragés	6430	37.72	Pérennisation de l'habitat et maintien en bon état de conservation
Grotte naturelle non exploitée par le tourisme	8310	65.4	Maintien de l'habitat dans un bon état de conservation favorable à son occupation par le Grand Rhinolophe

D - Les propositions de gestion

- D 1 : les mesures de gestion

Les mesures de gestion courante :

De nombreuses mesures favorables à la conservation des habitats font partie des actions de gestion couramment pratiquées par les gestionnaires. Ces actions sont à privilégier, voire à adapter légèrement si besoin est, car elles ont l'avantage d'être peu onéreuses.

Ces mesures ne peuvent pas faire l'objet d'un financement au titre de Natura 2000, dans la mesure où elles ne représentent pas un surcoût pour le gestionnaire.

Pour le site de Gorze :

Elles sont synthétisées dans le tableau de bord des mesures préconisées (page --) aux titres « I – Gestion courante des milieux et adaptation des pratiques actuelles », « III – Mesures pour les prairies » et « IV – Mesures pour la grotte Robert Fey » .

Les mesures particulières de gestion :

Ce sont des actions qui vont au – delà des pratiques habituellement utilisées soit parce qu'elles visent la restauration d'habitats soit parce que ce sont des mesures à prendre en faveur d'une espèce spécifique ou d'une action particulière à mener pour le site.

Ces mesures peuvent bénéficier d'un financement et faire l'objet d'un contrat Natura 2000 (hors forêt domaniale).

Pour le site de Gorze :

On les retrouve dans le tableau de bord des mesures préconisées (page --) aux titres « II – Restauration des milieux », « V – Inventaires, études et suivi » et « VI – Animation, gestion ».

Les 4 mesures qui suivent (Laser, accueil du public, cynégétique et desserte) sont plutôt des mesures d'accompagnement. Elles sont particulières mais ne relèvent pas de Natura 2000.

- Mesures particulières de gestion en faveur du Laser à trois lobes -

Le Laser à 3 lobes n'est présent en France que sur les Côtes de Moselle sous la forme d'un petit noyau de populations disjointes de l'aire principale de l'espèce, dont elles constituent la limite occidentale.

Actuellement, une vingtaine de populations sont connues en France, dont quatre situées dans le site Natura 2000 de Gorze.

Parmi ces quatre populations, la plus importante est située dans le Vallon du Fond de la Gueule, dans les entités privées P8 et MR1, et en forêt communale de Gorze (G2). Deux autres se situent dans la future réserve biologique domaniale dirigée. Une quatrième dans l'ex – forêt HBL.

Ces quatre populations sont localisées dans la Hêtraie – Chênaie à Aspérule odorante et Mélique uniflore qui n'est pas leur habitat optimal (habituellement plus xérique). La fermeture du couvert arboré et la régression des lisières sont préjudiciables à l'espèce. Un traitement irrégulier par parquets est donc préconisé, avec mise en lumière des zones où il est présent.

- Mesures particulières en matière d'accueil du public -

Cas particulier de la réserve biologique intégrale (entité de gestion D1):

Elle sera interdite aux VTT, aux cavaliers, à la pratique de l'escalade ; et la cueillette (fleurs, champignons) ne sera pas autorisée.

La vocation de la réserve n'étant pas d'accueillir des visiteurs en masse, les itinéraires pédestres existants y seront supprimés. Le Conseil Général sera associé à cette évolution car certains de ces itinéraires ont été proposés pour figurer au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR).

La commune de Gorze et les associations locales ont été également associées à cette décision.

Le GR 5 qui longe le site Natura 2000 ne sera pas touché.

Les équipements d'accueil du public (table, banc, ...) situés à l'intérieur de la RBI seront démontés et les accès aux engins à moteur fermés.

Cas de la réserve biologique dirigée (entité de gestion D2):

Afin de limiter les visiteurs sur le site, un « pôle d'accueil » sera établi au niveau de l'entité D4 (à condition que les financements soient mobilisés). Cette entité de gestion est située dans la série de production et bénéficiera localement de règles de gestion en faveur de l'accueil du public.

A partir de cette zone, un parcours pédagogique sera proposé aux visiteurs pour découvrir les richesses de la RBD (là encore sous réserve de financements).

- Mesures particulières en matière de cynégétique -

L'exercice de la chasse n'est pas une activité qui occasionne une « perturbation » dans le site Natura 2000 de Gorze. Bien au contraire, la réalisation des plans de chasse est une condition à la préservation de l'équilibre faune – flore.

Des dispositions particulières devront être prises pour la partie de la forêt domaniale concernée par la RBI : pas de nourrissage sur l'ensemble de la RBI, seuls « chevreuils », « daims » et « sangliers » seront régulés, les éventuels dispositifs de culture ne seront plus entretenus ni renouvelés (mesures à prendre au moment du renouvellement du bail de chasse en 2004).

- Mesures particulières en matière de desserte forestière -

La desserte du canton du Fond de la Gueule est suffisante.

Au Parfond Val et au Fond Cugnot, la RBI sera interdite à toute circulation motorisée et ses accès seront fermés.

La desserte du nord du Parfond Val sera assurée par le chemin de débardage qui sort sur la RD 103b après avoir traversé la parcelle S1 de la forêt du syndicat mixte de gestion forestière du Val de Metz .

Par ailleurs, une nouvelle desserte existe en forêt domaniale dans le Bois des chevaux. Il est donc exclu de créer des équipements de desserte supplémentaires sur le site de Gorze.

- D 2 : fiches d'actions détaillées

Les fiches d'actions sont déclinées par groupes de gestion. Pour le site des Vallons de Gorze, nous avons retenu **5 groupes de gestion différentes** :

- les actions qui concernent l'ensemble des propriétés ;
- la forêt domaniale ;
- les forêts communales et privées ;
- les prairies ;
- la grotte Robert Fey.

Ce découpage a été choisi pour plusieurs raisons. Tout d'abord les milieux forestiers, les prairies et la grotte nécessitent des mesures de conservation et / ou de restauration différentes les uns des autres, ensuite la forêt domaniale ne peut pas bénéficier des mêmes financements que les forêts privées et communales, et sa gestion dépend uniquement de l'ONF.

*** Fiche 1 – actions globales sur l’ensemble du site ***
(Cf. tableau : VI – animation, gestion)
V – inventaires, études et suivi

1 : montage des dossiers de financement des actions

Maître d’ouvrage : DIREN
Maître d’œuvre : ONF
Niveau de priorité : indispensable

Objectif : aider les propriétaires et les gestionnaires à remplir les demandes de subventions et les contrats Natura 2000

L’animateur du site proposera aux gestionnaires une aide dans leur demande de subventions et les guidera dans le choix des mesures applicables sur leur propriété.

Coût :

2004 : rédaction du cahier des charges des mesures contractualisables = 5 j x 400 €
soit **2 000 €HT**
mise en place des contrats et demandes de subventions diverses = 2 j x 400 €
soit **800 €HT**
2005-2009 : mise en place des contrats et demandes de subventions diverses =
5 j /an x 400 €
soit **2 000 €HT /an**
mise en place de réunions annuelles ou bisannuelles (comité de pilotage) =
3 j /an x 400 €
soit **1 200 €HT /an**

2 : sensibilisation des gestionnaires à l’évolution des divers problèmes

Maître d’ouvrage : DIREN
Maître d’œuvre : ONF
Niveau de priorité : souhaitable

Objectif : informer les gestionnaires de l’évolution des problèmes soulevés ou de l’apparition de nouveaux problèmes, de façon à rendre la gestion globale du site plus lisible pour chacun des gestionnaires.

Le but recherché sera de permettre un lien entre tous les acteurs du site par le biais d’une plaquette d’information (ex : infosite de 4 pages maxi envoyées 1 fois par an). Elle tiendra lieu de bilan annuel pour l’ensemble des 5 groupes de gestion et sera l’occasion pour chacun de s’exprimer.

Coût :

2005 : conception d’une plaquette d’information sur l’évolution du site = 4 j/an x 400€
soit **1 600 €HT /an**
édition et publipostage de la plaquette = **200 €/ an**

3 : animation réunions annuelles d'information du grand public

Maître d'ouvrage : DIREN

Maître d'œuvre : ONF

Niveau de priorité : souhaitable

Objectif : faire connaître les richesses du site aux habitants des communes et aux propriétaires concernés. Permettre à des partenaires éventuels d'être intégrés à la vie du site.

L'animateur préparera et animera ces réunions d'information du grand public. Elles auront lieu en début de soirée dans une salle commune mise à disposition à cet effet. La publicité autour de ces réunions devra se faire au moins 2 mois à l'avance.

Une thématique nouvelle sera abordée chaque année.

Coût :

2004 – 2008 : animation des réunions = 1 j /an x 400 €
soit **400 €HT /an**

4 : réalisation et mise en place de panneaux d'information

Maître d'ouvrage : DIREN

Maître d'œuvre : ONF

Niveau de priorité : souhaitable

Objectif : signaler aux usagers le classement du site en RBI, RBD et en zone Natura 2000 (information et pédagogie)

Cette action vise à informer un maximum de personnes, qu'elles soient utilisatrices régulières du site ou occasionnelles. Les panneaux seront aux endroits « stratégiques », tels que les parking ou les points de passage obligés pour accéder au site.

Coût :

2004 ou 2005 : conception des panneaux (nombre à définir) = 2 j /panneau x 400 €
soit **800 €HT /panneau**

réalisation des panneaux = **évaluation à faire**

pose des panneaux = **évaluation à faire**

5 : inventaires, études et suivi

Maître d'ouvrage : DIREN

Maître d'œuvre : ONF/ et partenaires associatifs

Niveau de priorité : indispensable à souhaitable

Objectif : approfondir les connaissances sur le site et mettre en place des modes de suivi de l'évolution des habitats.

Les actions à mener sont diverses :

- l'inventaire de la faune de la grotte est une mesure souhaitable ;
- la recherche de la présence du Sonneur à ventre jaune sur la partie nord – est du site serait souhaitable ;
- en revanche le suivi cynégétique des populations d'animaux (sangliers, chevreuils) est une mesure indispensable à la conservation des habitats ;
- tout comme la mise en place de moyens de suivi des habitats .

Coût :

2005 ou 2006 : recherche du sonneur à ventre jaune = 2 j x 400 €
soit **800 €HT**

2004 à 2009 : inventaire de la faune de la grotte = **bilan avant prochain document d'Objectifs** = 3j x 400 €
soit **1 200 €HT**
mise en place de moyens de suivi des habitats = 3j x 400 €
soit **1 200 €HT**

Le suivi cynégétique n'entraînera pas de surcoût car il se fera par le suivi du plan de chasse habituellement mis en place.

Le suivi de l'état de conservation des habitats est indispensable pour répondre à l'obligation de résultat de la Directive. Des indicateurs homogènes à l'échelle de l'Europe ne semblent pas encore en vigueur.

A l'échelle du site nous retiendrons donc les critères suivants : évolution des surfaces de tous les habitats d'intérêt communautaire, évolution des surfaces des états de conservation, évaluation des écarts entre les objectifs du document d'objectifs et les actions réellement menées, état initial du nombre d'arbres morts ou à cavités et évolution.

*** Fiche 2 – forêt domaniale ***
(cf. tableau : I – gestion courante des milieux et adaptation des pratiques)
II – restauration des milieux

1 : gestion courante de la régénération et de la composition des peuplements

Maître d'ouvrage : DIREN

Maître d'œuvre : ONF

Niveau de priorité : indispensable

Objectif : améliorer la biodiversité forestière et l'état de conservation des habitats forestiers.

Cette mesure regroupe un ensemble d'actions relatives à la composition des peuplements. Ces actions sont détaillées dans les fiches habitats :

- encourager la régénération naturelle ;
- privilégier les essences du cortège de l'habitat ;
- favoriser le mélange des essences du cortège, travailler au profit des essences minoritaires ;
- privilégier les plants d'essences issus de peuplements classés, de région de provenance identifiée lors des éventuelles régénérations artificielles ;
- favoriser la diversité structurale par le maintien d'une strate arbustive.

Ces actions sont décrites dans le classeur « prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement et la gestion forestière » auquel se réfèrent les personnels de l'ONF.

On veillera tout particulièrement à son application sur le site de Gorze.

Coût : pas de surcoût

2 : gestion courante de la biodiversité

Maître d'ouvrage : DIREN

Maître d'œuvre : ONF

Niveau de priorité : indispensable

Objectif : améliorer la biodiversité forestière et l'état de conservation de tous les habitats forestiers

Le but est de prévoir un ensemble d'actions relatives à la conservation de la biodiversité. Ces actions sont présentées dans le détail dans les fiches habitats :

- maintenir les éléments existants de biodiversité
- conserver 1 à 5 arbres morts, surrannés ou dépérissants par hectare
- conserver 2 arbres à cavité par hectare
- préserver les lisières internes et externes
- prévoir de laisser à terre des arbres renversés afin de limiter le passage des moto – cross

Ces actions sont inscrites dans le classeur « prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement et la gestion forestière » auquel se réfèrent les personnels de l'ONF. On veillera tout particulièrement à son application sur le site de Gorze.

Coût : pas de surcoût

3 : préconisation concernant l'exploitation forestière

Maître d'ouvrage : DIREN

Maître d'œuvre : ONF

Niveau de priorité : indispensable

Objectif : réduire les impacts négatifs de l'exploitation sur l'état de conservation des habitats.

Les actions préconisées sont détaillées dans les fiches habitats :

- éviter les coupes rases sur plus d'un hectare et maintenir un couvert minimum pour limiter le développement de la végétation concurrente ;
- être très attentif à la fragilité des sols en pratiquant le débardage depuis des cloisonnements d'exploitation, ou en choisissant des méthodes de débardage adaptées (câble) ;
- ne pas multiplier inutilement les chemins d'exploitation ;
- être vigilant dans le choix des places de dépôt pour ne pas détruire des habitats sensibles.

Ces actions devront être rappelées aux gestionnaires, aux exploitants forestiers et aux débardeurs. On veillera tout particulièrement à leur application sur le site de Gorze.

Coût : pas de surcoût

4 : gestion courante visant à préserver les zones humides et les sources

Maître d'ouvrage : DIREN

Maître d'œuvre : ONF

Niveau de priorité : indispensable

Objectif : préserver les zones humides et les sources présentes sur le site

Ces actions relèvent de bonnes pratiques de gestion. Elles sont détaillées dans les fiches habitats :

- limiter l'utilisation des produits agro – pharmaceutiques aux cas critiques, en visant un rapport coût / efficacité acceptable ;
- interdire les opérations de drainage ;
- maintenir la continuité hydraulique des cours d'eau ;
- éviter le comblement artificiel des mares et points d'eau ;
- ne pas reboucher certaines ornières de débordage ;
- limiter l'accumulation d'embâcles.

Ces mesures seront rappelées aux entreprises et on veillera à leur application sur le site de Gorze.

Coût : **pas de surcoût** à moins que l'on ne décide de créer un point d'eau artificiel (**coût à estimer**).

5 : restauration des milieux

Maître d'ouvrage : DIREN

Maître d'œuvre : ONF

Niveau de priorité : nécessaire

Objectif : restaurer les habitats d'intérêt communautaire.

Le souhait est de remplacer progressivement les plantations résineuses par des essences du cortège de l'habitat. Si l'absence de semenciers du cortège spontané de l'habitat était totale, une plantation pourrait être envisagée.

Est également envisagée la création de deux réserves biologiques : l'une intégrale (RBI) et l'autre dirigée (RBD) qui devraient voir le jour très rapidement (courant 2004). Ce projet de réserves ne concerne que la forêt domaniale.

Coût : **pas de surcoût**

*** Fiche 3 – forêts communales et forêts privées ***
(cf. tableau : I – gestion courante des milieux et adaptation des pratiques)
II – restauration des milieux

Maître d'ouvrage : DIREN

Niveau de priorité : indispensable

Il serait plus que souhaitable d'appliquer à ces forêts les mesures de « gestion courante des milieux et adaptation des pratiques » ainsi que certaines des mesures de « restauration des milieux ». Cela restant basé sur le volontariat du propriétaire.

La mesure concernant les méthodes de débardage adaptées (câble par exemple) pourraient entraîner un surcoût. Cette action pourrait faire l'objet d'un contrat Natura 2000 et bénéficier d'un financement mais cela ne concerne qu'une très faible surface, qui a peu de raison de passer en coupe au cours de la validité du présent document.

En ce qui concerne les mesures de « restauration des milieux », la plus importante pour ces forêts est le remplacement progressif des plantations résineuses par des essences du cortège de l'habitat.

Les propriétés de M. NAUT (forêt et fond de Vallon, pente ouest du Varangineau, faisant partie du site) peuvent faire l'objet d'amélioration de leur état de conservation. Sur proposition de M. NAUT, il est envisagé de supprimer progressivement les résineux, d'enrichir le Vallon en essences du cortège de l'habitat, tout en permettant la pratique équestre. Seul l'enrichissement du fond de vallon pourra, éventuellement, faire l'objet d'un contrat Natura 2000.

*** Fiche 4 – les prairies ***
(Cf. tableau : mesures pour les prairies)

Maître d'ouvrage : DIREN

Niveau de priorité : indispensable

Objectif : assurer la conservation de l'habitat garant d'une bonne biodiversité.

Ces actions relèvent de bonnes pratiques de gestion. Elles sont détaillées dans les fiches habitats :

- maintien d'un état naturel sans boisement ni retournement pour mise en culture ;
- maintien d'une structure adaptée au cortège faunistique du système ;
- pratiquer une fauche tardive (juillet) ;
- éviter au maximum l'apport de fertilisant. A proscrire dans les périmètres de captage des eaux.

Coût : pas de surcoût

*** Fiche 5 – la grotte Robert Fey***
(Cf. tableau : IV – mesures pour la grotte Robert Fey)

Maître d'ouvrage : DIREN
Maître d'œuvre : ONF / CPEPESC Lorraine
Niveau de priorité : indispensable

Objectif : maintien dans un bon état de conservation de l'habitat.

La grotte Robert Fey bénéficie d'un classement par Arrêté de Protection de Biotope en date du 7 juin 1988. Le suivi scientifique et la surveillance du site s'effectuent, selon cet arrêté, sous la responsabilité du Président de la Commission Permanente d'Etude et de Protection des Eaux Souterraines et des Cavernes.

Les mesures proposées ici sont détaillées dans les fiches habitats :

- éviter le dépôt de débris nuisible à la litière ;
- conserver la litière accumulée au fond du trou ;
- éviter la fermeture de l'entrée par l'envahissement des broussailles (mesure indispensable).

Coût :

2005 à 2009 : enlèvement des débris si nécessaires = 2 j x 400 **soit 800 €HT**
enlèvement des broussailles à l'entrée de la grotte = 2 j x 400 **soit 800 €HT**

- D 3 : éléments de synthèse

* D 3.1 – tableau de bord des mesures préconisées

Le tableau ci-dessous reprend les mesures préconisées par groupes de gestion (forêt domaniale, forêts communales et privées, prairie, grotte) et les hiérarchise.

Niveau d'importance 1 indispensable 2 nécessaire 3 souhaitable	Milieux forestiers		prairie	grotte
	Forêt domaniale	Forêts communales et privées		
I – Gestion courante des milieux et adaptation des pratiques actuelles				
I.1 régénération et composition des peuplements forestiers				
Encourager la régénération naturelle	1	1		
Privilégier les essences du cortège de l'habitat	1	1		
Favoriser le mélange entre les essences du cortège spontané de l'habitat	1	1		
Privilégier les plants d'essences issus de peuplements classés de provenance identifiée dans les régénérations artificielles	1	1		
Limiter le travail du sol	1	1		
Favoriser la diversité structurale par le maintien d'une strate arbustive	2	2		
Dégagements, balivage et éclaircies au profit des essences minoritaires ou rares	1	1		
I.2 éléments de biodiversité				
Conservation stricte de l'érablaie à scolopendre		1		
Maintenir les éléments existants de biodiversité	1	1		
Conserver 1 à 5 arbres morts, surrannés ou déperissants par hectare *	1	1		
Conserver 2 arbres à cavité par hectare	1	1		
Préserver les lisières internes et externes	1	1		
Prévoir de laisser à terre certains arbres renversés afin de limiter le passage des moto-cross	1	1		
I.3 exploitation forestière				
Eviter les coupes rases sur plus d'1 ha et maintenir un couvert minimum pour éviter le développement de la végétation concurrente	1	1		
Etre attentif à la fragilité des sols en effectuant le débardage à partir de cloisonnements	1	1		
Préserver les sols grâce à des méthodes de débardage adaptées (par câble), en évitant l'utilisation d'engins lourds	1	1		
Ne pas multiplier inutilement les chemins d'exploitation	1	1		
Etre vigilant dans le choix des places de dépôt pour ne pas détruire des habitats sensibles (formation de lisière, ...)	1	1		

* cette mesure est à relativiser pour les petites propriétés privées

Niveau d'importance 1 indispensable 2 nécessaire 3 souhaitable	Milieux forestiers		prairie	grotte
	Forêt domaniale	Forêts communales et privées		
I.4 préservation des zones humides et des sources				
limiter l'utilisation de produits agro - pharmaceutiques aux cas critiques, en visant un rapport coût/efficacité acceptable	1	1		
limiter les opérations de drainage	1	1		
Maintenir la continuité hydraulique des cours d'eau	1	1		
Eviter le comblement artificiel des mares et points d'eau	1	1		
limiter l'accumulation d'embâcles	1	1		
II - Restauration des milieux				
Restauration de la forêt par remplacement progressif des plantations résineuses par des essences du cortège de l'habitat	2	2		
Création d'une RBI et RBD en forêt domaniale	1			
Restauration de mardelles intra-forestières (en faveur des amphibiens)	2	2		
III – mesures pour les prairies				
Maintien d'un état naturel sans boisement ni retournement pour mise en culture			1	
Maintien d'une structure adaptée au cortège faunistique de ces systèmes			1	
Pratiquer une fauche tardive (juillet)			1	
Eviter au maximum l'apport de fertilisant. A proscrire dans la zone de captage			1	
IV – mesures pour la grotte Robert Fey				
Eviter l'accumulation de détrit, nuisible à la litière accumulée au fond de la grotte				1
Conserver la litière				1
Eviter la fermeture de l'entrée de la grotte par l'envahissement de broussaille				1
V – inventaires, études et suivi				
Inventorier la faune de la grotte Robert Fey				3
Rechercher le crapaud sonneur à ventre jaune au nord – est du site	2	2		
Suivi cynégétique des populations d'animaux (chevreuil, sanglier)	1	1	1	
Mise en place d'un suivi des habitats	1	1	1	1
VI- animation, gestion				
Montage des dossiers de financement des actions	1	1	1	1
Création d'une plaquette d'information sur l'évolution du site	3	3	3	3
Réalisation et mise en place de panneaux d'information	3	3	3	3
Réunion annuelle ou bisannuelle du comité de pilotage	1	1	1	1
Réunions annuelles d'information du grand public	3	3	3	3

*** D 3.2 – bilan financier général et récapitulatif des plans de financement**

Le tableau ci – dessous reprend les actions qui peuvent bénéficier d’un plan de financement au titre des contrats Natura 2000. Les prix sont exprimés en Euros Hors Taxe.

Programme d’actions pouvant bénéficier d’un financement	Année de réalisation	Coût estimé HT	priorité	Financement
<i>I – Gestion courante des milieux et adaptation des pratiques actuelles</i>				
Délimitation à la peinture de la zone tampon autour d l’érablaie à scolopendre	2005	120 €	2	Contrat N 2000 possible
Préserver les sols grâce à des méthodes de débardage adaptées (par câble porteur), en évitant l’utilisation d’engins lourds	2004 à 2009 selon exploitation	Très faible surface concernée	1	Contrat N 2000 éventuellement possible
<i>II - Restauration des milieux</i>				
Restauration de la forêt par remplacement progressif des plantations résineuses par des essences du cortège de l’habitat	2004 à 2009	4000€/ha	2	Contrat N 2000 possible si sacrifice d’exploitation
Création d’une RBI et RBD en forêt domaniale	2004 - 2005	-	1	MEDD 2002
<i>IV – mesures pour la grotte Robert Fey</i>				
Eviter l’accumulation de détritrus, nuisible à la litière accumulée au fond de la grotte	2004 à 2009	800 €	1	
Eviter la fermeture de l’entrée de la grotte par l’envahissement de broussaille	2004 à 2009	800 €	1	
<i>V – inventaires, études et suivi</i>				
Inventorier la faune de la grotte Robert Fey	2004 à 2009	1200 €	3	
Rechercher le crapaud sonneur à ventre jaune au nord – est du site	2005	800 €	2	
Suivi cynégétique des populations d’animaux (chevreuil, sanglier)	2004 à 2009	-	1	Suivi réalisé lors des plans de chasse
Mise en place d’un suivi des habitats	2004 à 2009	1200 €	1	
<i>VI- animation, gestion</i>				
Montage des dossiers de financement des actions	2004 à 2009 selon besoins	2800 €+ 2000 € /an	1	
Création d’une plaquette d’information sur l’évolution du site	2004 à 2009	1800 €/an	1	
Réalisation et mise en place de panneaux d’information	2005	800 € /panneaux + ?	3	
Réunion annuelle ou bisannuelle du comité de pilotage	2005 à 2009	1200 €/an	1	
Réunions annuelles d’information du grand public	2004 à 2009	400 €/an	3	

Les plans de financements :

Pour Natura 2000, il existe surtout des financements prévus dans le cadre du Plan de Développement Rural National (PDRN) et le Fond de Gestion des Milieux Naturels (FGMN).

Le Plan de Développement Rural National :

La notion de « développement rural » existe au niveau européen, c'est même devenue un pilier de la Politique Agricole Commune (PAC). Ce principe permet de mettre en place un cadre unique intégrant des mesures existantes (investissement, aides à l'installation des jeunes agriculteurs) et des nouvelles mesures à caractère novateur (soutien aux activités non agricoles proches de l'agriculture, aide à la prise en compte du bien-être des animaux,...).

Ces mesures sont cadrées par le Règlement de Développement rural (RDR). Le RDR accompagne et complète les autres instruments de la PAC et de la politique communautaire. Il abroge et remplace les règlements précédents concernant l'objectif 5a et 5b, et les mesures d'accompagnement de la réforme de la PAC de 1992 (mesures agro – environnementales, préretraite et boisement).

En France, le RDR se décline en 2 niveaux :

- * Le PDRN établi pour 7 ans (2000 – 2006)
- * Les DOCUP (documents unique de programmation) Objectifs 1 et 2 comprenant un volet rural.

En fonction des mesures, les sources de financement sont différentes :

Dans le cadre de Natura 2000, les actions transversales de mise en œuvre pour chaque site peuvent bénéficier de cofinancements communautaires prévus dans les DOCUP.

Les mesures de gestion contractuelles seront, elles, cofinancées au niveau communautaire dans le cadre du PDRN.

Pour la mise en œuvre contractuelle de la gestion des sites Natura 2000, les aides sont attribuées par des circuits différents selon les types de milieux (milieux agricoles, milieux forestiers, autres milieux type landes, friches,...).

Les forêts domaniales, départementales ou régionales, ne sont pas éligibles aux aides des mesures forestières.

Les bénéficiaires de ces mesures (propriétaires ou ayant - droit sur les sites Natura 2000 dotés d'un document d'objectifs approuvé) devront signer avec l'état un contrat par lequel il s'engage à respecter et à mettre en œuvre les prescriptions de gestion du document d'objectifs.

Les aides sont réservées à des investissements (travaux ou restauration de milieux), ou à des actions d'entretien « allant plus loin que la bonne pratique », prévus dans les documents d'objectifs, et sortant d'une logique de production.

Pour les mesures de gestion des sites Natura 2000 prévues par le PDRN français, hors mesures agro- environnementales, le taux de cofinancement communautaire est de 50 %. Le FGMN et, éventuellement, les aides des collectivités territoriales viendront le compléter de

telle sorte que le montant total de l'aide pourra couvrir 100 % du coût total de la dépense éligible.

Des conditions privilégiées et incitatives ont été mises en place sur les sites Natura 2000 :

* Pour les zones forestières : les aides aux investissements forestiers de production bénéficient d'un taux de subvention majoré de 10 points par rapport au taux de subvention de base pratiqué.

* Pour les zones agricoles : l'incitation financière est portée systématiquement au maximum de 20 % des pertes de revenus et des coûts additionnels (dans le respect des plafonds communautaires) pour les mesures agro – environnementales réalisés dans le cadre de contrats pour la mise en œuvre de Natura 2000.

Le Fond de Gestion des Milieux Naturels :

Cette ligne budgétaire du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable vient compléter les financements du PDRN pour les habitats hors contexte forestier ou agricole.

Il doit s'agir dans ce cas « d'opérations non productives de revenus et liées, spécifiquement, à la mise en œuvre de Natura 2000 ».

E – Cohérence avec les documents de planification existant

Le site Natura 2000 des Vallons de Gorze est un site principalement forestier. De ce fait, il relève d'un certain nombre de documents de gestion existants (documents consultables à l'ONF à Metz) :

- Aménagement forestier de la forêt domaniale de Graouilly (durée d'application 1995-2009), il est prévu d'y apporter quelques modifications en 2004 suite à la tempête de 1999 et à la création d'une RBI et d'une RBD;
- Aménagement forestier de la forêt communale de Gorze (durée d'application 2004-2018). En cours de révision, il sera présenté à la commune début 2004 ;
- Aménagement forestier de la forêt communale de Novéant-sur-Moselle (durée d'application 1991-2005). Il sera révisé en 2006. Le document d'aménagement devra respecter les préconisations du présent Document d'Objectif ;
- Aménagement forestier de la forêt syndicale du Val de Metz (durée d'application 2002-2016). C'est le premier aménagement qui est rédigé pour cette forêt.

Il est important que ces documents, qui fixent la gestion de chacune de ces forêts sur une période de 15 ans, soient en cohérence avec le Document d'Objectifs. Après vérifications, il s'avère que la quasi totalité de ces documents tiennent compte, chacun pour leur partie, de l'intérêt écologique particulier du site Natura 2000.

Seule exception, l'aménagement de la FC de Novéant-sur-Moselle ne parle pas spécifiquement de l'intérêt écologique d'une partie de la forêt mais aucune des préconisations de gestion données dans l'aménagement ne va à l'encontre de la préservation du site.

D'autres documents sont également importants pour le site. La cohérence du Document d'Objectifs avec les trois instructions suivantes a été vérifiée :

- Instruction ONF « prise en compte de la diversité biologique dans l'aménagement et la gestion forestière » (pour les forêts relevant du régime forestier) ;
- Instruction ONF « réserves biologiques dirigées et séries d'intérêt écologique particulier » ;
- Instruction ONF « réserves biologiques intégrales ».

Conclusion

La réalisation de ce premier Document d'Objectifs a été l'occasion de nouer des partenariats et de réunir, dans une même réflexion, divers acteurs, de milieux professionnels ou associatifs différents.

Le nombre de projets à mettre en œuvre, ou à poursuivre, montre que ce travail n'est qu'une première étape, initiatrice d'une coopération sur le long terme.

La multiplicité des domaines abordés (interventions sylvicoles, gestion de prairies, restauration de milieux, création de RBI – RBD,...) montre bien le caractère intégrateur de la démarche Natura 2000.

Il s'agit d'une gestion concertée et durable du territoire pour permettre sa préservation et sa valorisation.

Bibliographie

ATEN (Atelier Technique des Espaces Naturels) : guide méthodologique des Documents d'Objectifs Natura 2000 – 1998 –

Michel BECKER, François LE TACON, Jean TIMBAL : les plateaux calcaires de Lorraine, types de stations et potentialités forestières – ENGREF, 1980 –

Isabelle BERTRAND : Document d'Objectifs du site Natura 2000 du massif de Vologne – ONF, 2001 –

André CLAUDE : inventaires lépidoptérologiques des vallons de Gorze – ONF, 1998 et 1999 -

Stéphane DELAVALLADE : biodiversité et gestion forestière : propositions de règles de gestion pour les vallons forestiers des Hauts de Gorze – mémoire de maîtrise de l'Université de Metz, 1997 –

Catherine FAUVEAU : étude floristique et phytosociologique des vallons forestiers des plateaux calcaires des Côtes de Moselle en vue de leur protection et gestion conservatoire – mémoire de DAA (ENSAIA-PNRL), 1990 –

Anne MADESCLAIRE et Jean-Claude RAMEAU : le choix des essences forestières sur les plateaux calcaires de Lorraine, guide pour l'identification des stations – CRPF Lorraine-Alsace, 1991 –

Lionel MARNAT : élaboration d'un schéma de protection des vallons forestiers des plateaux calcaires de Lorraine – mémoire de 2^o année, IUT du Montet – 1996.

Jean-Claude RAMEAU : référentiel français des habitats concernés par la directive Habitats – ENGREF, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 1994 –

Jean-Claude RAMEAU, Christian GAUBERVILLE, Nicolas DRAPIER : gestion forestière et diversité biologique. Identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire. France, domaine continental – ENGREF/IDF/ONF, 2000 –

Michel RENNER : expertise faunistique des vallons de Gorze – ONF, 1997 –

Guillaume SCHMITT : les vallons calcaires de la forêt domaniale du Graouilly : état des lieux et mesures de gestion conservatoire – mémoire de maîtrise de l'Université de Nancy I, 2003 –

Jean TIMBAL : notice détaillée des deux feuilles lorraines (n°18 : Metz et n°27 : Nancy). Carte de la végétation de la France au 1/200 000° - CNRS, 1978 –

Commission Européenne : manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne. Version EUR 15 – 1996 –

Conservatoire des Sites Lorrains : plan de gestion du site naturel protégé du Trou Robert FEY à Gorze – 1997-2002 –

Monique COURTADE et Michel RENNER : note sur la présence du lynx (*Lynx lynx* L.) dans les côtes de Moselle près de Metz. Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle de la Moselle n°46, page 217-225 – 1993 –

Nicolas DRAPIER : après la tempête ... aménagement forestier et Natura 2000 – document interne ONF, 2001 –

Ministère de l'Environnement : cahier des habitats Natura 2000. Tome I : les habitats forestiers (2001) ; Tome III : les habitats humides (2002) – la documentation française –

Muséum National d'Histoire Naturelle, Conservatoire National de Porquerolles et Ministère de l'Environnement : livre rouge de la flore menacée de France, tome I : espèces prioritaires.

Office National des Forêts : prise ne compte de la diversité biologique dans l'aménagement et la gestion forestière – instruction, 1993 –

Office National des Forêts : prise ne compte de la diversité biologique dans l'aménagement et la gestion forestière – guide, 1993 –

Office National des Forêts : réserves biologiques dirigées et séries d'intérêt écologique particulier – instruction, 1995 –

Office National des Forêts : réserves biologiques intégrales – instruction, 1998 –

Office National des Forêts : directive et orientation locale d'aménagement, plateaux calcaires – 1988 –

Parc Naturel Régional de Lorraine : atlas communal de Gorze – 1996 –

Frédéric RITZ : expertise phytosociologique des vallons de Gorze – document interne ONF, 2001 –

Frédéric RITZ et Paul VELTE : végétation représentative des vallons de Gorze en fonction des groupes stationnels rencontrés – support de formation ONF, 1997 –

Jean SILIE : aménagement forestier de la forêt domaniale du Graoully – ONF, 1995-2009 –

Jean SILIE : aménagement forestier de la forêt syndicale du Val de Metz – ONF, 2002-2016 –

Annexes

- Cartes du site :

- C0 : carte de situation

- C1 : carte du périmètre validé

- C2 : proposition d'ajustement du périmètre du site

- C3 : les grands types de milieux

- C4 : habitats potentiels (code EUR 15)

- C5 : habitats présents différents des habitats potentiels (code CORINE)

- C6 : statuts de propriétés et entités de gestion

- C7 : localisation des espèces végétales protégées

- C8 : carte de la desserte

- C9 : carte des équipements touristiques

- C10 : carte des captages

- C11 : parcellaire forestier actuel des forêt relevant du régime forestier

- Tableau synthétique des modes de gestion

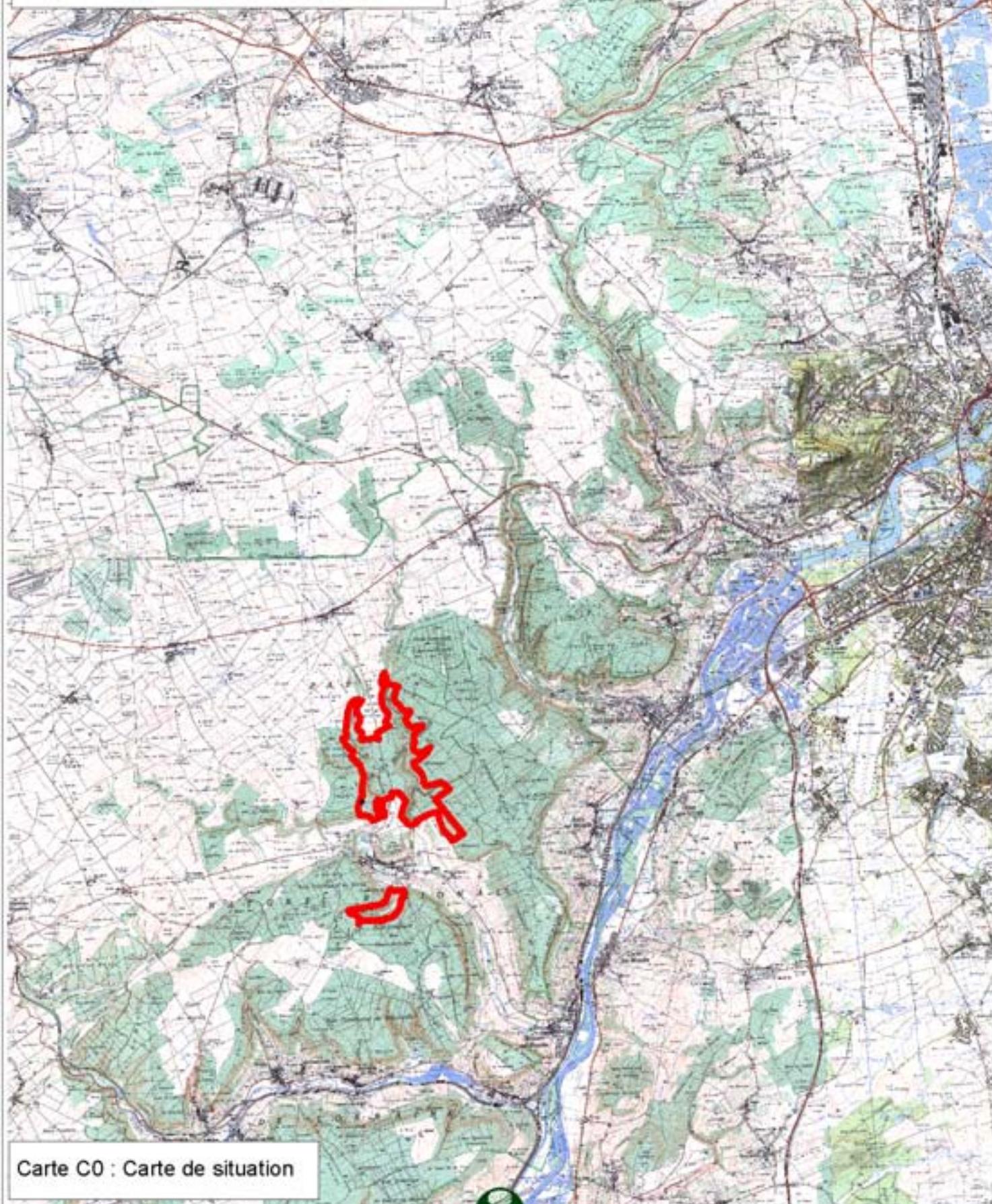
Région Lorraine - Département de la Moselle
Numéro européen du site Natura 2000 FR4100188

Nom du site : Vallons de Gorze et Grotte de Robert Fey

Périmètre de consultation 

Echelle de la carte : 1 / 100 000ème

Numéro de la carte I.G.N. : 3313 Est



Carte C0 : Carte de situation

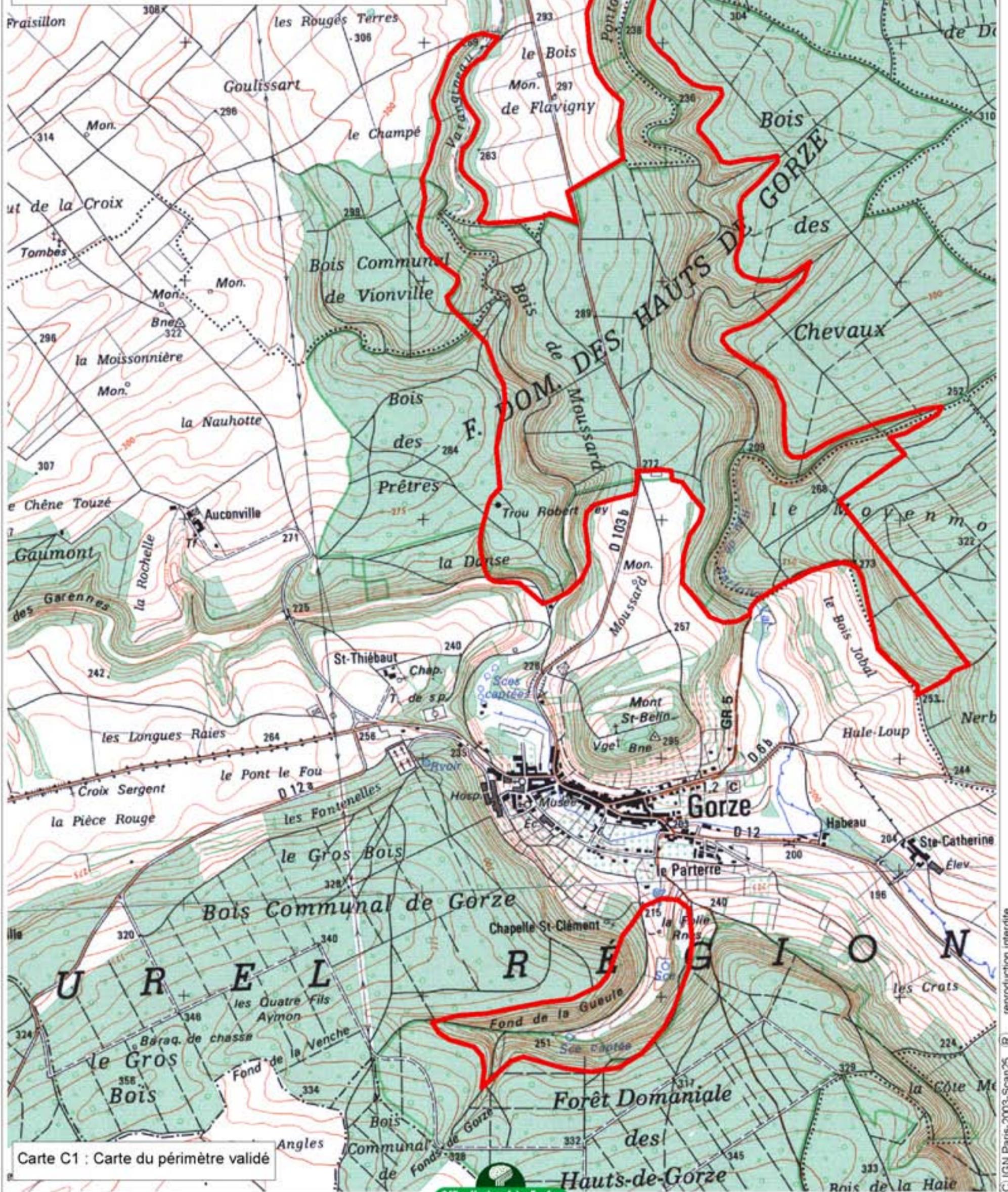
Région Lorraine - Département de la Moselle
Numéro européen du site Natura 2000 FR4100188

Nom du site : Vallons de Gorze et Grotte de Robert Fey

Périmètre de consultation : 

Echelle de la carte : 1 / 15 000ème

Numéro de la carte I.G.N. : 3313 Est



Carte C1 : Carte du périmètre validé

Région Lorraine - Département de la Moselle
Numéro européen du site Natura 2000 FR4100188

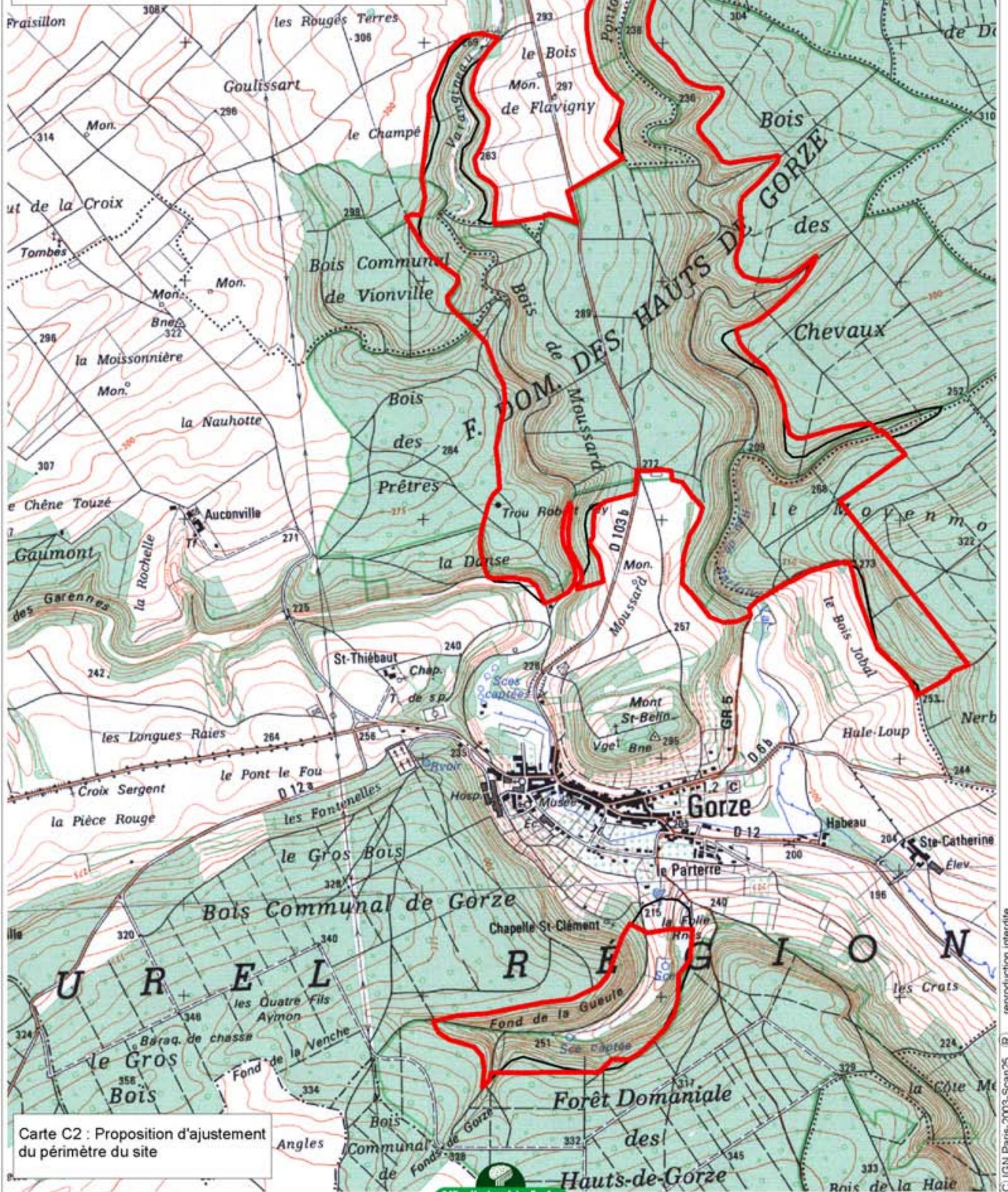
Nom du site : Vallons de Gorze et Grotte de Robert Fey

Périmètre de consultation : ———

Périmètre ajusté : ———

Echelle de la carte : 1 / 15 000ème

Numéro de la carte I.G.N. : 3313 Est



Carte C2 : Proposition d'ajustement du périmètre du site

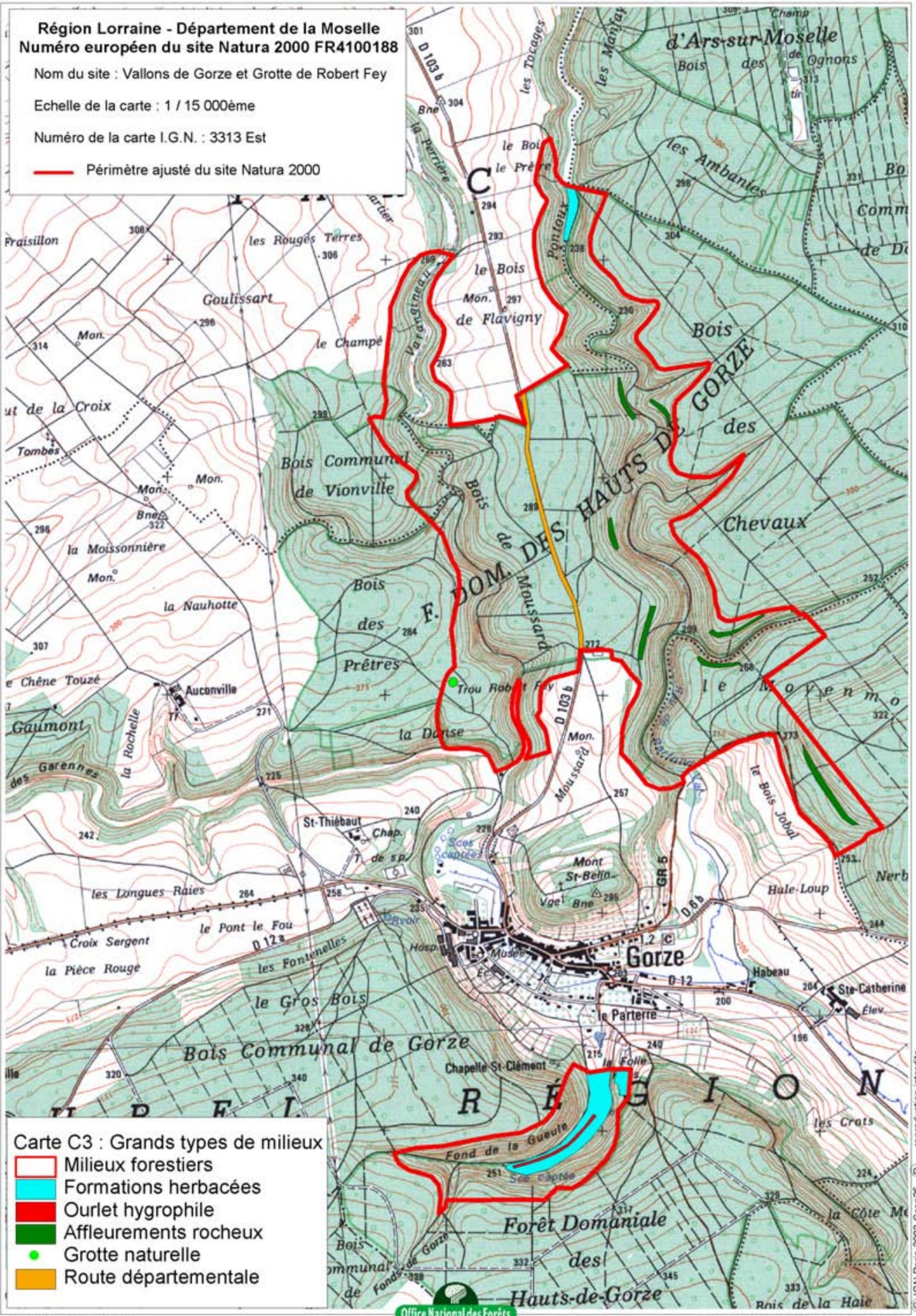
Région Lorraine - Département de la Moselle
 Numéro européen du site Natura 2000 FR4100188

Nom du site : Vallons de Gorze et Grotte de Robert Fey

Echelle de la carte : 1 / 15 000ème

Numéro de la carte I.G.N. : 3313 Est

— Périimètre ajusté du site Natura 2000



Carte C3 : Grands types de milieux

- Milieux forestiers
- Formations herbacées
- Ourlet hygrophile
- Affleurements rocheux
- Grotte naturelle
- Route départementale

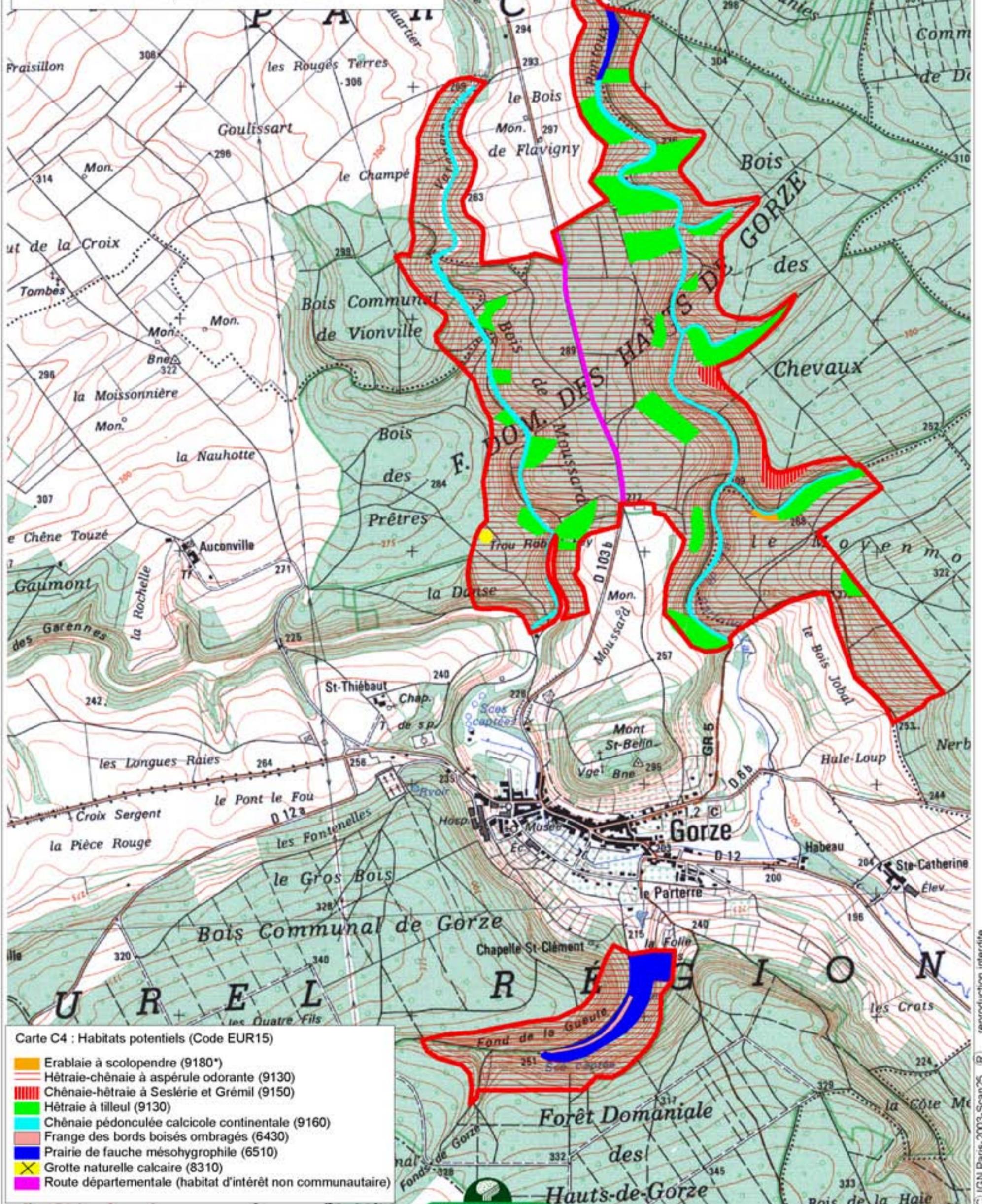
Région Lorraine - Département de la Moselle
 Numéro européen du site Natura 2000 FR4100188

Nom du site : Vallons de Gorze et Grotte de Robert Fey

Echelle de la carte : 1 / 15 000ème

Numéro de la carte I.G.N. : 3313 Est

— Périimètre ajusté du site Natura 2000



Carte C4 : Habitats potentiels (Code EUR15)

- Erable à scolopendre (9180*)
- Hêtraie-chênaie à asperule odorante (9130)
- Chênaie-hêtraie à Sesslerie et Grémil (9150)
- Hêtraie à tilleul (9130)
- Chênaie pédonculée calcicole continentale (9160)
- Frange des bords boisés ombragés (6430)
- Prairie de fauche mésohygrophile (6510)
- Grotte naturelle calcaire (8310)
- Route départementale (habitat d'intérêt non communautaire)

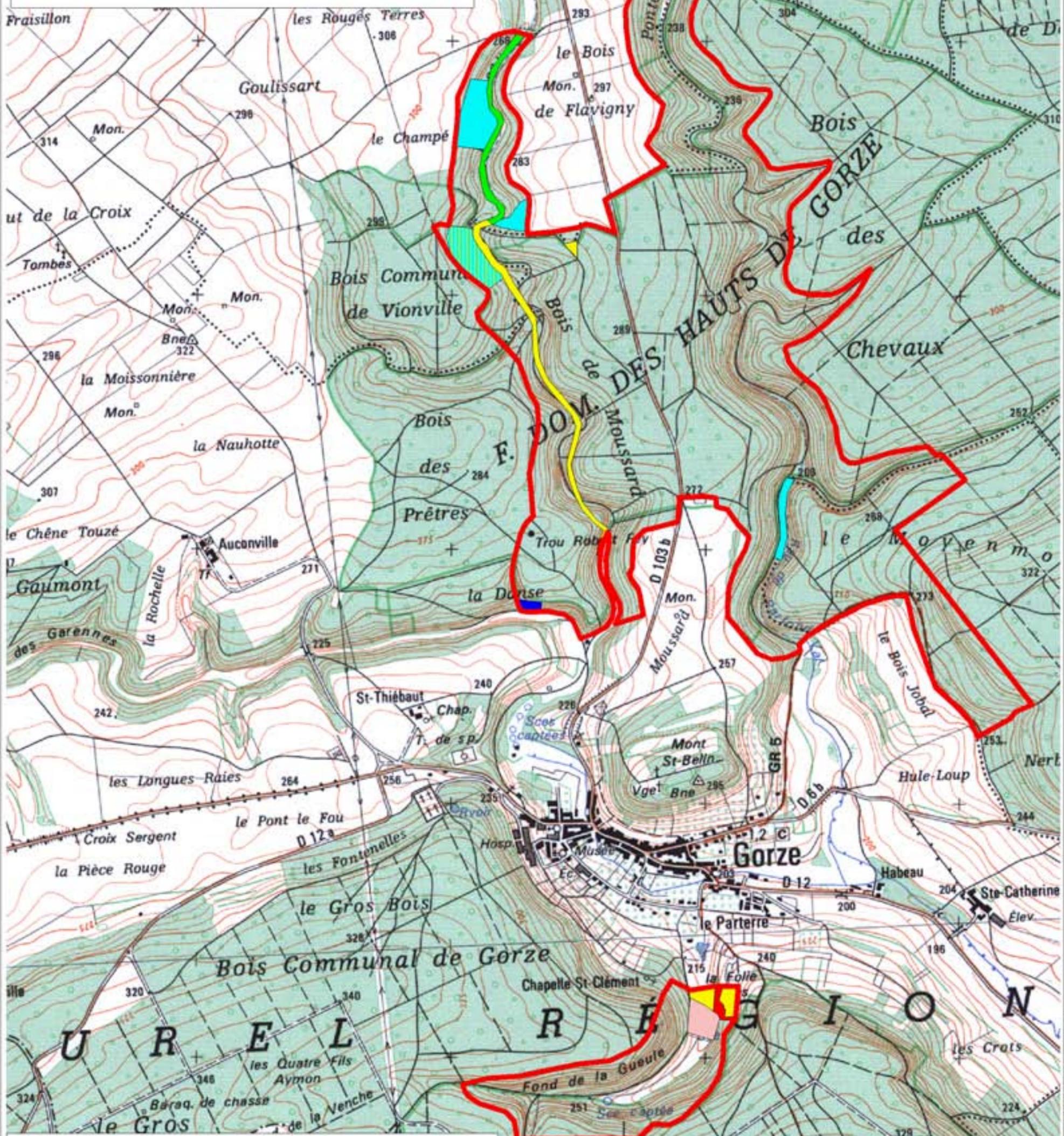
Région Lorraine - Département de la Moselle
 Numéro européen du site Natura 2000 FR4100188

Nom du site : Vallons de Gorze et Grotte de Robert Fey

Echelle de la carte : 1 / 15 000ème

Numéro de la carte I.G.N. : 3313 Est

 Périmètre ajusté du site Natura 2000



Carte C5 : Habitats présents différents des habitats potentiels (Code Corine) et état de conservation

Autres états observables

	Peuplement mélangé feuillus - épicéas (833111)		Moyen
	Perchis de peupliers, aulnes et frênes (83321)		Moyen
	Recrû forestier caducifolié - sylvofaciès de transition (31.8D)		Moyen
	Recrû forestier caducifolié faciès de prairie de fauche dégradé (31.8D)		Dégradé
	Plantation d'épicéas (833111)		Dégradé
	Plantation de pins noirs (833112)		Dégradé
	Anthropisation marquée		Moyen

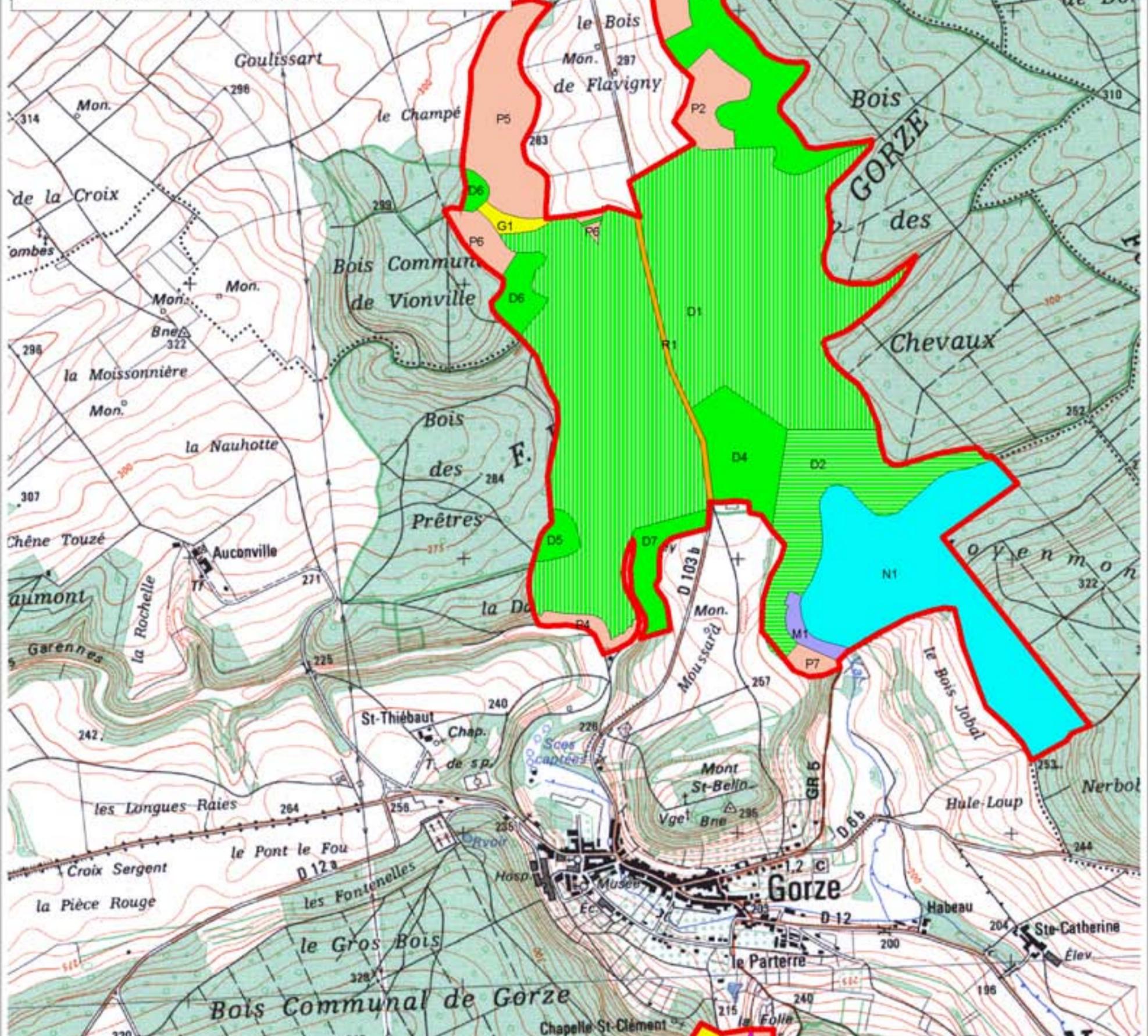
Région Lorraine - Département de la Moselle
 Numéro européen du site Natura 2000 FR4100188

Nom du site : Vallons de Gorze et Grotte de Robert Fey

Echelle de la carte : 1 / 15 000ème

Numéro de la carte I.G.N. : 3313 Est

 Périmètre ajusté du site Natura 2000



Carte C6 : Statuts de propriété et entités de gestion

Propriétés relevant du régime forestier

-  D: Forêt domaniale du Graouilly
-  N: Forêt communale de Novéant sur Moselle
-  G: Forêt communale de Gorze
-  S: Forêt syndicale du Val de Metz

Autres propriétés

-  M: Propriété de la Ville de Metz
-  MR: Propriété de la maison de retraite de Gorze ne relevant pas du régime forestier
-  P: Propriétés privées
-  R: Route départementale

Les lettres correspondent aux statuts de propriété et les chiffres aux entités de gestion

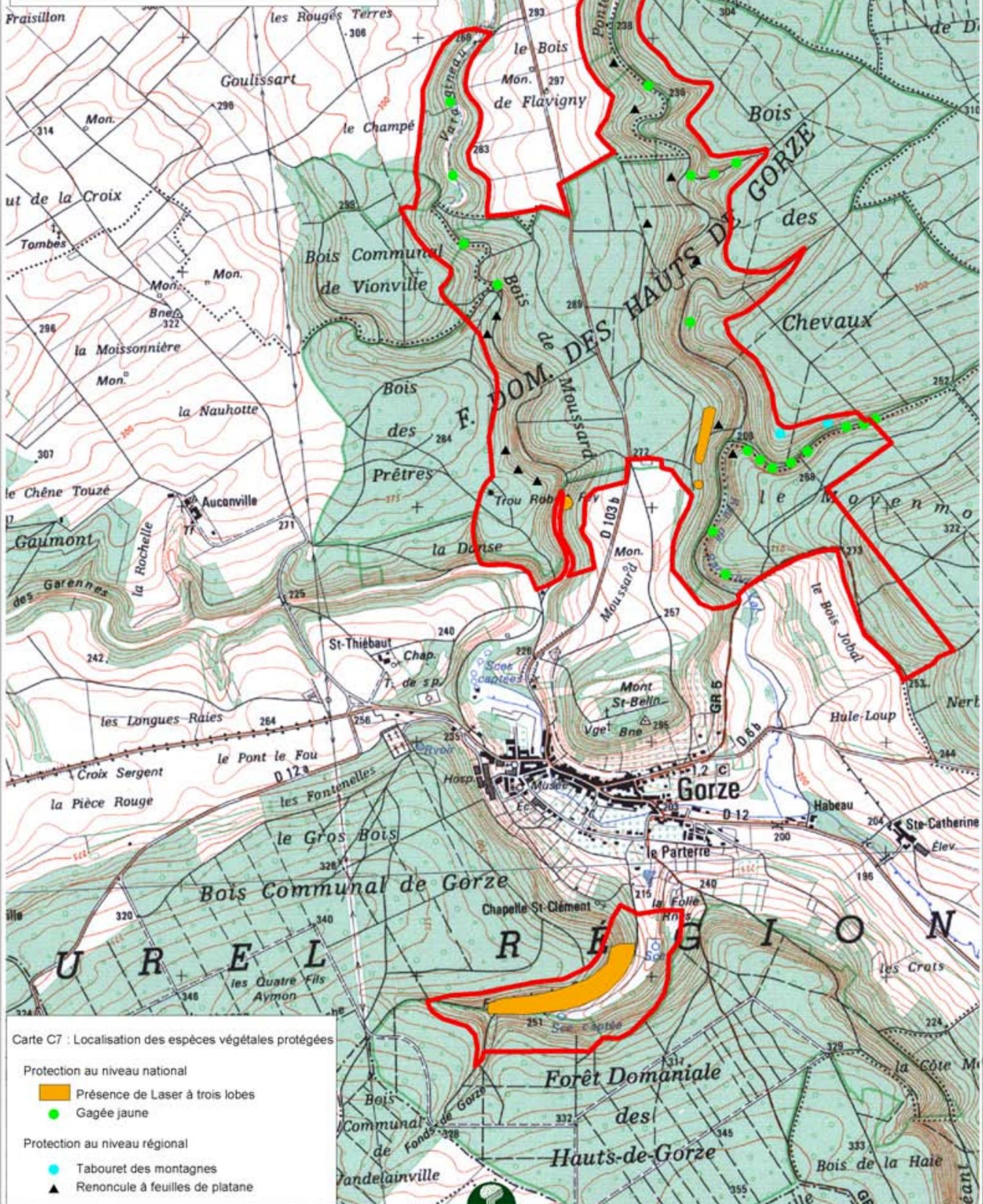
Région Lorraine - Département de la Moselle
 Numéro européen du site Natura 2000 FR4100188

Nom du site : Vallons de Gorze et Grotte de Robert Fey

Echelle de la carte : 1 / 15 000ème

Numéro de la carte I.G.N. : 3313 Est

 Périmètre ajusté du site Natura 2000



Carte C7 : Localisation des espèces végétales protégées

Protection au niveau national

-  Présence de Laser à trois lobes
-  Gagée jaune

Protection au niveau régional

-  Tabouret des montagnes
-  Renoncule à feuilles de platane

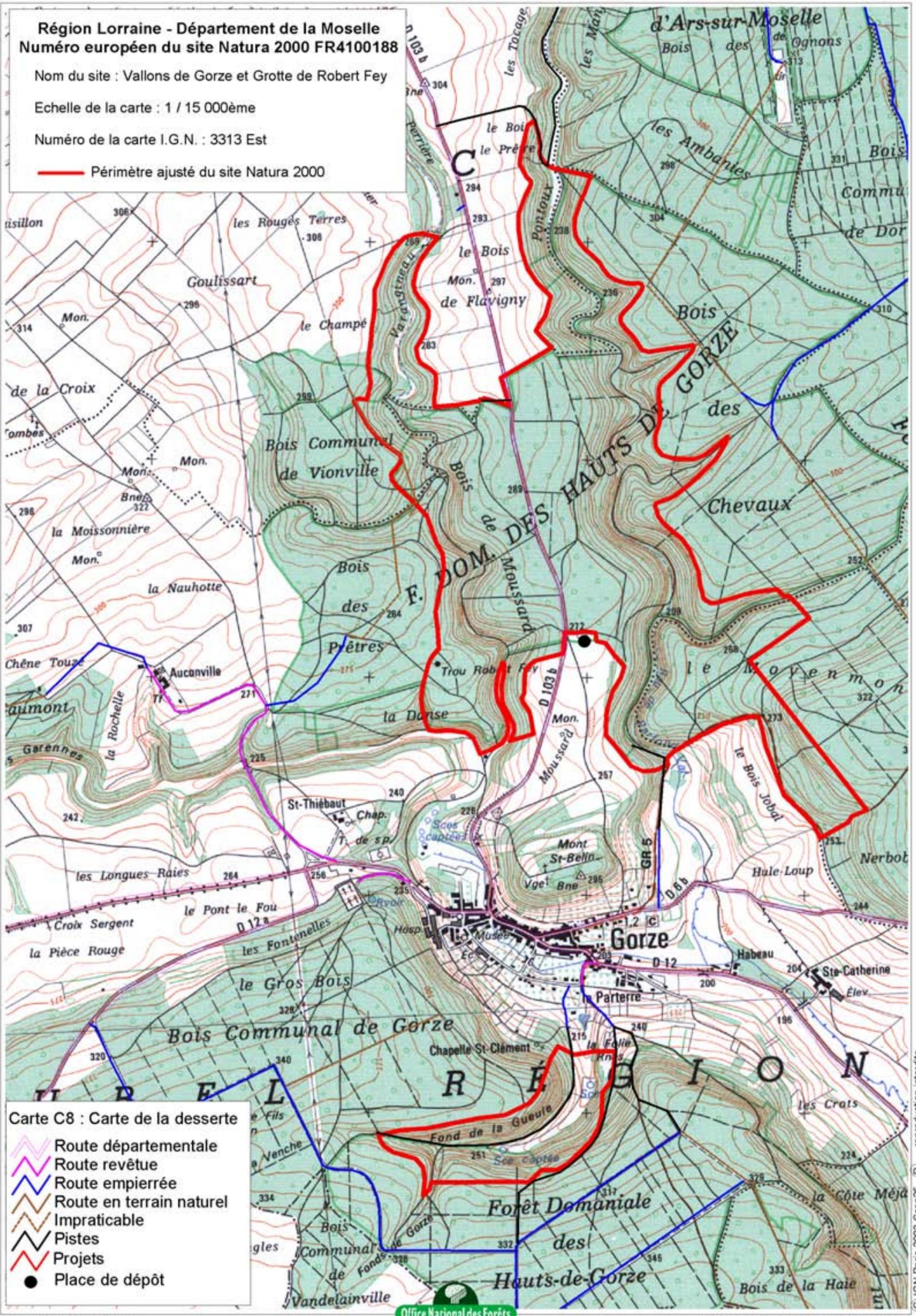
Région Lorraine - Département de la Moselle
Numéro européen du site Natura 2000 FR4100188

Nom du site : Vallons de Gorze et Grotte de Robert Fey

Echelle de la carte : 1 / 15 000ème

Numéro de la carte I.G.N. : 3313 Est

— Périimètre ajusté du site Natura 2000



Carte C8 : Carte de la desserte

- Route départementale
- Route revêtue
- Route empierrée
- Route en terrain naturel
- Impraticable
- Pistes
- Projets
- Place de dépôt

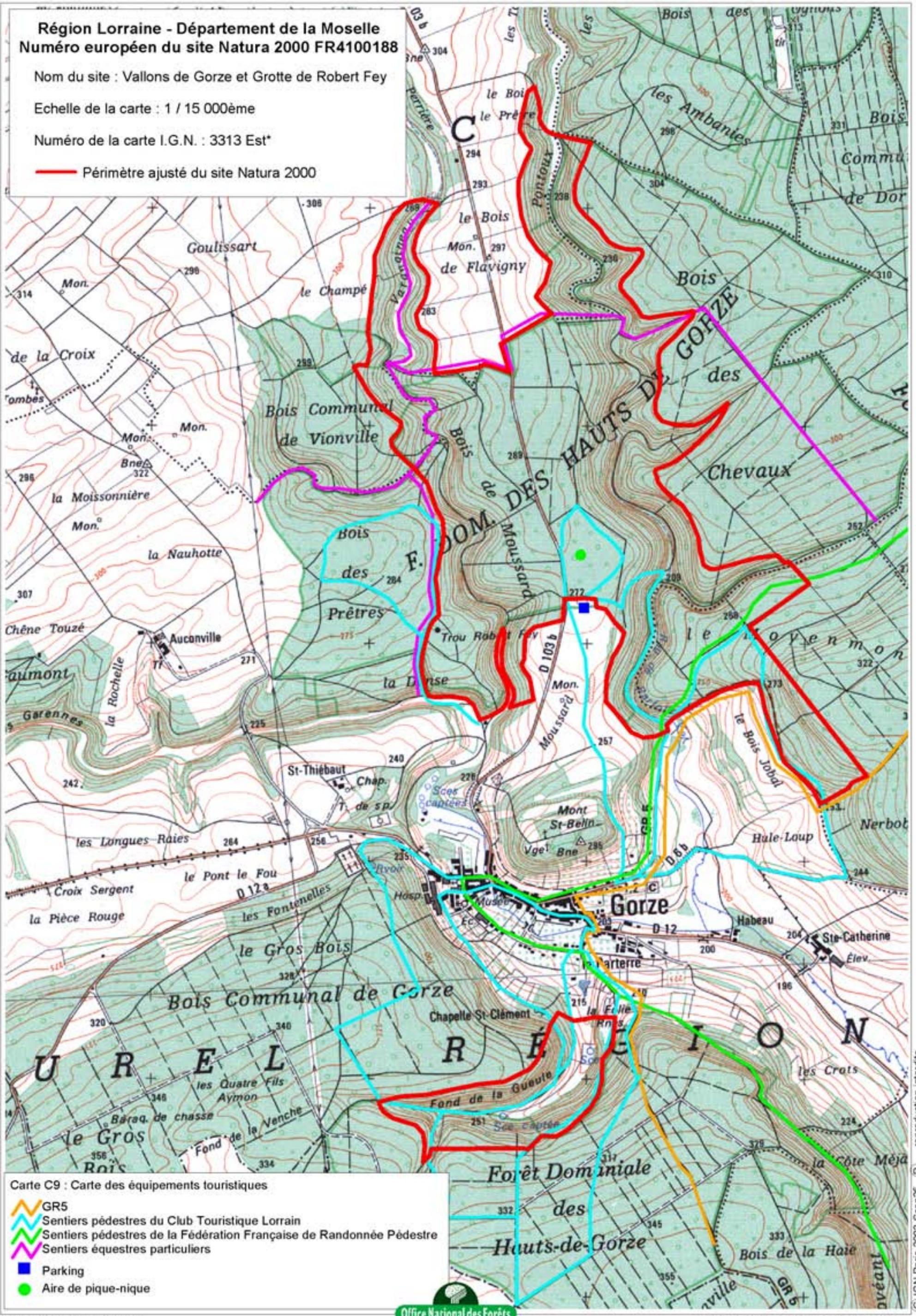
Région Lorraine - Département de la Moselle
Numéro européen du site Natura 2000 FR4100188

Nom du site : Vallons de Gorze et Grotte de Robert Fey

Echelle de la carte : 1 / 15 000ème

Numéro de la carte I.G.N. : 3313 Est*

— Périimètre ajusté du site Natura 2000



Carte C9 : Carte des équipements touristiques

-  GR5
-  Sentiers pédestres du Club Touristique Lorrain
-  Sentiers pédestres de la Fédération Française de Randonnée Pédestre
-  Sentiers équestres particuliers
-  Parking
-  Aire de pique-nique

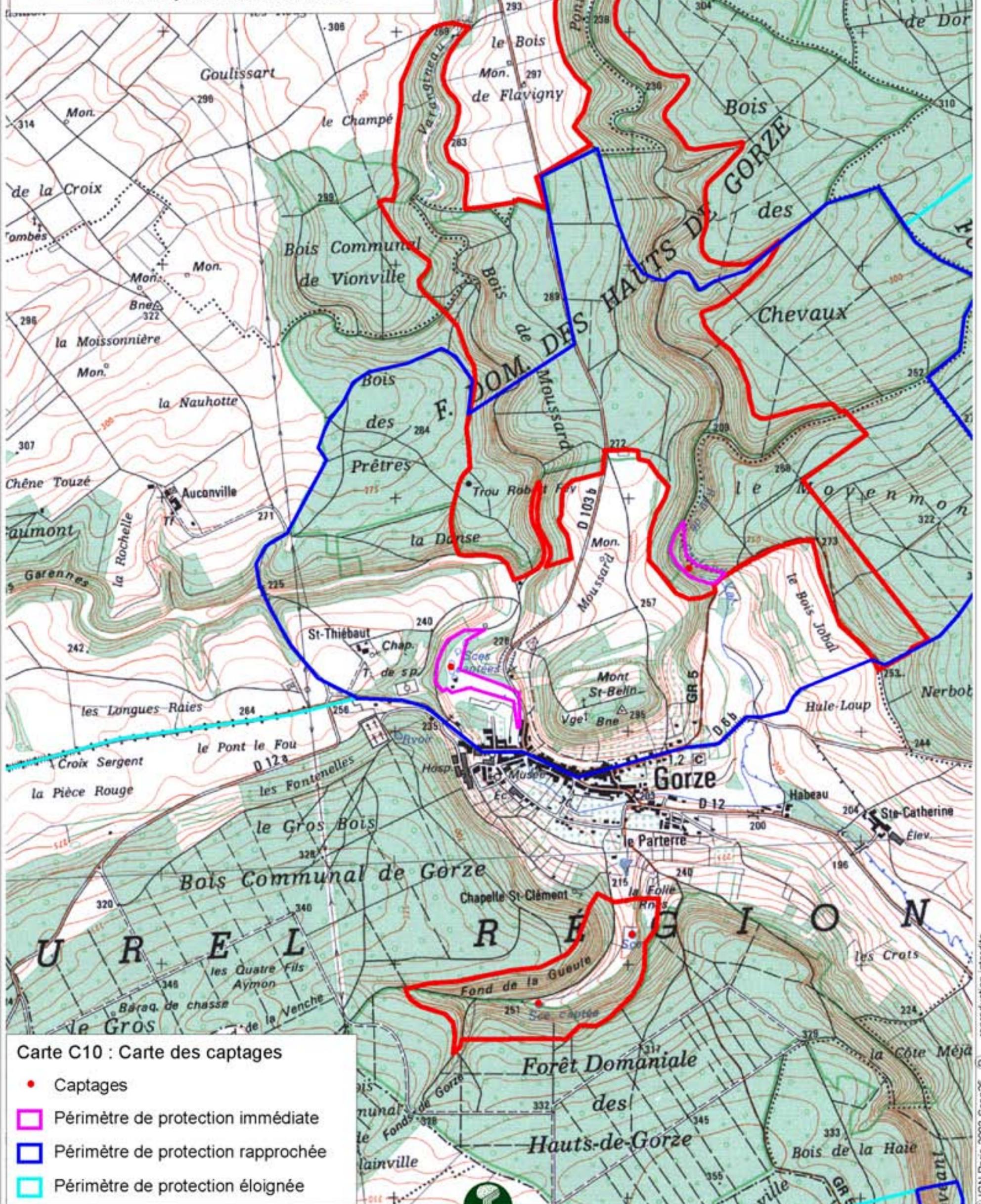
Région Lorraine - Département de la Moselle
Numéro européen du site Natura 2000 FR4100188

Nom du site : Vallons de Gorze et Grotte de Robert Fey

Echelle de la carte : 1 / 15 000ème

Numéro de la carte I.G.N. : 3313 Est

— Périimètre ajusté du site Natura 2000



Carte C10 : Carte des captages

- Captages
- Périimètre de protection immédiate
- Périimètre de protection rapprochée
- Périimètre de protection éloignée

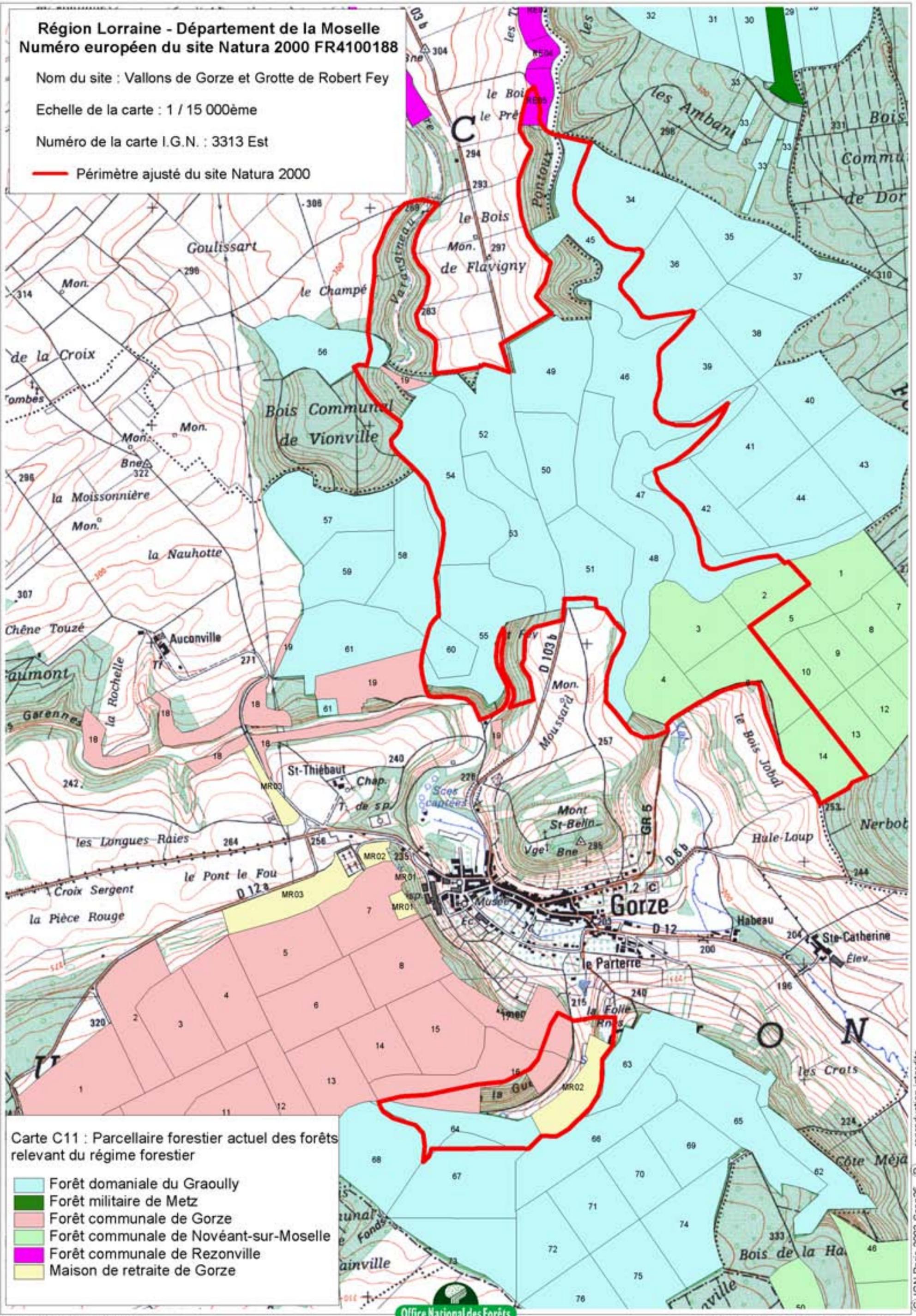
Région Lorraine - Département de la Moselle
 Numéro européen du site Natura 2000 FR4100188

Nom du site : Vallons de Gorze et Grotte de Robert Fey

Echelle de la carte : 1 / 15 000ème

Numéro de la carte I.G.N. : 3313 Est

 Périmètre ajusté du site Natura 2000



Carte C11 : Parcellaire forestier actuel des forêts relevant du régime forestier

-  Forêt domaniale du Graouilly
-  Forêt militaire de Metz
-  Forêt communale de Gorze
-  Forêt communale de Novéant-sur-Moselle
-  Forêt communale de Rezonville
-  Maison de retraite de Gorze

Site Natura 2000 n° 36

Tableau synthétique des modes de gestion

Forêt domaniale du Graouilly			
Groupe	Classement	Traitement	Surface indicative (ha)
D1	Réserve biologique intégrale	Gestion conservatoire stricte	129,65
D2	Réserve biologique dirigée	Irrégulier par parquets	23,1
D3	Série de production	Irrégulier par parquets	18,11
D4	Série de production (localement accueil du public)	Conversion en futaie régulière	10,79
D5	Série de production	Irrégulier par parquets	2,11
D6	Série de production	Conversion (régénération en cours et irrégulier par parquets)	4,82
D7	Série de production	Irrégulier par parquets	3,87
D8	Série de production	Conversion (régénération en cours)	6,43
D9	Série de production	Amélioration	2,62
Sous total D			201,50

Forêt du Syndicat Mixte de Gestion Forestière du Val de Metz			
Groupe	Classement	Traitement	Surface indicative (ha)
S1 (propriété commune de Rezonville)	Série de production	Futaie régulière (amélioration)	0,91
S2 (propriété maison de retraite de Gorze)	Série de production	Conversion (régénération en cours) et amélioration pessière	4,87
Sous total S			5,78

Site Natura 2000 n° 36

Tableau synthétique des modes de gestion

Forêt communale de Novéant sur Moselle			
Groupe	Classement	Traitement	Surface indicative (ha)
N1	Série de production	Conversion (amélioration) (localement irrégulier)	43,16

Forêt communale de Gorze			
Groupe	Classement	Traitement	Surface indicative (ha)
G1	Série de production	Conversion (localement irrégulier si besoin)	1,3
G2	Série de production	Traitement irrégulier par parquets	8,29
Sous total G			9,59

Propriétés privées			
Groupe	Classement	Traitement	Surface indicative (ha)
P1	Production	Irrégulier par parquets	6,66
P2	Production	Irrégulier par parquets	5,45
P3	Production	Régulier (amélioration)	0,71
P4	Production	Régulier (amélioration)	2,9
P5	Production	Amélioration Sylviculture extensive	15,43
P6	Production	Irrégulier par parquets	3,37
P7	Production	Irrégulier par parquets	0,92
P8	Production	Irrégulier par parquets	1,18
P9	Prairie de fauche		4,41
M1	Production	irrégulier par parquets	1,1
MR1	Production	irrégulier par parquets	1,54
MR2	Prairie de fauche		4,75
Sous total P			48,42

Total Général D + S + N + G + P			308,45
--	--	--	---------------